

# ECHOS

JUDICIAIRES

GIRONDINS

VENDREDI 2 JUIN 2023 - 2,20 €

N° 7032-7033

**CHARLIE  
EVRARD**  
président  
de Mon courtier  
énergie

**BORDEAUX**  
Bâbord, la mélodie  
responsable

**NOUVELLE-  
AQUITAINE**  
La filière bois  
se renforce

**TENDANCES VINS**  
Éloge du temps  
et realpolitik

MON COURTIER  
**ENERGIE**  
ÉLECTRISE  
LA BOURSE





# 4

## SOMMAIRE

# SOMMAIRE

### GIRONDE ACTU

#### 4 FOCUS

Mon courtier énergie  
électrise la bourse

#### 10 ACTU / NOUVELLE-AQUITAINE

Bâbord, la mélodie  
responsable

#### 12 ACTU / NOUVELLE-AQUITAINE

La filière bois se renforce

#### 14 L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS



# 12

**20 LE COUP DE CŒUR DE PHILIPPE**  
Graves 2018 Château Crabitey

**22 TENDANCES VINS**  
Éloge du temps et realpolitik

## RÉGION ACTU

**26 ECHOS EN RÉGION**

**28 LANDES**  
Regoûter enfin au  
pastis de Souprosse

**30 LOT-ET-GARONNE**  
Établissements Fau, la bonne  
santé d'un futur centenaire

## TENDANCES BUSINESS

**32 CONJONCTURE**  
La croissance au ralenti

**34 ENTREPRISES**  
S'adapter au changement  
climatique



## CULTURE & SPECTACLES

**36 CINÉMA**  
*L'île rouge*

**41 ANNONCES  
LÉGALES**  
VENTES AU TRIBUNAL  
APPELS D'OFFRES  
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES  
VIE DES SOCIÉTÉS  
MANDATAIRES JUDICIAIRES  
IMMOBILIER

**ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS** Édités par la Société ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - SAS au capital de 45 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex • SIRET 456 200 476 00038 • 05 56 52 32 13 • Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires : **AFFICHES BORDELAISES** (fondées en 1904) **ANNALES DÉPARTEMENTALES** (fondées en 1933) **ANNONCES DU SUD-OUEST** (fondées en 1924) **INFORMATEUR JURIDIQUE** (fondé en 1948) **PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE** (fondées en 1848) • Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** • Directeur adjoint : Nicolas **THOMASSET** • Directeur des rédactions : Vincent **ROUSSET** • Rédactrice en chef : Astrid **GOUZIK** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Sarah **ALBERT**, Noëlle **SANZ**, Cyrielle **MICHAUD** & Raphaëlle **MOURET** • Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE** • Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH** & Marie-Amélie **HUSSON** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA** • Assistante Communication Digitale : Magalie **RICCETTI** • Responsable Annonces Légales : Emmanuelle **GESLAIN** • Service Annonces légales : Nicolas **KARNAY**, Adèle **BROCHARD**, Sandrine **CARCENAC** & Estelle **MENAUT** • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptabilité : Florence **MANOEUVRIER** • Service abonnement : Catherine **DEPETRIS** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Christophe **CLERTEAU** & Franck **DUPERIÉ** • **PUBLICITÉ** : Guillaume **LALAU** & Christine **SABOURIN** • Tél. 05 56 52 32 13 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution Hebdomadaire - Parution le vendredi • Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage **SUD MAILING** • Commission paritaire n° 0223 I 82797 ISSN 0420-4360 • Prix unitaire : 2,20 € • Abonnement 1 an : 69 € au 05 57 14 07 55





CHARLIE  
**EVRARD**  
président  
de Mon courtier  
énergie





# MON COURTIER ÉNERGIE ÉLECTRISE LA BOURSE

Créé à Bordeaux en 2017, Mon courtier énergie groupe a fait le choix d'entrer en bourse pour soutenir sa croissance. Charlie Evrard, fondateur et président de ce leader français du courtage d'énergie, qui œuvre également dans le secteur de la transition énergétique, souhaite ainsi financer sa stratégie de développement en France et à l'international.

Par Jennifer WUNSCH





**L**e leader français du courtage d'énergie à destination des entreprises, créé en 2017 à Bordeaux, n'avait pas d'autre choix. « Pour accélérer nos investissements et continuer de nous développer, nous avons décidé d'entrer en bourse », explique Charlie Evrard, fondateur et président de Mon courtier énergie groupe. C'est chose faite pour l'entreprise, qui a finalisé le 26 mai une augmentation de capital de 7 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels et particuliers pour une capitalisation boursière d'environ 35 millions d'euros. Spécialisée dans l'accompagnement à la renégociation des contrats d'énergie – gaz naturel et électricité –, grâce à son réseau d'une vingtaine de fournisseurs d'énergie partenaires, Mon courtier énergie groupe s'est diversifiée au fil des années dans la gestion et l'optimisation des contrats d'énergie de ses clients. « Prix d'achat, taxes, volume, logistique... Nous leur permettons d'optimiser tous les coûts inhérents à l'achat d'énergie et agissons comme une interface unique entre les clients et leurs différents fournisseurs », détaille Charlie Evrard. Son service clients œuvre depuis Bordeaux, quai de Bacalan, pour simplifier la vie d'une partie de ses 24 000 clients entreprises, parmi lesquels des fleurons girondins tels que Pichet ou Berkem. Ils représentent environ 1 % des 2,4 millions de PME-PMI du marché ciblé par le groupe. « Le potentiel est très important », note le dirigeant.

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Rémunéré sous forme de commission directement par les fournisseurs d'énergie, quel que soit le fournisseur choisi, afin de garantir son indé-

pendance, sans coût supplémentaire pour ses clients, Mon courtier énergie a réalisé 92,5 % de son chiffre d'affaires consolidé de 19,2 millions d'euros en 2022 avec son activité de courtage. Récemment, l'entreprise a également développé un autre levier pour agir sur le budget énergétique de ses clients. « Nous les accompagnons dans leurs projets d'installation de panneaux photovoltaïques, de bornes électriques... et sur les aides associées », précise

Charlie Evrard. Huit personnes sur la quarantaine de salariés du groupe basés à Bordeaux travaillent ainsi sur la transition énergétique des entreprises. « Nous voulons maintenant accélérer sur cette thématique, qui pèse 5 % du chiffre d'affaires. Nous allons intégrer de nouvelles expertises et développer de nouveaux partenariats avec des installateurs. Notre objectif est de monter à 10 % de l'activité d'ici à 2025 », indique le président de Mon courtier énergie groupe. L'entreprise prévoit également de se structurer, avec l'embauche d'un Directeur administratif et financier (DAF) ou d'un directeur des Ressources humaines (DRH).

« Pour accélérer, nous devons lever des fonds. **L'entrée en bourse offrait le plus d'avantages** »





## CHARLIE EVRARD : PARCOURS

Après avoir travaillé chez les fournisseurs d'énergie, Charlie Evrard intègre la start-up Altergaz, parmi les premiers fournisseurs alternatifs en France. Lorsque l'entreprise est rachetée par le groupe énergétique international ENI, il développe l'activité d'ENI en Europe, en Italie puis en Belgique.

De retour en France en 2017, à Bordeaux, ce Picard d'origine lance sa société, Mon courtier énergie groupe. En 2023, il est le leader des courtiers d'énergie en France.



© Atelier Gallien - Echos Judiciaires Girondins

### LICENCES DE MARQUE

Développé sous la forme d'un réseau de licences de marque, Mon courtier énergie regroupe aujourd'hui 23 agences indépendantes sur tout le territoire national, afin de « favoriser la proximité » avec ses clients. Chargées de commercialiser ses différentes solutions auprès des entreprises, connectées à la plateforme technologique de Mon courtier énergie, qui permet en quelques secondes d'obtenir un comparatif des offres à l'instant T et de générer des contrats, elles emploient une centaine de courtiers. « Nous avons la volonté d'augmenter la



○○○



## « Il y a une prise de conscience des entreprises sur les sujets énergétiques »

taille de notre réseau en soutenant son développement. Notre objectif, d'ici à 2025, est de compter plus de 40 agences en France et à l'étranger », précise Charlie Evrard. Mon courtier énergie a en effet lancé en 2022 une activité à Madrid. « Notre idée est de développer l'activité espagnole sous la forme d'un réseau, comme nous l'avons fait en France. Puis rapidement, nous irons sur le marché italien, proche du marché français en termes de maturité et d'organisation, plutôt régionale », annonce le président de Mon courtier énergie groupe. Il prévoit pour cela de procéder par rachat de structures existantes, afin de se reposer « sur leurs relations avec les acteurs et leur expertise métier locales », précise-t-il. À terme, l'entreprise vise également le marché allemand, « plus gros marché européen en consommation d'énergie, avec une forte régionalité ».

### OBJECTIF : 40 MILLIONS D'EUROS DE CA

Portée par un contexte favorable, d'abord lié à la libéralisation du secteur de l'énergie, qui a vu apparaître près de 52 fournisseurs

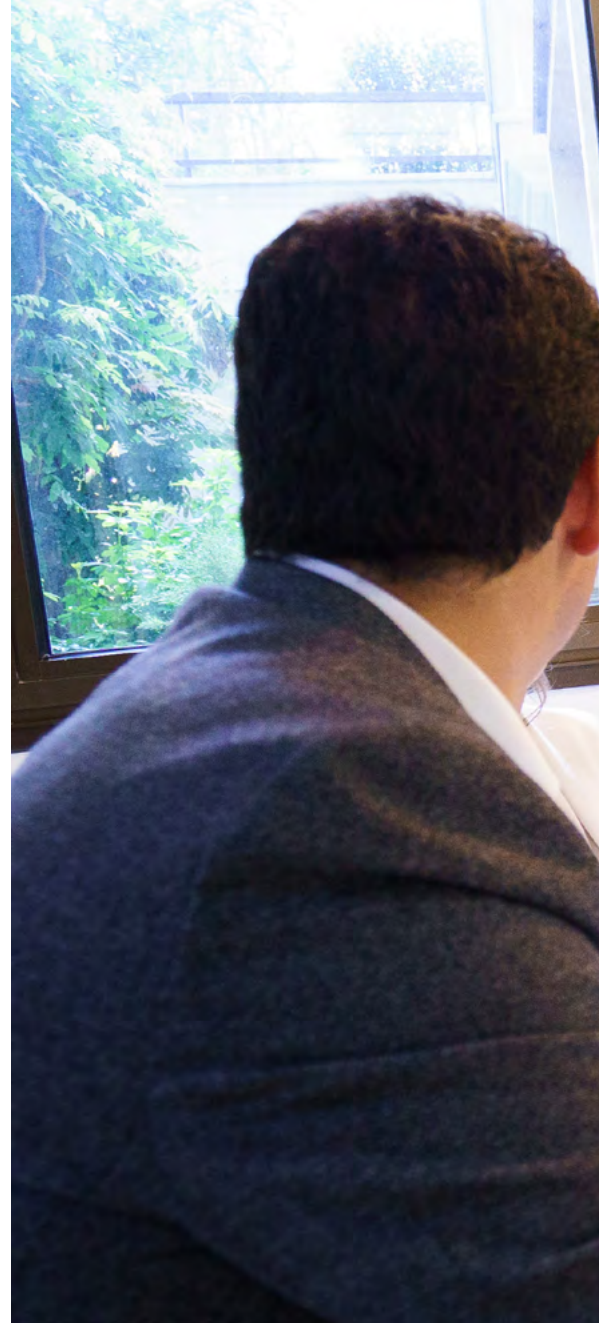
« Nous souhaitons conserver notre profil de rentabilité en doublant notre résultat d'exploitation »

d'énergie contre 2 auparavant et limité la durée des contrats de fourniture d'énergie. Puis à la volatilité des prix de l'énergie et à une certaine complexité réglementaire, l'activité de Mon courtier énergie groupe n'a cessé de croître depuis 2017 et est rentable depuis 2019. Son chiffre d'affaires a même été multiplié par 12 ces 4 dernières années ! Et son résultat d'exploitation s'est élevé à 2,4 millions d'euros en 2022. « Il y a une prise de conscience des entreprises sur les sujets énergétiques. Et nous avons toutes les solutions en portefeuille pour les aider à baisser leur volume de consommation », estime Charlie Evrard. Ses objectifs d'ici à 2025 : dépasser les 40 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont 15 % à l'international, pour un résultat d'exploitation de 5 millions d'euros. « Nous souhaitons conserver notre profil de rentabilité en doublant notre résultat d'exploitation, en suite logique avec l'évolution de notre chiffre d'affaires », affirme le fondateur de Mon courtier énergie groupe.

### ACTIONNARIAT SALARIÉ

Pour y parvenir, avec son équipe de dirigeants, ils ont donc fait le choix d'une entrée en bourse, opération lors de laquelle Mon courtier énergie groupe a levé 7 millions d'euros entre le 10 et le 25 mai 2023, sur la base d'un prix par action de 9,65 euros. Et pour laquelle un montant de 3,8 millions d'euros avait été sécurisé au préalable auprès d'Eiffel Investment Group. « Nous avons beaucoup d'opportunités sur le marché, la capacité de dupliquer notre modèle à l'international et une rentabilité qui s'améliorait. Pour accélérer, nous

devions lever des fonds. L'entrée en bourse offrait le plus d'avantages », estime Charlie Evrard, dont la première cotation sur Euronext Growth® Paris a eu lieu le 31 mai. La notoriété tout d'abord, « très importante lorsqu'on est une licence de marque ». La crédibilité ensuite, « auprès de nos partenaires, fournisseurs d'énergie, installateurs et agences ». Enfin, « cela donne la possibilité à nos équipes – directes et indirectes – de devenir actionnaires de l'entreprise. Nous croyons beaucoup en ce modèle de copropriété », confie le président de Mon courtier énergie, qui travaillera sur cette proposition dans les prochains mois.







© D. R.

## MON COURTIER ÉNERGIE GROUPE EN CHIFFRES

Date de création : 2017

CA 2022 : 19,2 millions d'euros

Résultat 2022 :  
2,4 millions d'euros

Agences France et Espagne : 23

Effectifs : 140 (dont  
40 salariés à Bordeaux)

Objectifs 2025 : 40 millions  
d'euros de CA, 5 millions  
de résultat, 40 agences en  
France, Espagne et Italie





# BÂBORD LA MÉLODIE RESPONSABLE

Pour valoriser la création musicale néo-aquitaine, l'association Bâbord lance le label régional éponyme. Leurs engagements : produire de la musique « en circuit court » et garantir des conditions de production responsables et éthiques.

Par Marie-Amélie HUSSON

**A**près 3 années de travail et d'échanges, le nouveau label créé en Nouvelle-Aquitaine par l'association Bâbord vient de voir le jour. Des producteurs et productrices de musiques actuelles de la région ont décidé d'unir leurs forces pour produire de la musique de qualité en circuit court. Le tout combiné à des valeurs éthiques et une dynamique commune pour être plus responsables. Pour assurer une certaine diversité artistique, Bâbord pourra produire aussi bien du rap, du rock, de l'électro, du trad, que du reggae, du jazz, du blues ou encore des musiques du monde. C'est Kiéki Music, association de développeurs d'artistes à Bordeaux, qui a obtenu en 2020 un financement via le fonds créatif du contrat de filière musique et variété mis en place par la Région. Ce

financement a permis d'amorcer ce projet de labellisation des producteurs néo-aquitains. L'association a alors fédéré une dizaine de professionnels des musiques actuelles pour rendre visible la musique créée sur le territoire et la production musicale indépendante.

## LA CHARTE BÂBORD

Les fondateurs ont aussi imaginé cette labellisation afin d'encourager des pratiques plus responsables, consignées dans la charte Bâbord. Ainsi, les producteurs et productrices adhérents s'engagent à améliorer leurs pratiques et à trouver des solutions collectivement. Quatre thématiques ont été isolées pour constituer la charte : conditions de travail, environnement/écoresponsabilité, égalité des genres et mixité, nouvelles et bonnes pratiques. Les structures qui voudraient rejoindre ce label, doivent dès le départ cocher 22 critères minimum, avec au moins 4 critères par thématique. Chaque année, cette dernière devra s'engager à remplir un critère supplémentaire.

## 19 ADHÉRENTS

Bâbord compte pour l'instant 19 adhérents, dont 10 fondateurs. L'objectif d'ici à la fin de l'année 2023 serait d'atteindre les 100 adhérents. Lagon Noir, Pagans, Hart Brut, La Reverb, La clé des ondes, Beleza ou encore Pic Nic co-working, sont déjà de

L'objectif d'ici à la fin de l'année serait  
**d'atteindre les  
100 adhérents**

Les fondateurs de  
l'association Bâbord

# BÂ <BORD> CIRCUIT COURT MUSICAL



© Marie-Amélie Husson

## LES STRUCTURES FONDATRICES

- **Uni-Son prod** : Saintes (17)
- **Banzaï Lab** : Bordeaux (33)
- **Collectif Vacance Entropie** : Tulle (19)
- **Slowfest** : Bègles (33)
- **Limoz'art** : Limoges (87)
- **Kieki Music** : Talence (33)
- **La Nef** : Angoulême (16)
- **La Cafemusic** : Mont-de-Marsan (40)
- **Le Rim** : Bègles (33)

la partie. La DRAC, la Région Nouvelle-Aquitaine, CNM, Oara, Musique de Nuit, Gironde Music Box, et Bibliothèques de Bordeaux, sont les partenaires de l'association. Elle est également soutenue par la Coopérative des Tiers lieux, CINA (le réseau régional des cinémas indépendants), et la Felin (fédération des labels indépendants).

Pour officialiser son lancement, une fête ouverte au grand public est prévue le 3 juin prochain, au Rocher de Palmer, à Cenon. Au programme : marché de producteurs culturels et artisanaux, atelier de graffiti végétal, friperie, spectacle de rue ou encore concerts, de 16 h à 23 h.



# LA FILIÈRE BOIS SE RENFORCE

Sylvain Crapez vient d'être nommé délégué général de l'association interprofessionnelle forêt-bois-papier, Fibois Nouvelle-Aquitaine. Il liste les défis qui attendent la forêt néo-aquitaine et ses acteurs, et notamment son adaptation au changement climatique, après les terribles incendies de l'année passée.

Par Jennifer WUNSCH

**Échos Judiciaires Girondins :**  
**Vous venez d'être nommé délégué général de Fibois Nouvelle-Aquitaine. Quel est le rôle de cette association ?**

**Sylvain Crapez :** « Fibois est l'association interprofessionnelle forêt-bois-papier, comme il en existe dans chaque région. Nous œuvrons à la promotion du bois dans la région, en étant à la fois une instance de réunion des acteurs et des partenaires de la forêt et du bois. Et en valorisant et faisant connaître la filière, ses acteurs, ses produits et ses enjeux. Il y a une véritable dimension collective : nous devons créer les conditions pour que les adhérents se réunissent, se rencontrent, nous voulons avoir un effet club d'entreprises. Nous avons également un rôle de défense des intérêts, mais aussi de reconnaissance de la filière, par la promotion de ses réussites. Nous avons par exemple créé le Prix régional construction bois (PRCB)... Pour résumer, nous avons vocation à incarner et porter la voix de la filière bois dans toutes ses dimensions. L'activité de nos adhérents allant de la graine (celui qui plante ses arbres) aux sylviculteurs, jusqu'aux architectes et aux promoteurs, qui construisent ou insèrent du bois dans les construc-

tions, il y a tout un spectre, c'est pourquoi notre approche est horizontale. »

**EJG : Quel est le plan de développement de la filière ?**

**S. C. :** « À la fois filière économique et écologique, créatrice d'emplois et protectrice de la biodiversité, la filière bois est aussi une filière d'avenir pour le pays et pour la Nouvelle-Aquitaine. Mais elle a encore des perspectives de développement très importantes, aux-

quelles le réseau veut répondre avec diverses propositions. Nous voulons d'abord développer partout les usages du bois. Nos animateurs de réseau travaillent notamment sur l'amont de la filière, en lien avec les sylviculteurs. Notre équipe compte aussi des profils de prescripteurs bois, qui conseillent les entreprises de construction bois, les architectes, pour les aiguiller sur le type de bois à utiliser et dans quelles circonstances. L'autre axe de travail concerne le dévelop-

## NOUVELLE-AQUITAINE, TERRE DE BOIS

« Avec sa forêt aussi grande que l'Autriche, la filière bois Nouvelle-Aquitaine génère un chiffre d'affaires 8 fois moins important », constate Sylvain Crapez. Pourtant, la forêt néo-aquitaine ne manque pas d'atouts. Et tout d'abord, sa diversité : « nous avons deux très beaux massifs, avec les feuillus du Limousin, et le pin Douglas et le pin maritime dans les Landes, mais aussi le bois des Pyrénées... Nous possédons également une diversité du tissu industriel, avec à la fois le secteur primaire, les sylviculteurs, les scieries, qui sont souvent de belles entreprises familiales. Il y a de très belles entreprises dans le secteur industriel, la Nouvelle-Aquitaine étant leader sur le contre-plaqué, par exemple. Mais aussi des architectes, des promoteurs, des bureaux d'études... Tout ce potentiel nous tend les bras », s'enthousiasme le nouveau délégué général de Fibois NA. Qui le reconnaît : « cette complexité engendre de vrais besoins de valorisation et d'organisation ».

« Il faudra replanter des essences plus adaptées à l'évolution des températures et du climat »

pement des compétences, pour proposer plus d'emplois, attirer des talents, développer la formation et l'accompagnement. Nous devons aussi réfléchir à comment rapprocher les citoyens du bois, de la forêt et de ses multiples fonctions. Tout ce travail de pédagogie et de discussion doit notamment être mené avec l'Éducation nationale. La question de l'innovation est également très importante, que ce soit dans l'énergie, la transformation, ou la réutilisation du bois, mais aussi sur les liens avec tous les biosourcés : filière chanvre, filière paille, etc. Nous voulons créer les bonnes alliances pour développer les habitations passives de demain. Dans la même veine, nous devons réfléchir à comment adapter la forêt au changement climatique, et notamment aux événements climatiques qui se multiplient : tempêtes, grêle, sécheresse et par extension les incendies. »

**EJG :** Justement, quelles sont les pistes pour adapter la forêt au changement climatique et éviter les incendies qu'on a connus l'an passé en Gironde ?

**S. C. :** « Tout d'abord, nous devons être en capacité d'avoir une veille et une cartographie des forêts, pour observer leur évolution à court et long termes. Il faudra aussi replanter des essences plus adaptées à l'évolution des températures et du climat. La réflexion sur le renouvellement forestier est essentielle. Le rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique, entre la faune,



**SYLVAIN CRAPEZ**  
délégué général de Fibois  
Nouvelle-Aquitaine

© Gilles Arroyo

« Nous voulons d'abord développer partout les usages du bois »

la flore et le gibier, parfois trop, parfois pas assez présent par rapport à la régénération des forêts est également à travailler. Évidemment, ce sont nos adhérents qui feront tout cela, mais nous devons les accompagner, les conseiller, les aider à trouver les bonnes ressources, les bons moyens. Il nous faut des plans de gestion de la forêt plus simples et compatibles avec ces défis : les problématiques réglementaires peuvent parfois être des freins... Ce sont surtout

les syndicats de sylviculteurs qui travaillent sur cette question de la protection des forêts face aux incendies, aux risques et à la prévention. Nous nous coordonnons avec eux, avec les entrepreneurs des travaux forestiers (ETF), avec le Centre régional de la propriété forestière de Nouvelle-Aquitaine (CRPF) ou encore l'Office national des forêts (ONF), pour avoir un rôle de diffusion de l'information professionnelle, qui se doit d'être le plus en amont possible. »

## LA FILIÈRE BOIS NOUVELLE-AQUITAINE EN CHIFFRES

**Adhérents Fibois : 400**

**Bois récolté : plus de 10 millions de mètres cubes**

**Entreprises du bois : 28 000**

**Salariés du bois : 59 000**

**CA total de la filière : 9,7 milliards d'euros**

**Établissements de formation sur le bois : 77**

**Secteurs d'activité : 7** (récolte, scieries, emballage /merranderie/tonnellerie, papier/panneaux, ameublement /agencement, construction bois, commerce et négoce)



# L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS



## BORDEAUX RESTOVALOR DANS LE GIRON DE CVE

CVE Biogaz, filiale du groupe CVE, producteur indépendant d'énergies renouvelables, a fait tomber dans son escarcelle la start-up bordelaise Restovalor, spécialisée dans la collecte et le traitement de déchets alimentaires. La start-up, dont le chiffre d'affaires s'élevait à près de 600 000 € en 2022, devient une filiale de CVE Biogaz, qui prend 51 % des parts de la société. Les trois actionnaires historiques restent au capital. S'appuyant sur sa base logistique et son centre de recyclage, sur la rive droite de Bordeaux, Restovalor a pour ambition d'augmenter significativement ses volumes pour atteindre 15 000 tonnes par an à l'horizon 2030. Avec cette acquisition, CVE Biogaz apporte ainsi une solution de collecte de biodéchets pour ses projets de méthanisation en métropole bordelaise et sur le bassin d'Arcachon. L'entreprise développe actuellement deux unités de méthanisation en Gironde – Port de Bordeaux et Equibio Pays de Buch (Mios) – qui entreront en exploitation avant 2025. Elles seront, à terme, en partie alimentées par les biodéchets collectés par Restovalor.

## NOUVELLE-AQUITAINE

### FRANCE 2030 : 9 NOUVELLES ENTREPRISES SOUTENUES

Dans le cadre du plan France 2030 (un plan de 54 milliards d'euros pour transformer l'économie grâce à l'innovation et à l'investissement industriel), 9 nouvelles entreprises ont été sélectionnées en Nouvelle-Aquitaine, dont 4 en Gironde. L'État soutiendra ces projets à hauteur de 14,5 M€. Parmi les lauréats girondins : l'entreprise de la Teste-de-Buch CAP 2020 Consult, dans le secteur de l'ingénierie et études techniques, la mérignacaise Delfox-Predictive Technologies spécialiste de la programmation informatique, Nimbl'bot à Canéjan, et le GIP FCIP d'Aquitaine. Depuis le début du plan France 2030, ce sont 153 projets qui ont été soutenus en Nouvelle-Aquitaine pour un montant total d'aide de 354,5 M€.



### SAINT-JEAN-D'ILLAC ELISA AEROSPACE INAUGURE SON CAMPUS

L'école d'ingénieurs des sciences aérospatiales, Elisa Aerospace, a inauguré son nouveau campus girondin. Situé à Saint-Jean-d'Illac, ses deux bâtiments de 5 600 m<sup>2</sup> accueilleront à la rentrée prochaine plus de 300 étudiants, évoluant dans deux formations : ingénieurs (en 5 ans), et assistant ingénieur (en 3 ans). Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a soutenu à hauteur de 4 millions d'euros la réalisation de la première tranche du campus. Une nouvelle subvention sera allouée pour la deuxième tranche de construction, pour un projet global de 25 millions d'euros. Elisa Aerospace dispose d'un autre campus à Saint-Quentin (Aisne).





## BORDEAUX GEEV OUVRE SON CAPITAL À SES UTILISATEURS

L'application bordelaise de dons d'objets et de nourriture, fondée en 2017 par Hakim Baka et Florian Blanc, a décidé d'ouvrir son capital à de nouveaux investisseurs. « Nous croyons dur comme fer que pour entraîner des changements profonds et à grande échelle, il faut que nos idées et nos actions soient collectives. C'est pour cette raison que Geev a toujours été un projet collectif construit par sa communauté et pour sa communauté (...). Il nous semblait donc logique qu'un jour, Geev appartienne en partie aux Geevers », annonçait le 15 mai sur sa page LinkedIn Hakim Baka. Ouverte depuis le 22 mai à 18 heures à l'adresse de ses 4,5 millions d'utilisateurs, cette opération de levée de fonds communautaire, réalisée via le site de crowdfunding bordelais Tudigo, a permis à Geev de lever 300 000 euros en quelques jours. Objectif final : 1,5 million d'euros, pour un investissement minimum par personne de 500 euros. Renseignements sur : <https://app.tudigo.co/equity/geev>

## BORDEAUX

### 660 PERSONNES AU DÎNER DE LA 2<sup>E</sup> FRENCH TECH NIGHT !

Un showroom éphémère avec 48 stands de start-ups, un dîner placé et qualifié avec 660 personnes, un show lumineux et sonore complété d'une démonstration artistique avant la soirée DJ, un partenaire exclusif : la banque Neuflyze OBC... La seconde édition de la French Tech night bordelaise s'est tenue le 25 mai 2023 au CAPC Musée d'art contemporain de Bordeaux. Dans une ambiance survoltée, de nombreux entrepreneurs et start-ups de l'écosystème néo-aquitain, mais aussi d'Espagne, de Belgique et d'Italie avaient fait le déplacement. Les membres fondateurs de l'association French Tech Bordeaux (Bordeaux Métropole, Région Nouvelle-Aquitaine et CCI Bordeaux-Gironde), ainsi que de nombreux élus étaient également présents. Tout comme les représentants des communautés French Tech de Nouvelle-Aquitaine, venues participer « à ce moment fort et qualitatif », selon les mots du président de French Tech Bordeaux et instigateur de cette French Tech night, Cyril Texier.





## BORDEAUX LITTLE WORKER RECRUTE MASSIVEMENT

Little Worker, spécialiste de la rénovation d'intérieur, a annoncé avoir bouclé sa deuxième levée de fonds pour un montant de 10 millions d'euros. De quoi financer les 300 recrutements prévus dans les deux ans à venir, notamment à Bordeaux où sont concentrées la direction générale et les fonctions support de la jeune entreprise fondée en 2016 par Aurélien Bros et Nicolas Bletterer. L'entreprise fait partie de la promotion 2023 du programme French Tech 120.

AURÉLIEN  
BROS  
CEO de Little Worker

NICOLAS  
BLETTERER  
directeur général  
de Little Worker



© D. R.



L'équipe de Toog

## BORDEAUX TOOG LÈVE 300 000 EUROS

Toog, plateforme de réservation d'activités et de loisirs en quelques clics, a annoncé une levée de fonds de 300 000 euros. L'objectif de ce tour de table est de renforcer l'équipe actuellement composée de 9 collaborateurs, d'élargir la gamme des activités proposées sur la plateforme, et d'accélérer le développement de Toog dans d'autres villes. Lancée en février 2022 à Agen et Périgueux, la plateforme a lancé son application mobile et s'est déployée à Bordeaux en septembre 2022, et a ouvert ses services à Toulouse et Paris en mars 2023. La start-up est accompagnée par Unitec.

© D. R.





© Shutterstock

## BORDEAUX WEDRIVIT PASSE LA SECONDE

La start-up bordelaise Wedrivit, société de location de voitures vintage, annonce l'acquisition de son concurrent Rétro Balades. Cette opération de croissance externe va aider Wedrivit à étendre son activité vers La Rochelle et le Morbihan où est déjà implanté Rétro Balades. Avec une croissance de son volume d'affaire de 40 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, Wedrivit entend devenir le leader de la location de voitures anciennes en France d'ici à 2024, un marché estimé en France à 60 millions d'euros (étude Xerfi 2019). En avril 2022, Wedrivit comptait 1 000 véhicules sur son site, elle vise un objectif de 3 000 véhicules disponibles dans un an.

## MÉRIGNAC LES NOUVELLES FERMES POUSSENT

La start-up Les Nouvelles Fermes a officialisé le démarrage de la production de sa deuxième ferme girondine. Après celle de Lormont en 2019, c'est à Mérignac que l'entreprise a ouvert l'une des plus grandes fermes d'aquaponie d'Europe. Sur 5 000 m<sup>2</sup>, ce sont chaque année 60 tonnes de produits frais et 12 tonnes de truites arc-en-ciel qui seront produites. Elle nécessite quatre fois moins d'énergie et dix fois moins d'eau qu'une ferme traditionnelle équivalente. Les cinq cofondateurs, Laura Gaury, Thomas Boisserie, Clément Follin Arbelet, Paul Morel et Édouard Wautier, ont pour objectif de déployer ce modèle dans diverses métropoles françaises dans les cinq prochaines années et d'atteindre 40 millions d'euros de chiffre d'affaires. En 2021, l'entreprise avait levé 2 millions d'euros.

© Sarah Amould



Les cinq fondateurs  
des Nouvelles Fermes



## GIRONDE L'AOC CADILLAC CÔTES DE BORDEAUX : TERROIR FAVORABLE

Pour donner suite à l'étude portant sur la qualité de production de vin d'après des critères de préservation, connaissances, spécificité, valorisation et de transition (écologique), les experts de Bordeaux Science Agro qualifient 70 % de la région des Cadillac Côtes de Bordeaux comme étant des zones allant de favorables, à extrêmement favorables. La région répond aux critères du tourisme durable, avec une accessibilité à vélo, en train et en bateau !



© Cadillac Côtes de Bordeaux

## GIRONDE ENCOURAGER L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES

Pour encourager les jeunes à se lancer dans l'entrepreneuriat, l'Adie organise du 30 mai au 16 juin, des événements gratuits en Gironde, mais aussi en ligne. L'objectif : informer les jeunes sur les solutions qui s'offrent à eux pour créer leur micro-entreprise, lever les potentiels freins rencontrés et répondre aux questions. L'Adie souhaite se mobiliser pour concrétiser les initiatives des entrepreneurs quel que soit leur âge. Le prochain rendez-vous aura lieu le jeudi 8 juin, de 14 h 30 à 17 h à l'agence de Lormont, puis le vendredi 16 juin de 9 h 30 à 12 h à l'agence de Talence. Des permanences de l'Adie dans les agences Pôle Emploi, sur inscription auprès de son conseiller, sont aussi mises en place. Des portes ouvertes dans les agences de Lormont, Talence et Bordeaux auront lieu le vendredi 9 juin de 10 h à 17 h. Parallèlement à ces événements, l'Adie dévoilera une étude sur les jeunes et l'entrepreneuriat.



© Shutterstock





© D. R. Shutterstock



# GRAVES 2018 CHATEAU CRABITEY



À une petite trentaine de kilomètres au sud de Bordeaux, le fameux plateau de graves de Portets n'a rien à envier aux meilleurs terroirs de Pessac-Léognan. Constitué majoritairement de graves garonnaises profondes sur des veines d'argiles grises, il constitue à lui seul l'une des meilleures zones pour la production des vins rouges de l'appellation Graves. Le château Crabitey bénéficie à plein de cet atout majeur. Les 26 hectares en production captent en plus le micro-climat établi par la proximité du fleuve et celle de la naissante lande girondine en lisière de vignoble. Ces deux paramètres permettent au vignoble de Crabitey de maintenir une juste hygrométrie ainsi qu'une régulation thermique favorable à des maturités progressives. Car avec 47 % de cabernet-sauvi-

gnon et 6 % de petit-verdot, le propriétaire, Arnaud de Butler, s'appuie, pour une majorité de son assemblage, sur des cépages de maturités tardives. Un choix complété par le même pourcentage de merlot dans l'assemblage de ce 2018 qui se révèle chatoyant et d'une incroyable expression ! Réputé pour être un millésime d'influence solaire, à Crabitey, le vin a conservé une réelle fraîcheur avec une finesse de fruit relayée par de l'acidité offrant une très agréable finale acidulée. Absolument délicieux aujourd'hui, il se conservera sans difficultés encore une petite dizaine d'années. Arnaud de Butler, qui œuvre avec énergie et passion depuis plus de vingt ans à la rénovation de cette magnifique propriété, en a fait aujourd'hui un cru de référence parmi cette vaste appellation des Graves bordelaises.

[www.vinogourmets.fr](http://www.vinogourmets.fr)

© Atelier Gallien - E.J.G



Par Philippe MAURANGE,  
Directeur de l'agence  
OZCO BORDEAUX



# ÉLOGE DU TEMPS ET REALPOLITIK

Je reçois de nombreuses demandes d'approvisionnements en vins de l'année de naissance d'un enfant. Se pose alors la question du potentiel de garde des vins sélectionnés. Si les vins de Bordeaux subissent actuellement de plein fouet un effet de « bordeaux-bashing », la réalité s'impose, c'est d'abord vers Bordeaux que je me tourne en première instance.

Par Gaël HERROUIN



**Q**uels vins offrent un potentiel de garde au-delà de vingt ans ? De moins en moins. Les vigneron ont bien compris, qu'en dépit de la question des acheteurs sur la capacité de garde des vins, la réalité est que peu de bouteilles resteront en cave au-delà de leur cinquième année.

Nous jugeons la qualité des vins sur leur goût immédiat. Les vigneron élaborent donc des vins plaisants dès leur prime jeunesse. Cela ne déjuge pas nécessairement de leur potentiel de garde. Un grand vin se distingue par son pouvoir à vous séduire à chaque instant de sa vie, même si ces instants s'expriment différemment.

De nombreuses régions et cépages offrent de beaux potentiels de vieillissement. Je pense spontanément au cépage tannat à Madiran, au malbec à Cahors, au mourvèdre à Bandol. Dans une autre approche, de beaux effervescents, affinés en cave sur leurs lies plusieurs années, peuvent continuer à s'épanouir en bouteille et traverser les décennies.

Pour autant et surtout pour les vins rouges, je privilégie toujours et d'abord Bordeaux.

### UNE ÉVOLUTION LENTE

Parlons de l'évolution gustative des vins de Bordeaux. C'est peut-être la plus grande force des vins rouges de la région. Leur évolution lente sur les bons millésimes (relativement fréquents ces dernières décennies) garantit une modification très modérée du bouquet aromatique des vins au fil du temps.

Ce n'est pas le cas dans la plupart des autres régions, où l'aromatique évolue et éloigne plus rapidement le vin rouge de ses arômes primaires. C'est notamment évident avec la dégustation des vins de Bourgogne. Nous sommes tellement habitués à déguster des vins sur leurs arômes de cerise et de cassis dans leur jeunesse, que nous ne sommes plus capables d'apprécier l'évolution aromatique du pinot noir. Pire, cette évolution aromatique est souvent associée à un défaut du vin !

○○○



« Les vigneronns élaborent donc des **vins plaisants dès leur prime jeunesse** »

Dans le titre, j'évoque l'éloge de la patience. Deux expériences de dégustation récentes m'ont alerté. À Lyon, les occasions de déboucher une bonne bouteille de Bordeaux entre amis sont plutôt rares. Pourtant côté rouge, ma cave de vieillissement est au tiers composée de vins de cette région !

### UNE JEUNESSE INCROYABLE

J'ai récemment partagé avec un grand amateur ardéchois, mais à l'esprit ouvert, un saint-émilion grand cru classé, en l'occurrence le château Tertre-Roteboeuf 2008. Les qualificatifs sont vite tombés, nos regards « en disaient longs » : quelle bouteille ! Le vin affirmait un « toucher de bouche » majestueux et pulpeux. Les tanins offraient leur belle sensation soyeuse quand la bouche s'arrondissait. La complexité aromatique mêlant fruité, épice et notes empyreumatiques se prolongeait longuement en bouche. Confirmation une semaine après à l'ouverture d'un château Bellevue 2012. Ce vin de Haut-Médoc, parmi



« Côté rouge, ma cave de vieillissement est au tiers **composée de vins de Bordeaux** ! »

les plus réputés de l'appellation, délivrait une jeunesse incroyable. Onze ans passés et pourtant on aurait pu croire qu'il venait juste d'être mis en bouteille ! Combien d'autres vins rouges offrent un tel potentiel ? Même si le « boisé » du vin restait un peu trop ostentatoire, les tanins étaient digestes et la chair du vin roulait en bouche avec grande classe. Son potentiel de garde était indéniable.

Il faut certainement plus de temps aux vins de Bordeaux pour gommer l'apparente (mais trompeuse) uniformité dans leur jeunesse. Comme si le potentiel de garde et une évolution plus lente devenait un souci pour le Bordelais ? Un comble !

### DIVERSIFICATION DU RISQUE

Pour le candidat à l'achat de vins pouvant résister à l'épreuve du temps, ma recommandation est aussi guidée par le choix très large de références qu'offre le vignoble bordelais. Il est tout à fait possible de trouver des vins capables de tenir vingt ans pour un prix relativement modeste (une trentaine d'euros) dans les bons millésimes.

Je préconise aussi à mon acquéreur une diversification du risque en l'orientant vers une part de vins liquoreux.

Posez-vous la simple question de savoir ce que préférera déguster un jeune adulte de vingt ans ? *A priori*, les chances de succès avec un vin « sucré » sont plus élevées.

Les risques de « casse » gustative sont plus rares sur les vins liquoreux. Ils évoluent doucement « sur leur sucre ». Mieux encore, leur sensation moelleuse diminue avec le temps et leur complexité aromatique se renforce.

Dans cette classe de vins, le choix est plus large. La décision sera prise en fonction de l'état du millésime dans chacune des régions.

Au départ, j'opte volontiers pour des cépages à fort potentiel acide. L'acidité du vin équilibre la liqueur du vin et sécurise l'évolution paisible du vin, l'acidité protégeant le vin dans le temps.

Naturellement je me tourne vers des chenins de la Loire : Coteaux du Layon, Vouvray, Montlouis, Jasnières, ou autres. Plus au sud, le petit manseng à Jurançon offre aussi cette signature acide équilibrante, délivrant parfois d'immenses vins liquoreux.

« Les **risques** de « casse » gustative sont **plus rares** sur les **vins liquoreux** »

### LE HAUT DU PAVÉ

Dans les meilleures années ces vins vous garantissent, pour des budgets finalement modérés (vous laissant aussi plus de budget pour la sélection en rouge) un choix qui fera plaisir à votre « grand bambin ».

Voici quelques impressions pour tous ceux qui s'intéressent au potentiel de vieillissement du vin. Naturellement mon propos est généraliste, de nombreuses alternatives existent, guidées par l'état du millésime. Mais observez simplement une vraie cave de vieillissement et vous constaterez par vous-mêmes, Bordeaux en rouge tient encore le « haut du pavé ».



© D.R.

### GAËL HERROUIN

Expert gradé et assermenté  
près le Tribunal de Commerce  
de Paris

Membre de la Compagnie  
des **Courtiers-Jurés-Experts**  
en vins (Association créée  
en 1322, reconnue d'utilité  
publique par l'État)

Gérant de la société  
**Les Vins Dévoilés**, créateur  
d'événements autour de  
la dégustation de vins rares.

Tél. **06 68 32 91 69**  
contact@lesvinsdevoiles.com



# LES ECHOS EN RÉGION



## DÉCÈS

### LE PRÉSIDENT DE REPETTO N'EST PLUS

La Maison Repetto a perdu son président et propriétaire, Jean-Marc Gaucher, brutalement décédé le 9 mai à Paris, à l'âge de 70 ans. L'entrepreneur n'a eu de cesse de faire rayonner l'excellence française à travers cette marque, à laquelle il a redonné son prestige en France et dans le monde. Ce touche-à-tout visionnaire et atypique, né à Montreuil d'un père ouvrier chez Renault et d'une mère commerçante, avait quitté l'école à 15 ans, travaillé comme électromécanicien avant d'être ingénieur du son à TF1. Passionné de sport, pratiquant la course de fond à haut niveau, il s'est vu confier par le propriétaire de Reebok la distribution des produits pour le territoire français : il deviendra PDG de Reebok France en 1994, et vice-président de Reebok International, au regard de sa vision et de ses performances commerciales. En 1999, le brillant autodidacte reprend Repetto, alors en grave difficulté, lui insufflant son énergie pour ramener la marque au premier plan du luxe : l'entreprise performe à l'international, avec des collaborations nouées avec Issey Miyake en 2000 ou encore Karl Lagerfeld en 2009, et une ligne complémentaire de maroquinerie et d'active wear.

Pour les 60 ans de Repetto, en 2007, Jean-Marc Gaucher avait créé la fondation Danse pour la vie pour soutenir des écoles de danse, inclusion d'enfants en détresse par l'expression artistique (Haïti, Brésil, Ukraine, Irak). Entreprise du Patrimoine Vivant depuis 2013, Repetto continue de fabriquer à Saint-Médard-d'Excideuil avec son inégalée méthode du cousu-retourné.

Le propriétaire avait inauguré en 2012 son école de formation pour l'y enseigner en Dordogne (plus de 600 apprentis aux différents métiers du cuir). Sa fille, Charlotte Gaucher-Holmann, le secondait depuis des années et Laurence Lévy avait rejoint le président en qualité de CEO (LVE n° 2529). La nouvelle gouvernance qu'il avait installée l'été dernier évolue en raison de sa disparition : sa fille Charlotte reprend la présidence de la marque.



## BERGERAC OUVERTURE DE SAISON À L'AÉROPORT

L'aéroport Bergerac Dordogne Périgord a ouvert sa saison estivale en organisant le 16 mai une cérémonie qui marque aussi les 20 ans de présence de Ryanair sur la plateforme, où la compagnie gère sept destinations au départ de Bergerac. Pour l'occasion, des visites de l'aéroport étaient proposées, avec DJ et service traiteur des élèves de l'École Hôtelière de la CCI Dordogne. Toutes compagnies réunies, l'aéroport propose des vols réguliers vers Manchester, Southampton, Rotterdam, Porto, Liverpool, Londres (City, Stansted), Leeds Bradford, East Midlands, Bruxelles-Charleroi, Bristol, Bournemouth, Birmingham, à retrouver sur [www.bergerac.aeroport.fr](http://www.bergerac.aeroport.fr)



## DORDOGNE INNOVATION ARTISANALE CHEZ MC DÉCOUPE

Le premier programme régional destiné aux TPE et aux inventeurs « L'innovation et l'invention au cœur des projets artisanaux » permet de bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour construire un projet innovant, concrétiser une idée, une invention, financer les premières études ou financer un prototype. La Région, en partenariat avec la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat et l'association Transtech, soutient l'innovation sous toutes ses formes : sociale, de produit, technologique, de services... MC Découpe, basée à Neuvic-sur-l'Isle, s'illustre depuis 25 ans dans la découpe jet d'eau, fraisage, gravure, formage (plastiques, liège, caoutchouc, mousses). L'entreprise a conçu un système innovant d'accroche universel pour lambrequins, fenêtres et caches pour volets roulants : elle est accompagnée dans ce cadre par la Chambre de métiers.



## REGOÛTER

De la quatrième génération de faiseurs de pastis landais, Mathieu Marrocq vient de rouvrir boutique à Souprosse, à quelques mètres de la boulangerie historique fermée l'été dernier.

La recette n'a évidemment pas changé, même si elle ne se fait plus exclusivement en famille.

Par Julie DUCOURAU

ENFIN AU

# PASTIS DE SOUPROSSE

Il est des habitudes dont il est difficile de se passer quand elles s'arrêtent. Aller chercher son pastis de Souprosse au marché de Dax, le samedi matin, dans la camionnette de Jean-François Marrocq, est de celles-là. Fermée en septembre dernier pour cause de retraite de Jean-Paul Marrocq, son pâtissier de frère, la boutique du petit village entre Tartas et Mugron a retrouvé, le 2 mai, son panneau « ouvert » sur l'avenue du 11-Novembre-1918, à quelques mètres de l'ancienne.

## AU RHUM-VANILLE DEPUIS 1946

Malheureusement, la fourgonnette coffre grand ouvert sur pastis a été vendue aux services techniques de la commune juste avant la fermeture du rideau en fin d'été dernier. Et le four à bois plus que centenaire n'a pas pu être déménagé.

Dans les locaux flambant neufs, un grand four électrique à plusieurs étages chauffe désormais les dizaines et dizaines de pastis quotidiens dont le nombre est tenu secret. « Par chance, en plus de celui à bois, on travaillait déjà au four électrique. Mon grand-père avait investi en 1980 pour augmenter sa production. Il n'y a pas de différence », assure Mathieu Marrocq, le fils de Jean-François, qui prend le relais.

Sous la légère croûte aux gros grains de sucre, leur pastis est en effet toujours aussi « mitchut », dense et humide à la fois en gascon. « Au bon pastis landais »,

son nom, est assurément bien choisi. Et ce, depuis 1946, l'époque où Georgette Duluc, son arrière-grand-mère, s'y consacra à Souprosse. Jusqu'alors, elle n'en faisait, avec son mari boulanger, qu'à l'occasion, pour des mariages et des repas de fêtes. Pendant la guerre de 1939-1945, tandis qu'Albert Duluc était prisonnier, elle eut moins de demande en boulangerie car la concurrence s'était installée. « Elle s'est retrouvée par la force des choses à faire plus de pastis et ça a été rapidement un grand succès », raconte l'arrière-petit-fils.

La recette parfumée au rhum et à la vanille se transmettra de mère en fille, gendre et fils, et ainsi de suite jusqu'à aujourd'hui. Seule différence, un membre étranger à la famille connaît désormais les bons dosages des ingrédients. Car Mathieu Marrocq, déjà à la tête de Landak, une société de commercialisation d'aérosols pour entreprises du BTP, a embauché un copain, Thibaut Lafargue, boulanger spécialisé en viennoiseries, pour fabriquer le fameux pastis. « Une belle confiance », dit le jeune homme actuellement en formation auprès de Jean-Paul Marrocq qui a donc repris du service : « J'ai resigné le temps nécessaire. Le jour où il sera vraiment autonome, qu'il fera comme il faut les pastis et les merveilles, je me retirerai sur la pointe des pieds », sourit le retraité, heureux que l'aventure continue car « on ne peut pas toujours rester en famille en vase clos. C'était plus important que la recette perdue ! »

## CARNET DE COMMANDES DÉJÀ PLEIN

Un autre repreneur était prêt à racheter l'affaire cet automne. « Mais le prix proposé n'était pas le bon, vu le potentiel énorme et les résultats affichés. Alors, les jours avant la vente, j'ai mal dormi et j'ai senti que je devais le faire moi-même », se rappelle Mathieu Marrocq qui fait alors plaisir à toute la famille en annonçant la nouvelle. Il investit 150 000 euros pour racheter le fonds de commerce à sa valeur et se doter de nouveaux équipements (four, mobilier, etc.) tandis que la mairie réalise les travaux dans l'ancienne école pour garder un commerce au village et le leur louer.

Les débuts sont comme chacun l'imaginait : un carnet de commandes « déjà plus que plein. Mais ça, on est habitué, on a toujours manqué de pastis par rapport à la demande ! », confie le jeune entrepreneur qui va se former également à la recette « au cas où ». En attendant de profiter au maximum des nouveaux locaux pour produire davantage et alimenter d'autres points de vente, en plus des Gamm Vert et autres Intermarché du coin, le pastis de Souprosse est bien de retour sur le marché de la cité thermale depuis le 20 mai, avec « Jeff » Marrocq sur un stand classique, « comme au tout début ». Sans sa camionnette donc, mais toujours avec ses bons pastis landais et son bagou.







# Établissements Fau **LA BONNE SANTÉ** **D'UN FUTUR** **CENTENAIRE**

Créée en 1930 à Marmande, l'entreprise de peinture a vécu une transmission réussie il y a 6 ans avec la reprise par les frères Champenois, Maxime et Ludovic. À quelques printemps du centenaire, les Établissements Fau sont en pleine croissance et nourrissent de nouveaux projets.

Par Jonathan BITEAU

**I**l y a 7 ans disparaissait brutalement Patrick Fau, dernier maillon de la famille marmandaise aux commandes des Établissements Fau. Créée en 1930, cette institution locale était alors spécialisée dans la peinture et la pose de revêtements de sols et murs. A l'époque, Ludovic est peintre en bâtiment à son compte et Maxime travaille dans les machines agricoles. Depuis quelque temps, une conviction anime les frères Champenois : celle de vouloir travailler ensemble. Ludovic parle à Maxime des Établissements Fau, alors à reprendre. Ils saisissent l'occasion et se lancent dans l'aventure, pérennisant par la même occasion une entreprise historique. De nombreux entrepreneurs savent à quel point il peut être délicat de s'investir en famille, ce qui n'a pas été le cas pour les Champenois, comme en témoigne Maxime : « En fait, nous sommes très complémentaires. Ludovic est plus axé sur la partie technique

et les chantiers et moi je suis davantage sur le commercial et la gestion. On se complète très bien ». Le résultat est époustouflant, malgré la crise sanitaire : de 2 salariés en 2017 à 20 aujourd'hui et 10 autres sur une nouvelle activité de plâtrerie.

## **UN BÂTIMENT À VENIR**

Avec la croissance de l'entreprise, les locaux historiques du centre-ville de Marmande sont devenus trop étroits et les Établissements Fau ont déménagé à Sainte-Bazille il y a deux ans. Rattrapé encore aujourd'hui par l'activité grandissante, un nouveau bâtiment devrait voir le jour avec une toiture photovoltaïque. La seule difficulté réside dans le recrutement comme l'explique Maxime : « On ne parle même plus de nos difficultés à recruter tellement c'est devenu la norme d'avoir du mal à trouver du personnel qualifié ».

« **Nous sommes très complémentaires.** Ludovic est plus axé sur la partie technique et les chantiers et moi je suis davantage sur le commercial et la gestion. »

*Maxime Champenois*



### MARCHÉS PUBLICS ET ASSURANCES

La spécificité des Établissements Fau est de pouvoir s'adapter à toutes demandes : particuliers ou professionnels, neufs ou rénovation. L'entreprise n'hésite d'ailleurs pas à concourir pour les marchés publics locaux (Lot-et-Garonne, Dordogne et Sud-Gironde) : « On a du personnel administratif et une gestion des chantiers spécifiques pour les collectivités. On sait s'adapter à ces types de travaux. On regrette juste que le critère local ne compte pas, malheureusement c'est surtout le prix qui est déterminant », précise Maxime. Au tableau de leurs réalisations remarquables, on compte notamment le dojo à Boé, le Point Jeunes à Marmande et la mai-

« Parmi leurs réalisations remarquables, la maison Garonne à la tour Lacassagne »

son Garonne à la tour Lacassagne. Tournés vers l'avenir, Ludovic et Maxime continuent de faire vivre une entreprise chargée d'histoire : dans 7 ans, les Établissements Fau fêteront 100 ans d'existence.



# LA CROISSANCE AU RALENTI

Dans un contexte de forte inflation, avoisinant les 6 %, une faible croissance de l'activité économique est attendue. Celle-ci serait marquée par un net ralentissement de la consommation des ménages, pénalisée par l'envolée des prix, accompagné d'un recul des investissements, confirme l'Insee.

Par Aïcha BAGHDAD et B. L.

**A**u deuxième trimestre, comme au premier, la croissance du PIB devrait atteindre 0,2 % tandis que l'inflation serait toujours propulsée par l'alimentation, et ce jusqu'à la mi-2023. C'est ce qu'anticipe l'Insee dans sa dernière note de conjoncture, publiée le 5 mai. Mais la hausse des prix se maintiendra à un niveau élevé. Après 5,7 % en mars et un rebond de 5,9 % en avril, le taux s'établirait à 5,4 % en juin, ce qui représenterait le niveau le plus bas depuis une année. « À l'horizon de la mi-2023, le glissement annuel des prix à la consommation en France pourrait légèrement refluer à la faveur des effets de base sur les produits pétroliers », explique l'Institut de statistique.

## L'ALIMENTAIRE BOOSTE L'INFLATION

L'évolution de l'inflation masque des chiffres contrastés, selon les postes de consommation. En avril, les prix de l'énergie ont rebondi de 7 % sur un an, après une augmentation de 4,9 % en mars. La hausse annuelle est moins prononcée pour les services (+ 3,2 %, après + 2,9 %). Côté alimentation, l'envolée des

prix se poursuit : après + 14,9 % en avril, un rebond à + 15,8 % est attendu ce mois de mai. Cette année, la hausse du prix des produits alimentaires est considérée comme principal moteur de l'inflation : elle y contribue à hauteur de 40 %, « alors qu'elle ne représente que 16 % du panier moyen de consommation », selon l'Insee. D'ici l'été, les prix à la consommation des produits alimentaires devraient encore augmenter fortement (+ 15,5 % sur un an). Toutefois, l'institut de statistique n'exclut pas « un éventuel ralentissement ultérieur, après les renégociations commerciales annoncées pour la fin du printemps » entre industriels de l'agroalimentaire et grande distribution. Ce à quoi a poussé Bercy, afin que la baisse des cours de certaines matières premières soit répercutée rapidement sur le panier de courses. Alors que les prix agricoles à la production diminuent depuis plusieurs mois, « ceux à la production des industries agroalimentaires ne présentent, en revanche, pas encore d'inflexion, à ce stade », note l'Insee. Et après la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation, ceux des services pourraient suivre : « sur fond de nouvelle revalorisation du

La hausse du prix des produits alimentaires est le principal moteur de l'inflation



Smic au 1<sup>er</sup> mai, ils pourraient légèrement accélérer, avec un glissement annuel prévu à + 3,5 % en juin », précisent les statisticiens. Pour la seconde moitié de l'année, ces derniers se montrent prudents : ils pointent « des incertitudes fortes qui subsistent, en particulier, sur les évolutions à venir des prix dans l'alimentation et sur une éventuelle diffusion, plus marquée qu'actuellement, de l'inflation au secteur des services ».

### UNE CROISSANCE MODÉRÉE

Depuis l'été 2022, la croissance trimestrielle du PIB s'établit à 0,1 %, en moyenne. Cette faible progression de l'activité économique s'attribue notamment au repli de la consommation des ménages,

conséquence de la baisse de leur pouvoir d'achat, en lien avec la persistance de l'inflation. Sur un an, en mars, les achats alimentaires ont ainsi baissé de 9 % en volume. Les Français peuvent avoir opté pour des gammes de produits moins chers. D'avril à juin 2023, la consommation de biens (alimentaire compris) continuerait à refluer.

Les dépenses énergétiques maintiendraient leur tendance haussière. Une légère progression est prévue dans les services.

Par ailleurs, ce second trimestre, la croissance, annoncée à 0,2 %, pourrait être sensiblement soutenue par le commerce extérieur. Mais dans ce contexte inflationniste, la remontée des taux d'intérêt devrait brider davantage

l'investissement. Celui des entreprises, inquiètes aussi de la contraction de la demande intérieure, maintiendrait sa tendance baissière. Celui des ménages ralentirait en raison de la baisse de la construction de logements neufs et des transactions dans l'immobilier. Une situation qui a amené les acteurs du secteur à tirer plus vigoureusement la sonnette d'alarme, alors que les mesures du gouvernement en faveur du logement se font attendre.

L'Insee table sur un acquis de croissance du PIB de 0,5 % à fin juin. L'activité économique fléchirait dans l'industrie manufacturière, poursuivrait son recul dans la construction, et resterait atone dans le commerce. Elle progresserait légèrement dans les services.





# S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les efforts – réels – des ETI et PME en matière de transition écologique sont très insuffisants d'après une étude Bpifrance Le Lab, la cellule de recherche de la banque publique d'investissement. Pour le climat, et aussi pour le business.

Par Anne DAUBRÉE

**T**rier ses déchets, c'est bien, l'écoconception, ce serait nettement mieux... Combien les dirigeants des PME-ETI françaises sont-ils sensibilisés à la cause de l'urgence climatique et quels types de mesures mettent-ils en place dans leurs entreprises ? La troisième étude Climat de Bpifrance Le Lab, la cellule de recherche de la banque publique d'investissement, a été publiée le 4 avril. Elle enregistre un net changement, par rapport à 2020 : le « passage à l'action » des dirigeants. Il y a trois ans, en effet, Bpifrance Le Lab observait « une dissonance entre une conscience citoyenne forte des dirigeants, et un niveau d'actions assez faible. Ce n'est plus le cas aujourd'hui », résume le communiqué. « La guerre en Ukraine et ses conséquences sur les coûts de l'énergie ont servi de levier pour souligner l'importance du sujet climatique au sein des PME. En reliant de plus en plus la consommation énergétique à la rentabilité de l'entreprise, les dirigeants commencent à accorder une importance stratégique à ces enjeux », analyse Lionel Canesi, président du syndicat ECF Experts-comptables, cité dans l'étude. Ainsi, le nombre de dirigeants qui affirment suivre les sujets climatiques au sein de leur société, via un service dédié ou une personne ayant aussi d'autres responsabilités a plus que doublé, passant de 31 % en 2020 à 67 % en 2023. Autre signe de changement, 72 % des dirigeants déclarent avoir réduit leurs émissions carbone au cours des cinq dernières années, contre 46 % en 2020. Le nombre de ceux qui ont réalisé une évaluation de ces émissions a également augmenté, passant de 16 % à

35 %. Dans le même sens, ils sont plus de 8 dirigeants sur 10 à intégrer l'enjeu climat dans leur stratégie d'entreprise (contre 50 % en 2020). Et la manière dont les dirigeants déclarent se projeter pour les cinq ans à venir est également encourageante : 88 % d'entre eux estiment pouvoir réduire leur empreinte carbone (contre 73 % en 2020). Pour y parvenir, ils prévoient des actions structurantes, comme l'écoconception (pour 43 % des dirigeants) et la sélection de fournisseurs (40 %). Mais le premier moyen cité est l'achat d'équipements plus performants énergétiquement (60 %).

## DES « PETITS PAS » BEAUCOUP TROP COURTS

Ces efforts, réels, restent très nettement insuffisants, d'après l'étude. Et ce, qu'il s'agisse d'infléchir la trajectoire des émissions carbone ou de tirer bénéfice d'opportunités de marché liées à ces changements. « Il est urgent pour les chefs d'entreprise d'agir vite pour une transition qui ne se fait pas en un jour, tant elle implique une transformation profonde du business model, un degré d'innovation élevé, et des compétences multiples », préconise l'étude. Sur ce sujet, elle enregistre un niveau d'ambition très varié chez les dirigeants de PME et ETI. La part de ceux convaincus de pouvoir réduire leur empreinte carbone de manière importante a plus que doublé en trois ans, passant de 13 % à 29 %. Toutefois, la majorité des chefs d'entreprises (59 %) pensent la restreindre seulement « un peu » dans les cinq ans à venir. C'est quasiment autant qu'en 2020.

Par ailleurs, ces dirigeants sont-ils réellement conscients de la complexité du sujet ? 63 % ne se sentent pas inquiets sur leur capacité à piloter la décarbonation de leur entreprise, une transition pourtant complexe. Le chiffre interpelle, lorsque le pourcentage de ceux affirmant avoir déjà diminué leurs émissions carbone est très largement supérieur à celui des entrepreneurs qui ont réalisé une évaluation en la matière... Concrètement, « les actions menées par les PME-ETI sont insuffisantes pour amorcer une véritable inflexion de la courbe des émissions carbone », pointe l'étude. C'est le type d'actions choisies qui est en cause : l'extinction automatique de la lumière vient en tête (77 %), suivi du tri des déchets (68 %), de l'achat d'équipements plus performants énergétiquement (63 %) et la réduction de l'usage du papier et du plastique (58 %). Pour Bpifrance Le Lab, il s'agit là de « petits pas », et d'« actions peu coûteuses et rapides à mettre en œuvre ». « Jamais les dirigeants ne mettent en avant la nécessaire refonte de leur stratégie ou la modification de leur business model », notent les analystes. Les mesures plus ambitieuses, comme l'éco-conception ou la sélection de fournisseurs d'après des critères environnementaux, arrivent très loin derrière en termes de moyens mis en œuvre (respectivement, 30 % et 21 %).

## Les efforts restent très **nettement** insuffisants

### À LA RECHERCHE DU MODÈLE ÉCONOMIQUE

Pour l'étude, les dirigeants des ETI et PME qui souhaitent faire évoluer radicalement leur entreprise se heurtent à d'importants obstacles de différente nature. « Le premier d'entre eux est la difficile résolution de l'équation économique : au cœur de l'équation, qui finance ? », estiment les chercheurs. Les trois quarts des dirigeants pointent le fait que les clients ne sont pas prêts à payer plus cher pour des produits verts, et une proportion similaire ne parvient pas à déceler son retour sur investissement. En fait, la perspective qu'identifient ces entrepreneurs est surtout celle d'une perte de compétitivité à court terme par rapport à leurs concurrents qui ne prendraient pas cette voie !

Autre type de freins pointé par les entrepreneurs : ceux qui découlent de la gestion publique de ces enjeux, faits de normes contraignantes, assorties de lourdeurs administratives. Ainsi, 76 % des répondants affirment être contraints par la lenteur ou la complexité des procédures. Ils ont par exemple du mal à trouver les bons interlocuteurs publics. Et les deux tiers regrettent aussi la multiplication de normes parfois contradictoires (par exemple, normes de sécurité contre normes climatiques). Résultat, en dépit des 30 Md € destinés au

financement de la transition écologique dans le cadre du plan de France relance, 80 % des dirigeants estiment que le soutien public à la décarbonation est encore trop faible.

En synthèse, ils ne se sentent pas correctement encouragés pour affronter un enjeu dont ils mesurent la gravité (pour la planète entière et pour leur entreprise). Et ils ont la sensation de mettre cette dernière en danger lorsqu'ils bouleversent leur modèle d'affaires et décarbonent leur activité. Au total, « les conditions *sine qua non* d'un tel virage stratégique ne semblent pas toutes réunies », conclut l'étude. L'enjeu est pourtant de taille. Pour le climat, car les PME et ETI représentent 30 % de l'empreinte carbone de la France, d'après les estimations de Bpifrance Le Lab. Et pour les entreprises elles-mêmes, déjà contraintes par les hausses de prix de l'énergie et des matières premières, les pressions des donneurs d'ordre et des impératifs législatifs croissants en matière de RSE.





# L'ÎLE ROUGE

## SOUVENIRS DE LA FRANÇAIFRIQUE

**D**ébut des années 70 à Madagascar. Carole et Robert Lopez vivent sur une base militaire où les soldats résident à l'écart de tout avec leurs familles. Leur fils Thomas, dix ans, observe, sans tout à fait comprendre ce qui se joue autour de lui, autant les adolescents qui s'embrassent dans la forêt que ses parents qui se disputent de plus en plus. Pendant ce temps-là, la population malgache attend avec impatience le départ des derniers représentants de l'armée française... Après les années sida, Robin Campillo interroge les liens de la France avec ses colonies, sous un angle original, presque contemplatif. Il observe les élans du cœur d'exilés qui ne comprennent rien à ce que vivent les habitants de l'île encore française de fait, malgré l'indépendance chèrement acquise en 1960. Il se fait le témoin d'une époque révolue et le critique de cette nostalgie rance d'une grandeur supposée de la France, d'une occupation qui ne se reconnaissait pas comme telle. Lui-même fils de militaire, Campillo a vécu là-bas au même âge que ce petit garçon de moins en moins sage et obéissant.

« Je ne crois pas beaucoup à l'autobiographie. Bien que dans le film tout soit « vrai » (le travail de mon père dans le Noratlas, les crocodiles qu'il nous a offerts, la bague dessinée pour ma mère, mes lectures de Fantômette...) et bien qu'on ait tourné sur la base militaire où j'ai vécu enfant, le film relève du pur imaginaire. Mon père était sous-officier dans l'Armée de l'Air française. Mes parents, mes frères et moi sommes tous nés au Maroc et avons vécu en Algérie par la suite. Mon enfance aura été en quelque sorte conditionnée par les considérations géostratégiques de la France. Une fois rentré en France, encore enfant,

je gardais une véritable nostalgie de Madagascar qui semblait échapper à la mauvaise conscience collective, contrairement à l'Algérie ou le Maroc. Pourtant, sans que je sache trop pourquoi, je ne voulais pas retourner dans ce pays. Comme si en quittant Madagascar, quelque chose s'était brisé, et qu'il fallait se contenter de souvenirs. »

La fascination de l'enfant pour Fantômette permet de jolis instants qui virent à de la bande dessinée revue et corrigée par Michel Gondry. Sa lecture de ces aventures farfelues s'imprègne de la réalité de l'époque, comme s'il comprenait inconsciemment ce qui se joue alors. Des séquences qui lui permettent aussi de s'évader de la dure réalité familiale.

« C'était une de mes lectures de l'époque. Elle représente pour Thomas une forme d'indépendance : elle vit seule, ne semble pas avoir de parents et s'intéresse à l'inquiétante activité des adultes. Elle évoque aussi pour l'enfant une France imaginaire, peut-être encore plus fantasmée que Madagascar. D'ailleurs j'ai préféré utiliser des maquettes pour recréer l'univers de Georges Chaulet, ainsi que des masques pour les personnages comme on pouvait en voir dans les séries enfantines de l'ORTF. À l'époque déjà je trouvais ces masques à la fois familiers et angoissants. Les épisodes de Fantômette font écho à d'autres éléments du film sans pour autant chercher à y répondre tout à fait. Ces bribes de fiction viennent parasiter la narration principale, comme un livre qu'on est en train de lire colore le quotidien. L'identification à cette héroïne va pousser Thomas dans une expérience solitaire au moment où il doit quitter Madagascar. Il découvre la clandestinité, seul avec la nuit, et c'est aussi dans cette condition qu'il va accéder aux coulisses de sa propre vie. »



**En salle  
depuis le 31 mai**

Un film de  
Robin Campillo  
Avec Nadia Terezskiewicz,  
Quim Gutiérrez,  
Charlie Vauselle

**Drame**

Son père, joué par l'Espagnol Quim Gutiérrez, est un officier macho marié à Nadia Terezskiewicz avec qui les rapports sont plus que tendus. Elle aussi cherche à se libérer de ce monde qui s'évanouit et de ce couple dysfonctionnel dont elle fait partie. Le gamin de la famille, l'impressionnant Charlie Vauselle, est notre porte d'entrée (puis de sortie) sur ce monde. Dans un premier temps, ce qui prime est le lien de trois générations avec l'amour et les désirs, les adultes qui ne s'entendent plus ; les adolescents et jeunes hommes et femmes plongés dans leurs premiers émois et les enfants qui sont les témoins curieux de cet éveil des sens qui peut aller de pair avec l'éveil politique. Le dernier acte permet aux Malgaches jusque-là invisibles de prendre le

contrôle du film, comme un symbole de celui qu'ils vont enfin prendre sur leur pays. Un film dans lequel il n'est pas forcément aisé de se plonger mais qui séduit par la richesse de son propos et l'originalité de la forme.

« Pendant presque tout le film, les Malagasy sont comme des figurants qu'on aperçoit à peine. Ils sont là à l'école, à l'église, dans les rues de la base mais on ne fait pas attention à eux. Le film rejoue ainsi la cruauté de la colonisation, jusqu'au moment où ces figurants deviennent les protagonistes du film et surtout de leur propre histoire. Ce sont eux qui, à travers les discours politiques, jettent une lumière nouvelle sur tout ce qu'on vient de voir, en réinscrivant le roman familial de Thomas dans l'histoire coloniale. »



## MON PÈRE ET MOI

### Le fils de coiffeur et la riche héritière

Sebastian Maniscalco est très amoureux de sa fiancée Ellie et s'entend à merveille avec sa future belle-famille. Lorsqu'il est invité dans leur somptueuse résidence pour le week-end du 4 juillet, il hésite à laisser seul son père Salvo mais est clairement embarrassé par son attitude sans filtre. Ellie incite son amoureux à proposer à ce modeste coiffeur italo-américain à se joindre à eux. Un choc des cultures s'annonce, chaque famille ayant ce qu'il faut d'embarrassant pour le jeune couple...

L'humoriste Sebastian Maniscalco a écrit le scénario de cette comédie dont il est également l'acteur principal, amusant même s'il ne se caractérise pas par sa finesse de jeu. Robert De Niro cabotine joyeusement en maître de l'art capillaire qui ne comprend pas grand chose aux us et coutumes de cette aristocratie étrange qui a pour animal de compagnie un paon qui l'aidera (bien malgré lui) à prouver ses talents culinaires. Rien de très innovant ni d'hilarant, et c'est trop moralisateur, mais on passe néanmoins un bon moment. Kim Cattrall (la bouillante séductrice de la série *Sex & the city*) est excellente, même si sous-utilisée, en belle-mère outrancière de préciosité.



© D. R.

## RENFIELD

### Le valet de Dracula se rebiffe

La Nouvelle-Orléans, de nos jours. Robert Montague Renfield est l'assistant trop dévoué du pire patron du monde : Dracula ! Lassé de devoir lui trouver des proies depuis plus d'un siècle, il participe à un groupe de parole avec d'autres victimes de relations toxiques. Sa soif d'indépendance ne va pas plaire au Prince des Ténèbres... Pour une fois, ce personnage secondaire d'avocat tombé sous la coupe du célèbre vampire est le protagoniste central d'un film. Nicholas Hoult est irrésistible en grouillot contraint de manger des insectes pour entretenir les forces surhumaines qui lui permettent d'être un serviteur efficace. Il sait être à la fois drôle et touchant, face à Nicolas Cage qui prend un malin plaisir à cabotiner, se montrant aussi flippant que risible. Cette relecture moderne du mythe en mode pervers narcissique est un hommage direct à la version des années 30 avec Bela Lugosi, dont Chris McKay recycle des images en incluant ses acteurs. Les scènes gore sont si outrancières avec leurs démembrements spectaculaires qu'elles ne peuvent que faire rire. Une comédie d'horreur hilarante, avec des comédiens investis dans une démesure de tous les instants.



© D. R.

# EN BREF

**NICOLE KIDMAN** sera la vedette du thriller érotique *Babygirl* de Halina Reijn. Elle sera une femme d'affaires qui entame une liaison passionnée avec un jeune homme d'une vingtaine d'années, joué par Harris Dickinson, le mannequin de *Sans filtre*. Jude Law pourrait interpréter le rôle de son mari.

**MIKE COLTER** reprendra son rôle d'homme mystérieux suspecté de meurtre de *Plane* (l'avion) dans *Ship* (le bateau) qui se déroulera dans sa continuité directe, alors qu'il tente de fuir la petite île des Philippines où il était piégé avec les autres passagers. Cet anti-héros devrait faire l'objet d'une chasse à l'homme internationale. Pas de précision sur le retour de Gerard Butler, alors que le réalisateur Jean-François Richet devrait se limiter au poste de producteur.

Remarquée en 2019 avec *Tout ce qu'il me reste de la révolution* dont elle était la réalisatrice et l'interprète,

**JUDITH DAVIS** récidive à ces mêmes postes pour *L'Asile*. L'histoire d'une autrice et militante qui quitte pour quelques jours le stress de sa vie urbaine pour rendre visite à sa grande amie, partie vivre à la campagne. Si leurs choix de vie opposés mettent à mal leur complicité de toujours, elles trouvent refuge au même endroit : une association locale, d'accueil et de soin hors normes, hélas convoitée par un businessman qui espère en faire un hôtel de luxe.

## DE SUPERMAN À ESPION ANTINAZI

L'ex-Superman Henry Cavill mènera la troupe de *The Ministry of Ungentlemanly Warfare* de Guy Ritchie qui l'a déjà dirigé dans *Agents très spéciaux*. Il participera à la formation des premiers commandos britanniques après les premiers bombardements de l'Angleterre par l'armée allemande en 1939. Adapté d'un ouvrage d'un certain Damien Lewis qui racontait l'histoire vraie de cette organisation secrète créée par le Premier ministre Winston Churchill et Ian Fleming (qui n'avait pas encore rédigé les premières aventures de James Bond) pour contrecarrer les plans des Nazis, avec des méthodes indignes de gentlemen britanniques.

## RETOUR DU MUSICAL JOHN CARNEY

Le réalisateur à l'origine des comédies dramatiques sentimentales et musicales *Once*, *New York Melody* et *Sing Street*, revient au genre qui fait sa réussite avec *Flora and Son* centré sur une mère célibataire en guerre avec son fils adolescent et petit voleur. Encouragée par la police à trouver un passe-temps pour lui, elle récupère une guitare abîmée dans une benne à ordures. Il dirigera Eve Hewson, qui n'est autre que la fille de Bono, le chanteur de U2, vue déjà dans *Blood Ties* de Guillaume Canet et *Le Pont des espions* de Steven Spielberg. Joseph Gordon-Levitt, le jeune Orén Kinlan et Jack Reynor seront à ses côtés. Le cinéaste irlandais enchaînera avec *Fascinating Rhythm*, le voyage magique d'une jeune femme dans le passé et le présent de New York, inspiré par la vie et la musique du compositeur américain George Gershwin.

## LA NUIT DANS LA PIZZERIA MORTELLE

Josh Hutcherson (l'amoureux de Katniss dans *Hunger Games*) et Matthew Lillard (Sammy dans les films *Scooby Doo*) seront réunis dans la comédie d'horreur *Five Nights At Freddy's*, l'adaptation d'un jeu vidéo sorti en 2014, qui place le joueur dans la peau d'un veilleur de nuit surveillant une pizzeria un peu spéciale. Le jour, elle est occupée par de gentilles peluches animées faisant le bonheur des enfants mais elles se transforment en créatures meurtrières la nuit. Le but du jeu, comme son titre l'indique, est de survivre durant cinq nuits consécutives, celui du personnage principal du film sera de survivre dans un premier temps à sa première soirée.

## RÉALISATEURS DE PÈRE EN FILLE

Destry Allyn Spielberg, la fille du cinéaste prénommé Steven et de l'ex-actrice Kate Capshaw (vue dans *Indiana Jones et le temple maudit* de son futur mari) va passer comme papa à la réalisation avec *Please don't feed the children* (Merci de ne pas nourrir les enfants). Une épidémie a réduit la population adulte à néant. Un groupe d'orphelins part sur les routes en quête d'un lieu idéal pour une nouvelle vie. Ils vont rencontrer une femme dérangée, hantée par un lourd secret, jouée par Michelle Dockery, la matriache de la série *Downton Abbey*.



# L'ENTREPRISE ET COTISATIONS SOCIALES DU CÔTÉ DES TRIBUNAUX

François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale

## REVUE DE RÉCENTES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRÔLES ET REDRESSEMENTS URSSAF.

### OPÉRATIONS DE CONTRÔLE

Une cotisante reprochait à l'Urssaf de ne pas l'avoir informée, lors du contrôle, de la possibilité de se faire assister. Pour la cour d'appel, l'organisme de recouvrement n'avait pas l'obligation de rappeler le droit à l'assistance, lors de la réalisation des opérations de contrôle. (Montpellier, chambre sociale 3, 19 avril 2023, RG n° 18/04166)

### REMBOURSEMENT DES COTISATIONS

La demande de remboursement des cotisations de sécurité sociale indûment versées se prescrit par trois ans, à compter de la date à laquelle les cotisations ont été acquittées. (Cass. Civ 2, 6 avril 2023, pourvoi n° 21-19111)

### MISES EN DEMEURE ET CONTRAINTES

L'article R. 244-1 du Code de la sécurité sociale ne fait pas obligation d'indiquer sur la mise en demeure l'adresse de la Commission de recours amiable. (Aix-en-Provence, Chambre 4-8, 28 mars 2023, RG n° 21/14073)

La mise en demeure versée au dossier, et dont l'Urssaf se prévaut, ne comportant pas la mention du délai d'un mois imparti au cotisant pour s'acquitter des sommes dues, le redressement encourt la nullité. Ce, sans qu'il y ait lieu d'examiner les autres chefs d'annulation invoqués. (Rennes, Ch 9 Sécurité Sociale, 12 avril 2023, RG n° 21/04061)

La mention « versement libératoire prestation commerçant » indiquée sur la mise en demeure ne permet pas au cotisant de connaître la nature des sommes dont le paiement lui est demandé par l'Urssaf. Pour la cour d'appel, cette formulation n'est pas du tout explicite et c'est sans aucun fondement que les premiers juges ont retenu qu'elle correspondait aux « cotisations sociales relatives

aux micro-entreprises, soit au statut de son commerce et qu'elle éclairait suffisamment le cotisant quant à la nature des sommes réclamées ». L'Urssaf ne fournit d'ailleurs aucune explication complémentaire sur le sens de cette formule. La mise en demeure doit être annulée ainsi que, en conséquence, la contrainte qui a été signifiée. (Caen, chambre sociale 2, 27 avril 2023, RG n° 21/01109)

Doit être annulée dans sa totalité la contrainte décernée par l'Urssaf à un travailleur indépendant et faisant référence à trois mises en demeure dès lors que l'organisme n'est pas en mesure de produire l'une d'entre elles. (Caen, 23 février 2023, RG n° 20/01752).

La saisine par la cotisante de la Commission de recours amiable, puis de la juridiction du contentieux de la sécurité sociale, d'une contestation de la mise en demeure qui lui a été notifiée ne prive pas l'organisme du recouvrement de la possibilité d'émettre une contrainte. (Aix en Provence, Chambre 4-8, 14 avril 2023, RG n° 21/17040)

### RECOURS

Dès lors qu'une juridiction est saisie d'un litige portant sur la qualification des relations de travail liant le cotisant aux personnes présentes sur l'exploitation, celui-ci ne peut être tranché sans la mise en cause de ces dernières. (Cass civ. 2, 6 avril 2023, pourvoi n° 21-12213)

Dans le cadre de la solidarité financière, le donneur d'ordre reprochait à l'Urssaf de ne pas lui avoir communiqué la lettre d'observations adressée à la société sous-traitante et les procès-verbaux de travail dissimulé. Or, il n'est pas prévu par les textes applicables que ces documents doivent être communiqués au donneur d'ordre au stade de la lettre d'observations. L'Urssaf les a versés en cours de procédure pour respecter le principe du contradictoire et permettre au donneur d'ordre de se défendre. En conséquence, pour la cour, ce moyen est mal fondé. (Paris, Pôle 6/ Chambre 13, 7 avril 2023, RG n° 17/03583)

Ne répond pas à l'obligation de motivation le débiteur énonçant simplement, dans le cadre de l'opposition à contrainte, « qu'il conteste le montant réclamé », sans autre argument de fait ou de droit. (Caen, chambre sociale 2, 27 avril 2023, RG n° 20/00459)

## BORDEAUX VENTES DU 22 JUIN 2023, À 15 H

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
23/25	EJG 28-04-2023	SCP AVOCAGIR	MAISON DE PLAIN-PIED	CENON	8 place Léo-Lagrange	130 000 €

## BORDEAUX RÉSULTATS DES VENTES DU 25 MAI 2023, À 15 H

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
22/22	ELIGE	MAISON À USAGE D'HABITATION	AMBARÈS-ET-LAGRAVE	37 B rue de Canterane	31 000 €	275 000 € M <sup>e</sup> BENBADDA

E-mail : [annonces-legales@echos-judiciaires.com](mailto:annonces-legales@echos-judiciaires.com) - Plateforme : [annoncelegalepro.echos-judiciaires.com](https://www.annoncelegalepro.echos-judiciaires.com)

Les ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département de la Gironde.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) :

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département de la Gironde.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté

- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département de la Gironde ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département de la Gironde ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département de la Gironde ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département de la Gironde ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

## BILAN

## CRÉDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

Etablissement Public d'aide sociale 29 rue du Mirail 33074 Bordeaux

## EXERCICE 2022 - COMPTES PUBLIABLES ET ANNEXES AU 31 DÉCEMBRE 2022

## LE BILAN - LE HORS BILAN - LE COMPTE DE RÉSULTAT

## BILAN

(en milliers d'euros)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Caisse, Banques centrales		6 805	6 627	178
Créances sur les Ets de crédit :	1	60 500	55 073	5 427
Opérations avec la clientèle :	2	92 281	102 860	- 10 579
Obligations et titres à revenu fixe		-	-	-
Particip. et activité portefeuille		159	-	159
Immobilisations incorporelles	3	47	48	- 1
Immobilisations corporelles	3	2 102	3 623	- 1 521
Autres actifs		1 133	811	322
Comptes de régularisation	4	1 795	604	1 191
<b>TOTAL</b>		<b>164 821</b>	<b>169 646</b>	<b>- 4 825</b>

(en milliers d'euros)

PASSIF	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Banques centrales		-	-	-
Dettes envers les éts de crédit	5	1 072	1 144	- 72
Opérations avec la clientèle	6	127 554	129 278	- 1 724
Dettes représentées par un titre	7	828	2 164	- 1 336
Autres passifs		772	209	563
Comptes de régularisation	4	1 951	2 538	- 587
Provisions pour risques et charges	8	4 344	4 517	- 173
Fonds pour risques bancaires généraux		-	1 100	- 1 100
Capitaux propres hors FRBG	10	28 300	28 696	- 396
Capital souscrit		12 313	12 216	97
Subvention d'équipement		20	22	- 2
Réserves		12 225	12 225	-
Report à nouveau + / -		4 104	4 104	-
Résultat de l'exercice + / -		- 362	129	- 491
<b>TOTAL</b>		<b>164 821</b>	<b>169 646</b>	<b>- 4 825</b>



(en milliers d'euros)

HORS BILAN	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>				
Engagements de financement + autorisation découvert	9	1 159	453	706
Engagements de garantie				
Engagement autorisation découvert	9	1 056	1 080	- 24
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Engagements de garantie				
- De la part de la clientèle	9	25 263	25 434	- 171
- De la part des établissements de crédit	9	-	10 000	- 10 000
Engagements de financement	9	-	5 000	- 5 000
Engagements sur gages corporels	9	25 888	25 605	283

(en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Intérêts et produits assimilés	11	6 978	7 439	- 438
Intérêts et charges assimilés	11	890	893	- 3
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés				
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés				
Produits sur opération de location simple				
Charges sur opération de location simple				
Revenus des titres à revenu variable				
Commissions (Produits) +	12	1 994	2 172	- 178
Commissions (Charges) -	12	361	359	2
Gains, pertes sur opér. des portefeuilles de négociation (+/-)				
Gains, pertes sur opér. des portef. placement et assimilés (+/-)				
Autres produits d'exploitation bancaire		180	205	- 25
Autres charges d'exploitation bancaire		51	50	23
<b>Produit net bancaire</b>	<b>11</b>	<b>7 850</b>	<b>8 512</b>	<b>- 662</b>
Charges générales d'exploitation	13	7 970	8 027	- 57
Dot. aux amort. et aux prov. sur immobil. incorp. et corp.		287	304	- 17
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>- 407</b>	<b>181</b>	<b>- 588</b>
Coût du risque (+/-) -		- 1 113	- 8 419	7 306
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>14</b>	<b>- 1 519</b>	<b>- 8 238</b>	<b>6 719</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		100	8	92
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>- 1 419</b>	<b>- 8 230</b>	<b>6 811</b>
Résultat exceptionnel (+/-)	15	- 43	358	- 401
Impôts sur les bénéfices	17	-	-	-
Dotations, reprises de FRBG & provisions réglementées (+/-)		1 100	8 000	- 6 900
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-362</b>	<b>129</b>	<b>- 491</b>

#### ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DE LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

##### 1 – PRESENTATION DE LA CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux est un établissement de crédit dont l'activité originelle est le prêt sur gage, un service public uniquement proposé par les Caisse de Crédit Municipal. Afin de financer cette activité sociale, le Crédit Municipal de Bordeaux développe des activités bancaires centrées sur les crédits à court et moyen terme aux particuliers et la collecte des dépôts auprès des particuliers et des personnes morales.

##### 2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

###### a) Généralités : la séparation des exercices

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de l'indépendance des exercices comptables. En conséquence :

- Les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis ;
- Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, ...) font l'objet, le cas échéant, de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance, ...).

###### b) Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées :

Les comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux sont établis et présentés conformément aux règles de l'Autorité des Normes Comptables. La présentation des états financiers est donc conforme au règlement ANC 2014-07.

Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux, Etablissement Public d'aide sociale, présente, conformément aux règles de la comptabilité publique, un compte administratif et un compte financier. Ce dernier fait l'objet d'une certification par l'Agent Comptable de l'Etablissement.

###### c) Corrections de valeurs

Les règles comptables, les méthodes d'évaluation et les méthodes de calcul des corrections de valeurs utilisées sont décrites et justifiées par rapport aux exercices précédents.

###### d) Présentation des provisions pour dépréciation

Les montants des provisions pour dépréciation sont ventilés avec les postes d'actif auxquels elles se rapportent.

###### e) Constatation de provisions

Les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

###### f) Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règle-

ment ANC 2014-07. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Les opérations réalisées portent principalement sur des contrats d'échange de taux d'intérêt conclus à titre de couverture. Les produits et charges relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global sont inscrits prorata temporis au compte de résultat. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés. Les gains ou les pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont constatés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément.

Les deux SWAP de 5 millions d'euros souscrits auprès d'ARKEA ont été remboursés au cours de l'exercice 2022. Au 31/12/2022, il ne subsiste plus aucun instrument financier à terme dans les comptes du crédit municipal de Bordeaux.

###### g) Traitement des commissions reçues

La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux conformément au règlement ANC 2014-07, étale les commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

###### h) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiqués ci-après.

NATURE	MODE	DUREE
Maison d'Habitation	Linéaire	50 ans
Immeubles à usage de bureaux	Linéaire	25 ans
Agencements et installations	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels - Brevets	Linéaire	2 à 5 ans

### 3 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Compte tenu des difficultés de recouvrement sur certains dossiers SACEM et sur certains dossiers de prêts patrimoniaux, le taux de provisionnement de ces prêts est passé à 67% contre 51% au 31/12/2021. Concernant les prêts patrimoniaux in fine, les provisions ont augmenté de 1 648 Keuros et de 241 keuros sur les prêts SACEM, soit un montant total de 1 889 keuros.

Cet effort de provisionnement complémentaire sur l'exercice 2022 a été pris en compte au niveau de la dotation au FRBG, aucune dotation n'a été enregistrée sur l'exercice 2022, une reprise de 1 100 K€ a été constatée. La dotation au FRBG est donc nulle au 31/12/2022.

La production de prêts personnels sur l'exercice 2022, de l'ordre de 20 millions d'euros n'a pas été suffisante pour maintenir les encours de prêts qui ont ainsi baissé de 77M€ au 31/12/2021 à 68M€ au 31/12/2022.

Une opération de cession de créances contentieuse initialement prévue sur le troisième trimestre 2022 a été reportée au premier trimestre 2023 pour un montant d'environ 4.4M€.

Les deux SWAP de 5 millions d'euros souscrits auprès d'ARKEA ont été remboursés au cours de l'exercice 2022, ce remboursement a permis d'enregistrer des produits financiers à hauteur de 368 keuros.

La guerre en Ukraine débutée le 24 février 2022 par l'invasion de l'Ukraine par la Russie est un événement géopolitique majeur, qui a des conséquences sur les évolutions macroéconomiques actuelles et futures, en France comme dans l'ensemble de la zone euro. Ses répercussions affectent aussi bien l'inflation que la croissance. Au-delà de l'impact quasi immédiat de la hausse des prix de l'énergie et d'autres matières premières, l'incertitude entourant les évolutions futures est également très forte.

La caisse de Crédit Municipal de Bordeaux n'est pas directement impactée par la guerre en Ukraine : elle ne détient ainsi aucun engagement sur des contreparties ukrainiennes ou russes.

### 4 – NOTES SUR LE BILAN

#### Note 1 – CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT		
en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2022
<b>Total avant déduction</b>	<b>55 073</b>	<b>60 500</b>
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée (1)	15 390	15 419
<b>Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation</b>	<b>39 683</b>	<b>45 081</b>
<b>A vue</b>	<b>27 183</b>	<b>9 581</b>
<b>A terme</b>	<b>12 500</b>	<b>35 500</b>
≤ 3 mois		
> 3 mois et ≤ 1 an		16 000
> 1 an et ≤ 5 ans	12 500	19 500
> 5 ans		
<b>TOTAL GÉNÉRALE</b>	<b>39 683</b>	<b>45 081</b>

Depuis l'exercice 2020, conformément au règlement ANC 2020-10, la caisse de Crédit Municipal compense la créance sur le Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations. Cette créance, qui était présentée précédemment dans le poste Créances sur les établissements de crédit à l'actif du bilan, est désormais présentée au passif du bilan en déduction des comptes d'épargne réglementée dans la rubrique Opérations avec la clientèle. Le montant compensé au 31 décembre 2022 est de 15 419 K€.

#### Note 2 – CRÉDITS A LA CLIENTELE ET PROVISIONS

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, nette des provisions constituées sur risque de crédit.

Les garanties reçues au titre des prêts sur gages sont présentées en engagements hors bilan reçus, page 3. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Le reclassement en encours douteux s'opère systématiquement lorsqu'il existe un impayé de plus de trois mois ou trois impayés.

Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Sont en particulier identifiées comme telles les créances déchuées de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

La dépréciation pour encours douteux compromis est inscrite au compte de résultat en coût du risque pour sa totalité et au bilan en diminution de l'encours correspondant.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés sur certaines contreparties.

Les créances qui sont restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Elles font l'objet du calcul d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêt futur. Cette décote est inscrite au compte de résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour pertes probables couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels. Le risque est apprécié créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée. Cette estimation statistique est réalisée à partir de l'historique des flux d'encaissement actualisés au taux moyen des créances douteuses compromises. Le taux de perte probable est alors calculé à partir du taux de recouvrement (1 - taux de recouvrement).

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, y compris pour les créances douteuses compromises, et sont intégralement provisionnés.

Par ailleurs, la Caisse du Crédit Municipal de Bordeaux a constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions pour dépréciation collectives. Ces dernières visent à couvrir des risques pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

Le crédit municipal de Bordeaux respecte le règlement de l'ANC 2014-07 relative au risque de crédit.

### 1 - Situation des crédits à la clientèle :

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2022
<b>PRETS SUR GAGES :</b>		
- Encours sain	17 568	18 351
- Créances douteuses	2 753	2 521
- Provisions	1 167	1 089
- Total net :	19 154	19 783
<b>PRETS PERSONNELS :</b>		
- Encours sain	77 054	67 747
- CB différés	267	254
- Créances douteuses	23 130	22 345
- Provisions créances douteuses	16 810	17 874
- Total net :	83 641	72 472
<b>DEPOTS A VUE :</b>		
- Encours sain	66	26
- Encours douteux	284	242
- Provision	284	242
- Total net :	66	26
<b>Total crédits à la clientèle</b>	<b>102 860</b>	<b>92 281</b>

Le taux de provision global s'élève à :

- 89,38 % en 2022 contre 87,49 % en 2021 pour l'encours douteux compromis ;
- 19,60 % en 2022 contre 13,05 % en 2021 pour l'encours surendetté sain ;
- 60,77 % en 2022 contre 56,41 % en 2021 pour l'encours douteux des prêts personnels ;
- 100,00 % en 2022 et 2021 pour les contentieux bancaires.

### 2 - Répartition des encours de crédit :

a) Créances saines et douteuses au 31 décembre 2022 :

CRÉANCES SAINES ET CRÉANCES DOUTEUSES						
en milliers d'euros	Créances saines		Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
	Brut (1)	Provision (2)	Brut (3)	Provision (4)	Brut	Provision
Prêts sur gages	18351	-	2 521	1 089	-	-
Prêts personnels	67747	2 389	22 345	17 874	12 370	11 659
CB différés	254					
Dépôts à vue	26		242	242	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>86 378</b>	<b>2 389</b>	<b>25 108</b>	<b>18 261</b>	<b>10 128</b>	<b>11 659</b>

b) Créances saines et douteuses au 31 décembre 2021 :

CRÉANCES SAINES ET CRÉANCES DOUTEUSES						
en milliers d'euros	Créances saines		Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
	Brut (1)	Provision (2)	Brut (3)	Provision (4)	Brut	Provision
Prêts sur gages	17 568	-	2 753	1 167	-	-
Prêts personnels	77 054	2 598	23 130	16 810	10 128	9 324
CB différés	267					
Dépôts à vue	66		284	284	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>94 955</b>	<b>2 598</b>	<b>26 167</b>	<b>18 261</b>	<b>10 128</b>	<b>9 324</b>
<b>Total opérations à la clientèle : (1)+(3)-(4) =</b>						<b>102 861</b>

A la demande de l'ACPR, 16 prêts patrimoniaux pour un montant de 12 987 K€ avaient été déclassés en douteux sur l'exercice 2019. Au 31 décembre 2022, l'encours de ces prêts s'élève à 12 397 K€, plusieurs de ces prêts ont été provisionnés à hauteur de 8 330 K€ compte tenu des difficultés de recouvrement.

c) Créances restructurées :

Dans l'encours sain, les créances restructurées à des conditions hors marché représentent un montant de 899 milliers d'euros (845 milliers d'euros au 31 décembre 2021) qui engendre une décote dont la valeur nette est de 125 milliers d'euros au 31 décembre 2022 (107 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

d) Encours de crédit selon la durée restant à courir

en milliers d'euros		CREANCES				
		Total	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Prêts à la clientèle	2022	92 281	22 684	21 176	41 769	6 652
	2021	102 860	25 244	21 313	47 722	8 581

### Note 3 – IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient.

Mouvements des immobilisations :

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2021	Acquisitions en 2021	Cessions en 2021	Valeur brute 31/12/2022
Terrains	307			307
Constructions	6 491		980	5 511
Logiciels	265	19		285
Marques	-	-		-
Matériel hors informatique	467	14		481
Matériel informatique	432	16		449
Matériel de transport	267	-	11	256
Mobilier et matériel de bureau	356	3	-	359
Aménagements installations	1 790	28	-	1 818
AAI sur sol d'autrui	368	12	-	381
Immobilisation incorporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisation corporelles en cours	409	-	409	-
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>11 152</b>	<b>93</b>	<b>1 400</b>	<b>9 845</b>

Mouvements des amortissements des immobilisations :

en milliers d'euros	Amortissements 31/12/2021	Dotations en 2022	Reprises en 2021	Amortissements 31/12/2022
Terrains	-	-	-	-
Constructions	4 199	88	61	4 226
Logiciels	217	20		237
Marque	-	-		-
Matériel hors informatique	451	6		458
Matériel informatique	324	36		360
Matériel de transport	180	37	11	206
Mobilier et matériel de bureau	343	3		346
Aménagements installations	1 486	74		1 560
AAI sur sol d'autrui	281	23		304
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>7 482</b>	<b>287</b>	<b>72</b>	<b>7 696</b>

### Note 4 – COMPTES DE RÉGULARISATION

a/ Actif :

en milliers d'euros	2021	2022
Sommes non ventilées	110	1 291
Chèques et Cartes Bleues à recouvrer	-	-
Produits à recevoir	372	458
Factures payées ou comptabilisées d'avance	43	46
Etat impôt société	79	-
<b>TOTAL DU COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF</b>	<b>604</b>	<b>1 795</b>

b/ Passif

en milliers d'euros	2021	2022
Encaissements sur crédit à la clientèle non ventilés	2 114	1 792
Primes perçues d'avance sur obligataires	-	-
Produits comptabilisés d'avance	-	-
Commissions perçues en attente d'imputation	-	-
Charges à payer	424	159
Impôt Société	-	-
<b>TOTAL DU COMPTE DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>2 538</b>	<b>1 951</b>



## Note 5 – DETTES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Total 2021
Échéancier des dettes sur les établissements de crédit	17	52	219	784	1 072

## Note 6 – OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

DETTES	2022				
	Total	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
<b>Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation</b>	<b>127 073</b>				
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée	15 419				
<b>Total avant déduction</b>	<b>142 492</b>				
<b>Dettes envers la clientèle :</b>					
- DAV	46 341	46 341			
- Epargne non réglementée	35 914	1 968	10 690	23 256	0
- Epargne réglementée	44 237	44 237			
- Bonis sur gages	534	534			
- Exedents de versements	47	47			
<b>TOTAL</b>	<b>127 073</b>	<b>93 127</b>	<b>10 690</b>	<b>23 256</b>	<b>0</b>

Les montants sont indiqués hors ICNE (montant des ICNE au 31 décembre 2022 : 1 309 K€)

DETTES	2021				
	Total	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
<b>Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation</b>	<b>127 887</b>				
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée	15 390				
<b>Total avant déduction</b>	<b>143 277</b>				
<b>Dettes envers la clientèle :</b>					
- DAV	43 008	43 008			
- Epargne non réglementée	54 047	7 370	9 670	37 007	0
- Epargne réglementée	30 416	30 416			
- Bonis sur gages	375	375			
- Exedents de versements	41	41			
<b>TOTAL</b>	<b>127 887</b>	<b>81 210</b>	<b>9 670</b>	<b>37 007</b>	<b>0</b>

Les montants sont indiqués hors ICNE (montant des ICNE au 31 décembre 2021 : 1 391 K€)

## Note 7 – DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

en milliers d'euros	2021		2022	
	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN
BONS DE CAISSE	3 190	2 164	2 164	828
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 190</b>	<b>2 164</b>	<b>2 164</b>	<b>828</b>

en milliers d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Total 2021
Dettes représentées par un titre	828	0	0	0	<b>828</b>

## Note 8 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers d'euros	Solde 31/12/2021	Dotation (+)	Utilisation (-)	Reprise (-)	Solde 31/12/2022
Provision pour risques et charges (*)	1 919	1 955	-	1 919	1 955
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Prov. encours sain prêts personnels	2 598	2 389	-	2 598	2 389
<b>TOTAL</b>	<b>4 517</b>	<b>4 344</b>	<b>-</b>	<b>4 517</b>	<b>4 344</b>

(\*) Pour mémoire, suite aux observations formulées par l'ACPR (notamment coût de portage SACEM et requalification de taux de certains prêts patrimoniaux), une provision pour risques et charges a été comptabilisée dans les comptes 2020 pour un montant total de 1 474 K€, en 2022, cette provision est de 1 281 K€.

## NOTE 9 – ENGAGEMENTS HORS BILAN :

en milliers d'euros	HORS BILAN					
			2021		2022	
	31/12/2021	31/12/2022	- 1 an	+ 5 ans	- 1 an	+ 5 ans
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>						
en faveur de la clientèle	453	1 159	453	-	1 159	-
Autres engagements donnés	1 080	1 056	1 080	-	1 056	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>						
Engagements de garantie - PP	25 434	25 263	25 434	-	25 263	-
Engagements reçus des Ets. de crédit	5 000	-	5 000	-	-	-
Engagements de garantie - SWAP	10 000	-	10 000	-	-	-
Engagement reçus (gages corporels)	25 605	25 888	25 605	-	25 888	-
<b>TOTAL DONNE</b>	<b>1 533</b>	<b>2 215</b>	<b>1 533</b>	<b>-</b>	<b>2 215</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL RECU</b>	<b>66 039</b>	<b>51 151</b>	<b>66 039</b>	<b>-</b>	<b>51 151</b>	<b>-</b>

## 1) Les engagements donnés :

Les engagements en faveur de la clientèle s'élèvent à 2 215 K € dont 1 159 K€ représentent les prêts à accorder aux clients, en instance de traitement et 1 056 K€ représentent les autorisations de découverts.

## 2) Les engagements reçus :

La Caisse détient des garanties hypothécaires pour un montant de 25 263 K€ relatif aux prêts patrimoniaux. Par ailleurs, des gages corporels sont estimés au 31 décembre 2022 à 25 888 K€.

Les deux SWAP de 5 millions d'euros souscrits auprès d'ARKEA ont été remboursés au cours de l'exercice 2022.

## NOTE 10 – CAPITAUX PROPRES :

Les capitaux propres de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux comprennent :

- Le capital : compte tenu du statut d'Établissement Public, le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale, des excédents capitalisés (capitalisation des résultats non distribués) et des bonis prescrits (réalisation des gages).

- Les fonds propres incluent notamment des réserves libres pour un montant de 12 225 millions d'euros.

- Fonds pour Risques Bancaires Généraux, ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'établissement, conformément aux conditions requises par le règlement ANC 2014-07.

- Le résultat de 2021 d'un montant de 128 729,65 euros a fait l'objet, selon la décision du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 13 mai 2022, de la répartition suivante :

- affectation de 96 781,63 euros en bonis prescrits,
- affectation de 31 948,02 euros versés au CCAS de la ville de Bordeaux.

## LES FONDS PROPRES :

En milliers d'euros	31/12/2021	Affectation du résultat	31/12/2022
Capital	12 126	97	12 313
Subvention d'équipement	22		20
Réserves	12 225		12 225
Fonds pour risques bancaires généraux	1 100	- 1 100	-
Report à nouveau	4 104	-	4 104
Versement CCAS Bordeaux + Autre			
Résultat	129		- 362
<b>TOTAL</b>	<b>29 796</b>	<b>- 1 003</b>	<b>28 300</b>

## 5 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de l'indépendance des exercices comptables.

En conséquence :

- Les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis ;
- Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, ...) font l'objet, le cas échéant, de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance, ...).

## Note 11 – DÉCOMPOSITION DU PRODUIT NET BANCAIRE

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	7 439	6 998
Sur opération avec les établissements de crédit	43	449
Sur opérations avec la clientèle	7 396	6 549
Intérêts et charges assimilés	893	890
Sur opération avec les établissements de crédit	96	39
Sur opérations avec la clientèle	797	851
Commissions (produits)	2 172	1 993
Commissions d'assurances Prêts personnels	808	851
Produits divers Prêts sur gage	900	693
Produits SIT et CB	100	99
Diverses commissions	365	351
Commissions (charges)	359	361
Charge SIT et CB	359	361
Autres produits	205	180
Plus-value sur réalisation de gages	97	88
Divers produits d'exploitation bancaire	108	92
Autres charges	50	71
Moins-value sur réalisation de gages	23	20
Divers charges d'exploitation bancaire	28	51
<b>Produit net bancaire :</b>	<b>8 512</b>	<b>7 850</b>

**Note 12 - VENTILATION DES COMMISSIONS**

En milliers d'euros	CHARGES		PRODUITS	
	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022
Produits divers PSG + +Com. assurances PP + diverses Com. Charges SIT et CB	-	-	2 172	1 994
<b>TOTAL</b>	<b>359</b>	<b>361</b>	<b>2 172</b>	<b>1 994</b>

**Note 13 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION**

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2022
Salaires et traitements	3 419	3 390
Charges sociales	1 628	1 611
- dont charges de retraite	450	420
Impôts et taxes/salaires	378	333
Jetons de présence	10	9
<b>Total charges de personnel</b>	<b>5 435</b>	<b>5 343</b>
Autres impôts et taxes	186	59
Frais administratifs (*)	2 405	2 568
<b>TOTAL</b>	<b>8 026</b>	<b>7 970</b>

(\*) Dont honoraires Commissariat aux comptes : 20 K€ en 2021 et 20 K€ en 2022.

**Note 14 - COUT DU RISQUE**

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2022
Provisions prêts personnels :		
- Encours sain :	1 936	2 598
- Créances douteuses et litigieuses (*) :	9 066	16 104
- Actualisation créances contentieuses :	-	-
- Reprise provision pour risque :	-	-
Provisions prêts sur gages :		
- Sur créances douteuses et litigieuses :	645	651
Provisions contentieux bancaires :	377	284
<b>Total reprises :</b>	<b>12 024</b>	<b>19 637</b>
Provisions prêts personnels :		
- Encours sain :	2 598	2 389
- Créances douteuses et litigieuses :	16 105	17 150
- Actualisation créances contentieuses :	-	-
- Reprise provision pour risque :	-	-
Provisions prêts sur gages :		
- Sur créances douteuses et litigieuses :	651	631
Provisions contentieux bancaires :	284	242
<b>Total dotations :</b>	<b>19 638</b>	<b>20 412</b>
Créances irrécouvrables :	806	339
Recouvrement après admission en NV :	1	1
Produits coût du risque :	-	-
<b>Coût du risque :</b>	<b>- 8 419</b>	<b>- 1 113</b>

(\*) dont 305 K€ de créances irrécouvrables en 2022 couvertes par provisions contre 656 K€ en 2021

**Note 15 - RESULTAT EXCEPTIONNEL**

	31/12/2021	31/12/2022
Charges exceptionnelles	- 2 562	- 1 968
Produits exceptionnels	2 920	1 925
<b>TOTAL</b>	<b>358</b>	<b>- 43</b>

Les charges et les produits exceptionnels sont principalement constitués des provisions pour risques et charges et des reprises pour provisions pour risques et charges.

**Note 16 - CHARGE FISCALE**

	31/12/2021	31/12/2022
IMPOT SOCIETE DU AU TITRE DE L'EXERCICE	-	-
IMPOTS, PAYES OU DEDUITS, AU TITRE DE L'EXERCICE ANTERIEUR	-	-
IMPOTS PAYES AU TITRE DE L'EXERCICE	79	-
SOLDE DES IMPOTS DE L'EXERCICE, A PAYER OU A RETENIR, SUR EXERCICE POSTERIEUR	- 79	-

**Note 17 - IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE**

	31/12/2021	31/12/2022
IS sur résultat ordinaire	-	-
IS sur résultat exceptionnel	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Note 18 - ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL**

Les agents des Caisses de Crédit Municipal sont des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et sont soumis au décret n°85-1250 du 26 novembre 1985, qui précise que :

- La période de référence des congés payés va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

- Le congé dû pour une année de service accomplie ne peut se reporter sur l'année suivante.

Aucune provision pour congés payés n'est à constituer à ce titre pour les agents titulaires, conformément au décret 88-145 du 15 février 1988. Au 31 décembre 2022, une provision, d'un montant de 13 679.48 €, a été constituée pour les agents non titulaires.

Les congés payés affectés dans le « compte épargne temps » font toutefois l'objet d'une provision pour le personnel titulaire et le personnel contractuel. Au 31 décembre 2022, cette provision s'élève à 148 809.50 euros.

**Note 19 - EFFECTIFS**

EFFECTIF EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN	31/12/2021	31/12/2022
Fonctionnaires*	40,00	36,00
Auxiliaires et contractuels	58,00	61,00
<b>TOTAL</b>	<b>98,00</b>	<b>97,00</b>

**EFFECTIF ANNUEL MOYEN**

	31/12/2021	31/12/2022
Catégorie A	21	22
Catégorie B	21	22
Catégorie C	56	53
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>97</b>

\* Il y a 1 personnel titulaire mis en disponibilité

- Rémunération allouée aux membres du C.O.S : 9 000 euros  
- Engagement pris pour leur compte au titre de garantie : Néant

**Note 20 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

en milliers d'euros

DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER	Année 2022
Bénéfice de l'exercice	-
ou	
Perte de l'exercice	- 362
Report à nouveau bénéficiaire	4 104
ou	
Report à nouveau déficitaire	
<b>TOTAL DES SOMMES EN INSTANCE D'AFFECTATION</b>	<b>3 742</b>
Réserves et plus-values mises en réserve	88
Parts Bénéficiaires (bonis périmés)	-
Affectation organismes d'oeuvres sociales	
Excédents capitalisés	
Affectation au capital	
<b>Report à nouveau bénéficiaire à la fin de l'exercice</b>	<b>3 654</b>
<b>TOTAL DES AFFECTATIONS DU RESULTAT EN N+1</b>	<b>3 742</b>
Report à nouveau déficitaire	
Prélèvement sur les réserves	
Résultat déficitaire	

Attesté pour concordance avec les comptes annuels qui, dans notre rapport général en date du....., ont fait l'objet d'une certification sans réserve.

Certifié conforme : le Directeur Général du Crédit Municipal de Bordeaux, Thierry Fauchard.

Le rapport de gestion du Crédit Municipal de Bordeaux est tenu à la disposition du public au Siège de l'Etablissement : 29, rue du Mirail, 33000 BORDEAUX.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des risques, remplissant les fonctions de comité d'audit.

**Fondement de l'opinion****Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

**Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Exhaustivité de la base des encours de prêts personnels douteux**

o Risques identifiés et principaux jugements :

La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux constitue des provisions pour couvrir les risques crédits résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.



Les pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré font l'objet d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux estimés actualisés, comme exposé dans la note 3 de l'annexe.

Au 31 décembre 2022, les encours de prêts personnels douteux s'élevaient à 22,3 millions d'euros dépréciés à hauteur de 17,9 millions d'euros, tel que détaillé dans les notes 2-1 et 2-2 de l'annexe.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un domaine d'estimation comptable significatif puisqu'il requiert l'exercice du jugement de la Direction dans le classement des expositions et les hypothèses retenues.

o Notre approche d'audit :

Pour évaluer le montant des dépréciations à enregistrer sur base statistique, nous avons :

- pris connaissance des procédures mises en place par le Crédit Municipal de Bordeaux pour évaluer ces dépréciations notamment par des échanges réguliers avec la Direction financière et avec la Direction des risques ;

- vérifié l'assiette sur laquelle a porté le calcul de la dépréciation et appréciation de la pertinence des hypothèses du modèle de provisionnement ;

- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs réalisés et procédé à un examen des données et des hypothèses utilisées par la Direction pour la détermination des flux futurs estimés actualisés et ainsi des taux de provisionnement appliqués aux créances douteuses ;

- revu la cohérence de l'évolution des dépréciations, des encours et de la charge du risque.

Lorsque la dépréciation a été déterminée sur base individuelle, nos travaux ont consisté à :

- apprécier, sur base d'échantillons de dossiers de crédit, les hypothèses et données sous-jacentes retenues par la Direction pour l'estimation des dépréciations ;

- effectuer des tests de détail sur la valorisation des garanties, notamment sur les prêts patrimoniaux ;

- contrôler la correcte mise en œuvre des décisions prises par la Direction.

#### • Evaluation du risque de crédit sur les encours sains

o Risques identifiés et principaux jugements :

La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux constitue des provisions pour couvrir les risques crédit non affectés individuellement.

Des provisions collectives au titre des expositions saines sont comptabilisées pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines). Ces provisions reposent sur des paramètres de probabilité de pertes en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Au 31 décembre 2022, les encours de crédits sains de prêts personnels s'élevaient à 67,8 millions d'euros dépréciés à hauteur de 2,4 millions d'euros, tel que détaillé dans les notes 2-2 et 8 de l'annexe.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des provisions constituent un domaine d'estimation comptable significatif puisqu'il requiert l'exercice du jugement de la Direction dans le classement des expositions et les hypothèses retenues.

o Notre approche d'audit :

Pour évaluer le montant de la provision sur encours sains à enregistrer sur base statistique, nous avons :

- pris connaissance des procédures mises en place par le Crédit Municipal de Bordeaux pour évaluer ces provisions notamment par des échanges réguliers avec la Direction financière et avec la Direction des risques ;

- vérifié de l'assiette sur laquelle a porté le calcul de la dépréciation et appréciation de la pertinence des hypothèses du modèle de provisionnement ;

- vérifié de l'exactitude arithmétique des calculs réalisés et procédé à un examen des données et des hypothèses utilisées par la Direction pour la détermination des flux futurs estimés actualisés, de la probabilité de passage en douteux à 12 mois ainsi des taux de provisionnement appliqués aux créances saines.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

#### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

##### Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés Commissaire aux comptes du Crédit Municipal de Bordeaux par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 7 octobre 2020. Au 31 décembre 2022, nous étions dans la 3<sup>ème</sup> année de notre mission.

#### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des risques, remplissant les fonctions de comité d'audit, de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur de l'établissement.

#### Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

##### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la c à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Rapport au comité des risques remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité des risques, remplissant les fonctions de comité d'audit, qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des risques remplissant les fonctions de comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des risques remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 9 mai 2023

BDO Paris

Représenté par Benjamin IZARIE

Associé

L23EJ23012

# ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

SE CHARGENT  
DE VOTRE  
PUBLICITÉ

LA PARUTION  
DANS NOTRE JOURNAL  
TOUS LES VENDREDIS



POUR VOTRE  
COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13  
publicite@echos-judiciaires.com

**SELARL DUCOS-ADER / OLHAGARAY & ASSOCIES,**  
avocats, 26 place des Martyrs de la Résistance  
33006 BORDEAUX CEDEX  
tél. 05 56 79 65 45 - www.avocat-ducos-ader.fr

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience publiques du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX,  
siégeant dite ville, rue des Frères Bonie, salle B.

# MAISON D'HABITATION

ise à SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (33440), 3 avenue Jacques Brel

**MISE A PRIX : 75 000 €**

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE  
JEUDI 6 JUILLET 2023 À 15 H.**

A la requête de la BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, immatriculée au RCS BORDEAUX sous le n° 755 501 590, dont le siège social est 10 quai de Queyries 33072 BORDEAUX CEDEX, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège :

### DESIGNATION

Sur la commune de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (33440), 3 avenue Jacques Brel, une maison d'habitation, élevée d'un simple rez-de-chaussée, comprenant une entrée, une cuisine, une salle de séjour, salle de jeux/salon TV, deux chambres, une salle de bains, W.C., garage et pièce en prolongement du garage, terrain autour. L'ensemble est cadastré section AK n° 134 pour 8 a 69 ca

### MISE A PRIX

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de :

SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS, ci.....75 000,00 €

BORDEAUX, le 17 mai 2023

Signé : Maitre Philippe OLHAGARAY

S'adresser pour de plus amples renseignements à la SELARL DUCOS-ADER / OLHAGARAY & ASSOCIES, avocats poursuivants, lesquels, comme tous les autres avocats au Barreau de BORDEAUX, pourront être chargés d'enchérir pour toutes personnes solvables.

Le cahier des conditions de vente et le PV descriptif peuvent être consultés au Greffe du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX, Service civil, spécialisé Juge de l'exécution, rue des Frères Bonie, 4<sup>ème</sup> étage (réf. 22/00048), au cabinet de la SELARL DUCOS-ADER/OLHAGARAY & ASSOCIES ainsi que sur le site www.avocat-ducos-ader.fr.

Visites les 26/06/2023 de 10 h à 12 h et le 28/06/2023 14 h 30 à 16 h 30.

L23EJ22314

**KIEFFER - MONASSE & ASSOCIES**  
Avocats au Barreau de Grasse  
15 avenue Robert Soleau, 06600 Antibes  
Tél : 04.93.34.88.40 - 04.93.34.40.90  
f.kieffer@allexavocats.fr - n.monasse@allexavocats.fr  
www.kieffer-monasse.com

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GRASSE

# UN PARKING EXTERIEUR

à BORDEAUX (33800), 27 à 29 rue Saint Vincent de Paul  
Occupation : libre.

**MISE À PRIX : 10.000 €**

avec faculté de baisse d'un quart

**ADJUDICATION JEUDI 13 JUILLET 2023 À 9H**

Consultation du cahier des conditions de vente : soit au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRASSE où il a été déposé le 21/07/2022, soit au Cabinet KIEFFER-MONASSE (www.kieffer-monasse.com) et sur le site www.avocentes.fr

Consignation obligatoire pour enchérir.

L23EJ23637

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

## MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Organisme qui passe le marché :

**SIEA DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS** Route de St Caprais 33880 CAMBES

2. Mode de passation du marché :

Procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique

3. **Objet** et Caractéristiques des travaux :

**Renouvellement et de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable, chemin de Vignac sur la commune de Carignan de Bordeaux.**

• Renouvellement de 480 mètres de Fonte DN80 mm et 90 mètres de PVC50 mm par PVC PN16 DN 140 mm soit au total 570 mètres de PVC PN16 DN 140.

• La reprise par manchonnage de 21 branchements.

4. Obtention de dossiers :

Dossier de Consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur du maître d'ouvrage disponible sur le site : <https://marchespublics-aquitaine.org>

5. Critères de sélection des candidatures et des offres :

Les critères figurent dans le règlement de consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur

6. Date d'envoi de l'avis à la publication :

24/05/2023

7. Date limite de remise des offres :

Mercredi 14 Juin 2023 à 14h00.

L23EJ23390



## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET LOCATION DE VEHICULES

La SA ADBM envisage de lancer une consultation visant à l'attribution d'une Autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public pour l'exploitation d'une activité de location de véhicules, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 2 ans.

La SA ADBM mettra à disposition 20 places de stationnement sur le parking rapproché ainsi qu'une structure d'accueil commercial d'environ 40 m<sup>2</sup>.

Aucune emprise ne sera mise à disposition par la SA ADBM sur la concession aéroportuaire pour l'implantation d'une base arrière (stockage de véhicules, nettoyage, entretien)

Le candidat devra donc disposer d'une base arrière à proximité de la concession aéroportuaire.

Les conditions financières seront communiquées sur demande adressée par mail avant le 21 juin à 12h00 à l'adresse suivante : [ddc.immobilier@bordeaux.aeroport.fr](mailto:ddc.immobilier@bordeaux.aeroport.fr).

Les entreprises intéressées peuvent manifester leur intérêt à participer à cette procédure de consultation, par courrier recommandé avec accusé de réception avant le **27 juillet 2023 à 12H00** au plus tard à l'adresse suivante :

Aéroport de Bordeaux Mérignac  
Service immobilier et commerces  
NE PAS OUVRIRE Cidex 40  
33700 MERIGNAC

- ou en main propre contre récépissé au secrétariat du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h à la même adresse.

La composition du dossier :

• Une lettre de candidature argumentée

• Un document de présentation de la société

• Un extrait Kbis de la société

• Le bilan et comptes de résultat des 3 derniers exercices

• Les références dans le domaine d'activité, notamment en gares et en aéroports

• Un mémoire commercial sommaire comprenant notamment l'offre commerciale proposée sur l'Aéroport, et le chiffre d'affaires prévisionnel sur 2024 et 2025

Seules les sociétés ayant transmis tous les documents exigés et répondant aux critères suivants seront admises à participer à la consultation :

- Solidité financière

- Expérience en gares et en aéroports

- Capacité de disposer d'une flotte suffisante pour répondre aux besoins de la clientèle de l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac

- Justification de la capacité à disposer au moment du démarrage de l'activité d'une base arrière à proximité de la concession aéroportuaire

- Capacité au vu du chiffre d'affaires prévisionnel à supporter les redevances domaniales et commerciales applicables

L23EJ23545



**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX****AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

1. Organisme qui passe le marché :

**SIAEPA de la région de La Brède** - 4 avenue de la Gare - 33650 St Médard d'Eyrans.

2. Mode de passation du marché :

Procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique

3. Objet et Caractéristiques des travaux :

**Réalisations de deux forages dirigés sous voie SNCF sur la commune de Saint Médard d'Eyrans.**

- Elaboration du dossier technique d'instruction pour une demande d'autorisation de réalisation de travaux aux abords des voies SNCF (type Dossier TSV).

- L'étude de sol complémentaire si nécessaire.

- Les opérations de contrôles.

- Le forage dirige avec gaine pour traversée d'une canalisation AEP 204.6/250.

- Le forage dirige avec gaine pour traversée d'une canalisation eaux usées 90/110.

- Les regards avec vannes de part et d'autre laisse en attente.

4. Obtention de dossiers :

Dossier de Consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur du maître d'ouvrage disponible sur le site : <http://siaepa-brede.e-marchespublics.com>

5. Critères de sélection des candidatures et des offres :

Les critères figurent dans le règlement de consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur

6. Date d'envoi de l'avis à la publication :

26/05/2023

7. Date limite de remise des offres :

Lundi 26 Juin 2023 à 12h00

L23EJ23781

<https://www.registre-numerique.fr/tribequa-zac-saint-jean-belcier-bordeaux>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête, à feuillets cotés non mobiles, paraphés par le Commissaire enquêteur et ouverts par le Maire de Bordeaux, mis à disposition du public à la cité municipale de Bordeaux.

Des observations et propositions relatives au projet pourront également être adressées, avant clôture de l'enquête, au Commissaire enquêteur :

- par correspondance, à la cité municipale de Bordeaux, siège de l'enquête,

- par voie électronique, à l'adresse suivante :

[tribequa-zac-saint-jean-belcier-bordeaux@mail.registrenumerique.fr](mailto:tribequa-zac-saint-jean-belcier-bordeaux@mail.registrenumerique.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au Commissaire enquêteur lors de ses permanences, seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site

<https://www.registre-numerique.fr/tribequa-zac-saint-jean-belcier-bordeaux>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès du Préfet de la Gironde, autorité organisatrice (Direction Départementale des Territoires et de la Mer — (Service des Procédures Environnementales — Cité administrative - 2 rue Jules Ferry, BP 90 - 33090 BORDEAUX Cedex) du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, et des observations formulées par le public pendant toute la durée de celle-ci.

Par décision de la Présidente du Tribunal administratif de Bordeaux, Monsieur Gérard DURAND, Commissaire divisionnaire retraité, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur et Monsieur Hervé REDONDO est désigné en qualité de Commissaire enquêteur suppléant.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

À la cité municipale de Bordeaux les :

- lundi 19 juin 2023 de 9 h à 12 h

- vendredi 23 juin 2023 de 9 h à 12 h

- jeudi 6 juillet 2023 de 9 h à 12 h

À la mairie de quartier Nansouty - Saint Genès les :

- jeudi 29 juin de 14 h à 17 h

- mardi 18 juillet de 14 h à 17 h

Les copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur resteront déposées, pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la DDTM de la Gironde, en Mairie de Bordeaux et sur le site internet des services de l'Etat en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) (rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes publiques»)

Ces documents seront transmissibles à toute personne intéressée qui en fera la demande au Préfet de la Gironde.

À l'issue de l'enquête publique et sous réserve de ses résultats, le Préfet de la Gironde statuera sur la demande de permis de construire, portée par la SNC BORDEAUX TRIBEQUA, pour un projet d'ensemble immobilier mixte composé de deux bâtiments de logements en accession, de logements sociaux ainsi que d'un centre de congrès et d'un parking collectif situé 1 rue d'Armagnac, à Bordeaux (33000).

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) et affiché en Mairie de Bordeaux ainsi que sur les lieux des travaux.

L23EJ23135



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

**SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES**

**UNITÉ PROTECTION ENVIRONNEMENT ET SITES**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**SNC BORDEAUX TRIBEQUA**

**Enquête publique relative à la demande de permis de construire pour un projet d'ensemble immobilier «TRIBEQUA» lot 8.3D de la ZAC Saint-Jean Belcier Commune de Bordeaux**

Par arrêté du Préfet de la Gironde, en date du 23 mai 2023, a été prescrite une enquête publique afin de recueillir l'avis du public sur la demande de permis de construire, portée par la SNC BORDEAUX TRIBEQUA, pour un projet d'ensemble immobilier mixte composé de deux bâtiments de logements en accession, de logements sociaux ainsi que d'un centre de congrès et d'un parking collectif situé 1 rue d'Armagnac, à Bordeaux (33000).

Cette enquête publique aura lieu du lundi 19 juin au mardi 18 juillet 2023 inclus, sur le territoire de la commune de Bordeaux.

Des informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la SNC BORDEAUX TRIBEQUA, sise au 167, quai de la bataille de Stalingrad, 92867 Issy les Moulineaux, plus précisément à Monsieur Coulombel Stevens (Tél. 05 56 00 38 77 / Courriel : [stevens.coulombel@bnpparibas.com](mailto:stevens.coulombel@bnpparibas.com)).

Le public aura la possibilité, pendant la période indiquée ci-dessus, de prendre connaissance du dossier d'enquête comprenant notamment la demande de permis de construire, les avis recueillis, une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis :

- À la cité municipale de Bordeaux, siège de l'enquête, 4 Rue Claude Bonnier 33000 Bordeaux

- Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

- À la mairie de quartier Nansouty - Saint Genès, 250 rue Malbec 33800 Bordeaux

- Du lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h15 à 17 h.

- et sur le poste informatique en accès libre mis à disposition par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (accueil de la Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, les lundi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h00 puis de 13h30 à 16h00 et les mardi et jeudi de 08h30 à 12h00).

Par ailleurs, dans les mêmes conditions de délai, le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet :

**SIEPA DU NORD LIBOURNAIS**

7 Lieu-dit Le Moulin  
33910 BONZAC

2. Mode de passation du marché :

Procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique

3. Objet et Caractéristiques des travaux :

Travaux d'amélioration des stations d'épuration de Saint Ciers d'Abzac (capacité 270 EH) et Saint Martin du Bois (capacité 250 EH) par création d'un second étage de traitement de type Filtres Plantés de Roseaux.

L'opération comprend notamment pour chaque site :

- La réalisation des ouvrages suivants :

- o Prétraitement par dégrilleur automatique

- o Poste d'alimentation du deuxième étage

- o Deuxième étage de filtres plantés de roseaux

- o Liaisons hydrauliques gravitaires et sous pression

- L'ensemble des fournitures, travaux et prestations, y compris les essais de pression, y compris canalisations, câbles de liaisons inter ouvrages et les équipements de commande

4. Obtention de dossiers :

Dossier de Consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur du maître d'ouvrage disponible sur le site : <http://www.e-marchespublics.com>

5. Critères de sélection des candidatures et des offres :

Les critères figurent dans le règlement de consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur

6. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mardi 30 mai 2023

7. Date limite de remise des offres :

Jeudi 27 juillet 2023 à 12 h

L23EJ24016

**AVIS DE CONCESSION**

POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE  
NOM ET ADRESSES

**SIAEP ARPOCABE**, Mairie, 11, grand Rue, Point(s) de contact : MAIRIE DE PORTETS, 33640, PORTETS, Téléphone : (+33) 5 56 67 17 75, Courriel : arpocabe@gmail.com,

Code NUTS : FRI12

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.e-marchespublics.com/appel-offre/941473>

Adresse du profil acheteur : <https://www.e-marchespublics.com/appel-offre/941473>

COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.e-marchespublics.com/appel-offre/941473>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique via : <https://www.e-marchespublics.com/appel-offre/941473>

par voie électronique uniquement

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

ACTIVITÉ PRINCIPALE

eau

**OBJET**

1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

1.1) Intitulé : Concession du service public de l'eau potable

Numéro de référence :

1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 65130000

Descripteur supplémentaire :

1.3) Type de marché

Services

1.4) Description succincte : L'objet de la présente consultation vise à désigner le futur concessionnaire du service public de l'eau potable du Syndicat d'eau potable ARPOCABE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La présente procédure est passée en application des dispositions de la 3<sup>ème</sup> partie du Code de la Commande Publique relative aux contrats de concession et aux articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Le déroulement de la procédure se fera dans le respect des règles applicables aux contrats afférents au 2<sup>o</sup> a) de l'article R3126-1 du Code de la Commande publique.

La procédure est ouverte.

Les candidats sont informés qu'ils devront remettre simultanément leurs dossiers de candidature et leurs offres. Les dossiers de candidature et d'offre devront être envoyés dans le respect des demandes faites au Règlement de la consultation.

1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 7 000 000 euros

1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

2) DESCRIPTION

2.1) Intitulé :

Lot n° :

2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 65100000

2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRI12|||

Lieu principal d'exécution : Périmètre du Syndicat d'eau potable ARPOCABE

2.4) Description des prestations : Le contrat de concession aura pour objet la gestion du service public de production et distribution d'eau potable du Syndicat d'eau potable ARPOCABE. La gestion du service porte notamment sur l'exploitation des ouvrages de stockage et de distribution d'eau potable, le renouvellement des équipements, la facturation et la gestion des relations avec les usagers. La durée du contrat est de 12 ans.

Le contrat intègre en option la mise en place d'une télérelève sur l'ensemble des compteurs. Données technico-économiques du service (valeurs 2021) Nombre d'abonnés :

4 053 Volumes facturés : 397 556 m<sup>3</sup> Ouvrages du service : - 1 réservoir d'une capacité totale de 650 m<sup>3</sup> - 97 km de canalisations - 4 198 branchements

2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 7 000 000 EUR.

2.7) Durée de la concession

Début : 01 Janvier 2024 - Fin : 31 Décembre 2035

2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

2.14) Informations complémentaires : Le contrat sera un contrat de concession de service public par lequel l'autorité concédante confie la gestion d'un service public à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation du service. Le Syndicat remettra au concessionnaire l'ensemble des installations nécessaires à la gestion du service concédé.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : confère règlement de la consultation

1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

1.5) Informations sur les concessions réservés :

2) Conditions liées à la concession

2.1) Information relative à la profession

2.2) Conditions d'exécution de la concession :

2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

2.4) Concession éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de

SIRET : non

PROCÉDURE

1) DESCRIPTION

1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres :

07 Juillet 2023 à 12:00

2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : 2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES Une visite obligatoire des ouvrages est prévue le 7 juin 2023 Les modalités de visite sont définies dans le règlement de consultation

4) PROCÉDURES DE RECOURS

4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue tastet, 33063, BORDEAUX CEDEX,

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel contre la procédure initiée par le pouvoir adjudicateur à introduire avant la conclusion du contrat dans les conditions prévues aux articles L. 551-1 à L551-12 et R. 551-1 à R. 551-6 du Code de justice administrative.

Référé contractuel à compter de la signature du contrat conformément aux articles L. 551-13 et R. 551-7 à R. 551-10 du Code de justice administrative, dans les délais mentionnés à l'article R551-7 du Code de justice administrative.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

greffe du Tribunal Administratif de Bordeaux (cf. ci-dessus), 9, rue tastet, 33063, BORDEAUX CEDEX, Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

30 Mai 2023

L23EJ24033

**SERVICE ABONNEMENT**

TÉL. 05 57 14 07 55

[abonnement@echos-judiciaires.com](mailto:abonnement@echos-judiciaires.com)





**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER  
SERVICE DES PROCÉDURES  
ENVIRONNEMENTALES  
AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE  
ÉLECTRONIQUE**

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Commune de Loupes

Par arrêté préfectoral du 30 mai 2023, est prescrite une participation du public de quatre semaines sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société MAROQUINERIE DE GUYENNE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une maroquinerie, situées sur le territoire de la commune de Loupes.

Cette participation se déroulera du 19 juin 2023 jusqu'au 18 juillet 2023 inclus.

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de la participation sur le site internet des services de l'État de la Gironde, à l'adresse [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubriques «publications» - «publications légales» - «enquêtes publiques et consultations publiques».

Des demandes d'informations complémentaires peuvent être adressés au responsable du projet :

Monsieur Dominique DA SILVA, Responsable HSE Maroquinerie de Guyenne : [dominique.dasilva@hermes.com](mailto:dominique.dasilva@hermes.com)

Un poste informatique est mis à la disposition du public, en accès gratuit, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Cité administrative - 2 rue Jules Ferry - BP 90 33090 BORDEAUX CEDEX. L'accès s'effectue pendant les horaires d'ouverture du public :

- de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi
- de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 le vendredi et veille de fête.

Une version papier du dossier sera consultable, sur demande, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, en sous-préfecture, ainsi que dans les maisons France services et dans la mairie de la commune d'implantation du projet, conformément aux dispositions de l'article D123-46-2 du code de l'environnement.

Pendant toute la durée de la participation du public, les observations et les propositions pourront être déposées par voie électronique à l'adresse suivante :

[ddtm-spe1@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe1@gironde.gouv.fr) en mentionnant en objet: «PPVE - Maroquinerie de Guyenne».

Toute observation transmise avant le début et après la clôture de la participation du public ne pourra pas être prise en considération.

À la fin de la participation du public, une synthèse des observations sera rédigée et permettra la prise en considération des observations avant décision.

Cette synthèse sera consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr).

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation d'exploiter assortie du respect des prescriptions ou un refus.

L23EJ24092



**Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime**

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**AS 33 23 0013 01** Parcelles de prés **LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES** 4 ha 34 a 90 ca - 'Les gatrands': ZP- 21(A)- 21(B), Document d'urbanisme : Zone Ns

**AP 33 23 0017 01** Un lot de parcelles en nature de prairies, dont une partie en AOC. La totalité du bien est situé en zone Natura 2000, **SAINT-DENIS-DE-PILE** 3 ha 83 a 19 ca - 'Les maines': YX- 3(J)- 3(K) Document d'urbanisme : PLU Zone N

**AS 33 23 0194 01** Propriété viticole (bâti habitation et exploitation, parcelles de vignes, terres et vergers) **CAPLONG** 17 ha 96 a 99 ca - 'A rue neuve': A- 1614[1177] - 'Au breuilh': A- 1360- 1361- 1362- 1363- 1364- 1380- 1386- 1387(A)- 1387(B)- 1388(A)- 1388(B)- 1389(A)- 1389(B)- 1390- 1391- 1400- 1401- 1402- 1616[1359]- 1679[1379]- 1680[1379]- 1681[1370]- 1725[1381](A)- 1725 [1381](B)- 1744[1378](A)- 1744[1378](B) - 'Aux genins': A- 1191- 1192- 1193(A)- 1193(C)- 1193(B,J)- 1193(B,K)- 1194- 1195- 1196 - 1197- 1198- 1199- 1200(A)- 1200(B) - 'Aux sourderies': A- 1207- 1208- 1209- 1210- 1228- 1229- 1232- 1233- 1234- 1235- 1237 1238- 1250- 1307- 1308- 1309- 1310- 1311 - 1631[1325]- 1695[1214]- 1698[1212]- 1699[1211]- 1706[1202]- 1708[1206]- 1710[1215]- 1712[1216]- 1746[1224]- 1765[1316]- 1766[1312]- 1767[1236] **SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG** 15 ha 29 a 24 ca - 'Barbot-est': Al- 159- 160- 161- 162- 163(J)- 163(K)- 174(K) - 174(L)- 214[175] - 'Chagnerasse': Al- 180- 215[179]- 217[181], Document d'urbanisme : Zone A du PLUi (CAPLONG) / Zone A et N du PLUi (SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG)

**AS 33 23 0189 01** Une parcelle de vignes AOC SAINT-EMILION en AGRICULTURE BIOLOGIQUE **SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS** 2 ha 61 a 30 ca - 'A bert': ZK- 41, Document d'urbanisme : PLU Zone A

**XA 33 23 0000 01** Parcelle de bois **SAINT-SAVIN** 1 ha 48 a 42 ca - 'Les landes de blouin-ouest': ZY- 5(AJ)- 5(AK), Document d'urbanisme : N du PLU

**AS 33 23 0192 01** Parcelle de Terre **BEGADAN** 25 a 20 ca - 'La caussade': E- 146, Document d'urbanisme : Suivant Znc

**AS 33 23 0196 01** Vignes AOC ST ESTEPHE **SAINT-ESTEPHE** 1 ha 09 a 30 ca - 'L hopital de mignot': D- 1098- 1128- 1129- 1130- 1131 - 'Pouyaou': ZI- 56, Document d'urbanisme : A et/ou N du PLU

**AS 33 23 0197 01** Vigne AOC MEDOC **BEGADAN** 22 a 95 ca - 'Petite peyriere': C - 1378, Document d'urbanisme : Suivant Znc

**AS 33 21 0171 07** Une parcelle de vignes AOC SAINT-EMILION 32 a 10 ca - 'Lartigue': AT- 277, Document d'urbanisme : PLU Zone A

**XA 33 23 0000 01** Parcelle de terres **SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX** 48 a 21 ca - 'Lartigue': AA- 70[141], Document d'urbanisme : Zone A du PLU

**AS 33 23 0201 01** Parcelle en nature de pré et taillis **NOAILLAN** 65 a 42 ca - 'Le clerc': VI- 21(J)- 21(K), Document d'urbanisme : A du PLU

**AS 33 23 0202 01** Propriété viticole (bâti habitation et exploitation, parcelles de vignes, terres, prés et landes) **MONPRIMBLANC** 7 ha 01 a 30 ca - 'A chaubin-est': B- 615 - 'A naulet': B- 675- 676- 677- 697- 700 - 'Arlette': C- 450- 451- 781[452] - 'La martingue-ouest': B- 794- 795- 802- 803- 805- 984[804]- 990[804]- 991- 1085[793] - 1088[796]- 1090[792] - 'La motte martingue': B- 981[732] - 'La reuille': B- 658- 659 - 661- 662- 663 - 'Les audines': A- 66- 67- 68 - 'Les nivets-sud': B- 211- 212- 213 - 1138[214]- 1139[215] - 'Pres de la peyrere': C- 446- 447- 448- 449, Document d'urbanisme : Zone N et U de la Carte Communale

**AS 33 23 0203 01** Une parcelle de terre **BERSON** 40 a 03 ca - 'La gamaye': F - 1415[100], Document d'urbanisme : A du PLU

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Les personnes intéressées devront manifester leur **candidature, au plus tard le 19/06/2023** : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 16, Avenue de Chavailles CS 10235 - 33520 BRUGES - Tel : 05 56 69 29 99 ou des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - Les Coreix - 87430 Verneuil-Sur-Vienne), ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/>.

L23EJ24038

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX  
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE  
RECTIFICATIF**

1. Organisme qui passe le marché :

**Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de l'Est du Libournais - 2, rue du Mayne - 33570 Puisseguin**

2. Mode de passation du marché :

Procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique

3. **Objet** et Caractéristiques des travaux :

**Adduction d'eau Potable - Commune de saint Pey d'Armens - Renouvellement de réseaux - Rd 936**

• La fourniture et la pose en accotement de route départementale de 860 mètres de FONTE

PN40 DN200.

• Réalisation d'un forage dirigé de 80 m, canalisation PE100 renforcée PN16 DN 204.6/250.

• La pose de 7 robinets vannes du DN 60 au DN 200.

• La reprise de 3 branchements existants.

4. Obtention de dossiers :

Dossier de Consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur du maître d'ouvrage disponible sur le site : <https://siea-est-libournais.e-marchespublics.com>

5. Critères de sélection des candidatures et des offres :

Les critères figurent dans le règlement de consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur

6. Date d'envoi de l'avis à la publication :

24/05/2023

7. Date limite de remise des offres :

Lundi 19 JUIN 2023 à 12h00

L23EJ23314

**POUR VOTRE  
COMMUNICATION PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13  
[publicite@echos-judiciaires.com](mailto:publicite@echos-judiciaires.com)

## SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général (DIG) pour la réalisation du premier plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant du Guâ sur les communes de Ambarès et Lagrave - Bassens - Carignan de Bordeaux - Fargues Saint Hilaire - Lormont - Pompignac - Saint Loubès - Tresses - Artigues près Bordeaux - Carbon Blanc - Cenon - Floirac - Montussan - Sainte Eulalie - Saint Louis de Montferrand - Yvrac

Les permanences du Commissaire enquêteur se tiendront dans les communes de Yvrac - Ambarès et Lagrave - Artigues près Bordeaux - Tresses

Une enquête publique est prescrite du mardi 30 mai 2023 au jeudi 29 juin 2023 inclus, afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'intérêt général (DIG) sur la mise en place du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau affluents de la Dordogne sur le département de la Gironde.

Le responsable du projet est le SYNDICAT MIXTE RUISSEAU DU GUÂ - 9, avenue de Blanzac 33370 YVRAC. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél : 05 56 77 34 77.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les Mairies de Yvrac - Tresses - Artigues près Bordeaux - Ambarès et Lagrave, siège de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes-publiques 2023».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de Ambarès et Lagrave siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Hervé MILLER Ingénieur eau, environnement et infrastructures retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et de Madame Laure LAMY DE LA CHAPELLE désignée en qualité de suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après :

- Mercredi 31/05 14h30-17h00 TRESSSES mairie salle de conseil
- Vendredi 02/06 14h00 - 16h30 YVRAC mairie
- Mercredi 07/06 14h30-17h00 YVRAC mairie
- Samedi 10/06 9h00 -11h30 TRESSSES mairie salle de conseil
- Jeudi 15/06 9h00-11h30 AMBARES-LAGRAVE mairie Ambarès salle de cercle
- Vendredi 16/06 14h00-16h30 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX salle de réunion à la maison ECO, 10 avenue Desclaux locaux de la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement durable
- Mercredi 21/06 9h00-11h30 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX même adresse
- Samedi 24/06 9h00-11h30 AMBARES LAGRAVE mairie Ambarès bureau dédié
- Lundi 26/06 14h00-16h30 AMBARES LAGRAVE mairie Ambarès salle de cercle

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les Mairies de Yvrac - Ambarès et Lagrave - Artigues près Bordeaux - Tresses, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'Etat de la Gironde [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales).

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

L23EJ20745

## CONSTITUTIONS

Avis est donné de la constitution par acte sous seing privé en date du 24/05/2023, de la société «**ZOEROD**», Société par actions simplifiée, au capital de 5 000 €. Siège social : 3 Rue François Arago 33700 MÉRIGNAC.

Objet : La prise de participations ou d'intérêts, directement ou indirectement, par voie d'acquisition de parts, d'actions, ou d'obligations, par voie de souscription, d'apport ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, françaises ou étrangères, créées ou à créer ; et quel que soit leur objet ; La conservation, l'administration, la gestion, la cession ou l'apport de ces participations ainsi que tous portefeuilles d'actions de parts, ou d'obligations ;

Toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente ; La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans.  
Président : Monsieur Adrien RODAS, né le 21 mars 1984 à ANNECY (74), de nationalité française, domicilié à MÉRIGNAC (33700), 3 Rue François Arago.

Agrément : En cas de pluralité d'associés, la cession ou la transmission de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers, y compris le conjoint, l'ascendant ou le descendant d'un associé, ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
Immatriculation de la société : au RCS DE BORDEAUX  
Pour avis  
Le Président

L23EJ19077



Société d'Expertise Comptable  
Andemos - Cenon - Langon - Mérignac - Portais  
[www.a3caudit.com](http://www.a3caudit.com)

RIK'M ART  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 8 lieu-dit Broustet, 33430 SAUVIAC

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 09/05/2023 à PARIS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée  
Dénomination : RIK'M ART  
Siège : 8 lieu-dit Broustet, 33430 SAUVIAC

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
Capital : 1 000 euros  
Objet : Vente et diffusion d'oeuvres d'art

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Frédéric MONOT, demeurant 20 rue Rousselet, 75007 Paris  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX

L23EJ21101

Par ASSP du 22/05/2023 à BORDEAUX, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI AKADOC  
Siège social : 78 rue Pomme d'Or, 33000 BORDEAUX

Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autre, de tous terrains, immeubles bâtis et non-bâtis, leur mise en valeur, exploitation et gestion directe ou indirecte par bail, location ou autrement pour une affectation à usage d'habitation, professionnel, commercial, artisanal ou industriel, de tout ou partie des immeubles de la Société, conclusion de tout emprunt hypothécaire ou non,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : La société AKADOC, SARL au capital de 10 000 euros, siège social 78 rue Pomme d'Or 33000 BORDEAUX, 890 874 977 RCS BORDEAUX, représentée par son cogérant, Monsieur Antoine HEBER-SUFFRIN,

Clauses relatives aux cessions de parts :

- dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

- agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX

Pour avis. La Gérance

L23EJ22841

Aux termes d'un ASSP en date du 22/05/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MCS**

Objet social : - Croisière avec équipage

- Location et gestion - location de navires

- Formation et perfectionnement à la navigation

- Vente de matériels et de biens

Siège social : 13 rue de la Pêcherie, 33120 ARCAÇHON

Capital : 4 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BORDEAUX

Président : Monsieur DUPRÉ Bertrand, demeurant 73 rue des Pins , 40600 BIS-CARROSSE

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause d'agrément : Les actions sont librement transmissibles.

Bertrand Dupré

L23EJ23159



Rue du Cardinal Richaud  
33000 Bordeaux

## EMMANUEL ET THEO GONÇALVES

Société civile immobilière au capital de 2 000 euros Siège social : 8 ZAE de la Gare, 33680 LE PORGE Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LE PORGE du 24/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : EMMANUEL ET THEO GONÇALVES Siège social : 8 ZAE de la Gare, 33680 LE PORGE Objet social : L'acquisition d'un immeuble sis 8 ZAE de la Gare, 33680 LE PORGE, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ou terrains dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : - Monsieur Emmanuel GONÇALVES, demeurant 23 Avenue Jean-Jacques Gorry, 33950 LE GE CAP FERRET, - Monsieur Théo GONÇALVES, demeurant 23 Avenue Jean Jacques Gorry, 33950 LE GE CAP FERRET, Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales requis dans tous les cas. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX. Pour avis, La Gérance

L23EJ23226

CRÉATEURS  
D'ENTREPRISES  
POUR ÊTRE  
BIEN INFORMÉS  
ABONNEZ-VOUS !





**Carine SOUQUET-ROOS**  
Avocat  
148, rue Sainte Catherine  
33000 BORDEAUX  
Tél : 05.47.50.06.07

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23 mai 2023 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : SARL à associé unique

Dénomination : **HER&K**

Siège Social : 26, avenue de l'Océan  
33930 MONTALIVET

Capital social : 3.000 euros

Durée : 90 années

Objet :

- la restauration sur place ou à emporter, l'exposition d'œuvres d'artistes et de photographies, cours de photos, organisation d'événements (séminaire...), prestations de services.

GERANT : Pierre-Maxime HERBET domicilié 32, avenue des Vagues 33930 MONTALIVET

Immatriculation au RCS BORDEAUX  
Pour avis  
L23EJ23254



**FIDUCIAL**  
SOFIRAL

Rue du Cardinal Richaud  
33000 Bordeaux

**ISTPACK** Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros Siège social : 54 Rue du Pontet 33170 GRADIGNAN **AVIS DE CONSTITUTION** Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GRADIGNAN du 24/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle Dénomination : **ISTPACK** Siège : 54 Rue du Pontet, 33170 GRADIGNAN Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : la prise de participation dans toutes sociétés et autres personnes morales de toutes formes, l'acquisition, l'exploitation et la gestion de ces participations ; l'animation et l'orientation de la politique des sociétés filiales ; l'émission d'actions, d'obligations, de titres quelle qu'en soit la nature ; la prestation de services en matière informatique, administrative, financière et comptable, de marketing, de documentation et de recherche, de recrutement et de gestion de personnels. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Jean-Eudes ISTASSE, demeurant 54 Rue du Pontet, 33170 GRADIGNAN La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX Pour avis, le Président  
L23EJ23256



## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARTIGUES PRES BORDEAUX du 24/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : **OPTIM DAF**

Siège : 5 rue des Mésanges 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3 200 euros

Objet : Consultant dans la gestion comptable, administrative, informatique et financière des entreprises

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Marc LAMBAUDIE, né le 2 mars 1969 à TALENCE (33), de nationalité française, demeurant 5 rue des Mésanges 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX  
L23EJ23290



## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LEGE CAP FERRET du 22/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **SARL CHEZ NOUNOURS**

Siège social : 22 rue des Goélands Cap Ferret, 33950 LEGE CAP FERRET

Objet social : Sandwicherie, snack avec vente de boissons alcoolisées, vente d'articles de sport et de prêt-à-porter

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Patrick VILLEGENTE demeurant 20 rue des Lauriers 33950 LEGE CAP FERRET

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX  
L23EJ23335



**SELARL ANNE-LAURE ANGLADE**  
Place José Bès - BP 24  
47700 CASTELJALOUX  
05 53 93 01 30  
anne-laure.anglade@notaires.fr

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Anne-Laure ANGLADE, notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « SELARL Anne-Laure ANGLADE », titulaire d'un Office Notarial à CASTELJALOUX (47700), Place José Bès, le 16 mai 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .

La dénomination sociale est : HESTIA. Le siège social est fixé à : BERNOS-BEAULAC (33430), 1 lieu-dit Laubarède. La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) .

Les apports sont Monsieur Michaël DESROUSSEAU apporte la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR). Madame Sara DESROUSSEAU apporte la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Michaël DESROUSSEAU demeurant BERNOS-BEAULAC (33430) 1 lieu-dit Laubarède.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis  
Le notaire.

L23EJ23359



**AURIMMO**  
SCI au capital de 400€  
Siège social : 10 Av. de la Madeleine,  
33170 Gradignan

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Gradignan du 23/05/2023, il a été constitué AURIMMO, SCI au capital de 400€, dont le siège social est situé au 10 Avenue de la Madeleine, 33170 Gradignan. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Objet social : l'acquisition par voie d'achat, d'apport, d'échange ou autrement, la restauration et la construction, l'administration et la gestion par voie de location nue ou meublée, ou autrement, de tous immeubles et bien immobiliers bâtis et non bâtis, à usage professionnel ; l'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires ; la conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non, nécessaire à la réalisation de cet objet et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet

**ECHOS**  
JUDICIAIRES - GIRONDINS

**ABONNEMENT**

**6 MOIS D'ABONNEMENT 39 € TTC SOIT 26 NUMÉROS**  
**1 AN D'ABONNEMENT 69 € TTC SOIT 52 NUMÉROS**  
**2 ANS D'ABONNEMENT 109 € TTC SOIT 104 NUMÉROS**

NOM .....  
PRÉNOM .....  
ENTREPRISE .....  
ADRESSE .....  
EMAIL .....  
TEL .....

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS 106 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

CONTACT : **CATHERINE DEPETRIS**  
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Louis GIRARDOT, Notaire Associé de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «SELARL Mathieu VERGEZ -PASCAL et Louis GIRARDOT notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à BORDEAUX (Gironde), 30, Cours de l'Intendance, le 23 mai 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : **HECT**

Siège social : BORDEAUX (33000), 24 Ter rue Laplacette.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR), divisé en 100 parts, de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.

Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur François DE SIMARD DE PITRAY demeurant à BORDEAUX (33000), 24 ter rue Laplacette.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

Le notaire.

L23EJ23489



## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 mai 2023, à SAINT ANDRE DE CUBZAC, une société civile immobilière qui présente les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : **H815**.

- Siège social : 8 Rue Georges Brassens, 33240 St Andre de Cubzac.

- Objet : L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, la restauration et/ou la construction, de tous immeubles bâtis et non-bâtis ou en l'état futur d'achèvement, leur administration et leur exploitation par bail, location ou autrement ; L'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires ; La conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés ; Le cas échéant, et exceptionnellement la vente, l'échange, l'apport et l'arbitrage, de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la Société, à condition de respecter strictement le caractère civil de la Société ; Et généralement, toutes opérations quelconques se rapportant à cet objet, ou contribuant à sa réalisation, à condition de respecter le caractère civil de la Société.

- Durée de la société : 99 années.

- Capital social fixe : 100 euros Montant des apports en numéraire : 100 euros.

- Cession de parts et agrément : La cession de parts est libre entre asso-

ciés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers non associés, quelque soit le degré de parenté, qu'avec l'agrément préalable des associés donnés dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire..

- Gérance : les fonctions de gérance sont exercées par Monsieur Andjy, John, Michel HOYAU, et Madame Alizée GOUJON, demeurant ensemble 8 Rue Georges Brassens, 33240 St Andre de Cubzac.

LA SOCIÉTÉ sera immatriculée au RCS LIBOURNE.

Pour avis.

La gérance

L23EJ23498

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 mai 2023, à Pessac.

Dénomination : **NG RENOVATION**.

Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

Siège social : 12 Rue Guittard, 33600 Pessac.

Objet : Travaux de rénovation du bâtiment, intérieurs et extérieurs ; travaux de démolition, construction..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1.000 euros

Gérant : Monsieur Nelson GONCALVES DA GAMA, demeurant 12 Rue Guittard, 33600 Pessac

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

Pour avis.

L23EJ23514



SELARL TEN FRANCE BORDEAUX  
7, avenue Raymond Manaud - CS 60267  
33525 BRUGES CEDEX  
TEL. 05 56 99 50 51

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société **RécréaClub**.

Forme sociale : Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

Siège social : Centre commercial de Gros - 26 Rue Roger Touton, 33300 BORDEAUX.

Objet social : La vente, la distribution de jeux, jouets, jeux vidéo, articles pour enfants neufs et d'occasion, ainsi que tous produits et prestations se rapportant à l'enfant et à son environnement. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans.

Capital social : 1 000 000 euros.

Admission aux assemblées : tout actionnaire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte au jour de l'assemblée et libérées des versements exigibles.

Exercice du droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clauses restreignant la libre cession des actions : Toute cession est soumise à l'agrément préalable du Conseil de surveillance, sauf dispense prévue par la loi ou par les statuts.

Membres du Conseil de surveillance :

- Madame Marie Evelyne NICOLINI LURO, domiciliée à GUJAN-MESTRAS (33470) 84 allée de Cazaux,

- Madame Céline KERN BORN, domiciliée à COLMAR (68000) 13 route de Rouffach,

- Monsieur Didier LEFORT, domicilié à ANTIBES (06600) 1577 impasse des Tilleuls,

- Monsieur Olivier RUYER, domicilié à NIEDERHAUSBERGEN (67207) 6 rue des Jardins.

Commissaires aux comptes titulaires :

- la société «CABINET PH. MANEY & ASSOCIÉS», dont le siège social est à CENON (33150) Immeuble Aalta - 1, rue Louis Lagorgette, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 410 258 537.

- la société «AJC AUDIT», dont le siège social est à BORDEAUX (33200) 48 B rue Jean de la Fontaine, immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 410 417 729.

Aux termes d'une délibération en date du 16 mai 2023, les premiers membres du Conseil de surveillance ont désigné en qualité de :

- Président du Conseil de surveillance : Madame Marie Evelyne NICOLINI LURO.

- Vice-Président du Conseil de surveillance : Madame Céline KERN BORN.

- Membres du Directoire :

- Monsieur Jacques BAUDOZ, domicilié 100 rue Camena d'Almeida - 33000 BORDEAUX,

- Madame Laure RAGNÈS, domiciliée 491 Route du Médoc - 33520 BRUGES,

- Monsieur Francis CÉRON, domicilié 30 ter Avenue de l'Industrie - 19360 MALEMORT.

- Président du Directoire : Monsieur Jacques BAUDOZ.

- Directeurs généraux : Madame Laure RAGNÈS et Monsieur Francis CÉRON.

RCS : BORDEAUX

Pour avis

Le Président du Directoire

L23EJ23531



## FGK PATRIMOINE

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social :  
22 Rue Pasteur - 33400 TALENCE

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TALENCE du 22/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **FGK PATRIMOINE**

Siège : 22 Rue Pasteur - 33400 TALENCE

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 euros

Objet : L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion, la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières, dans toutes sociétés ou entités juridiques créées ou à créer, françaises ou étrangères et le développement et la fourniture de prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit de filiales de la Société, de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détendrait une participation ou qui appartiendraient au groupe auquel appartient la Société. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Guillaume FOUCHE, demeurant : 22 Rue Pasteur - 33400 TALENCE

La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX

POUR AVIS

Le Président

L23EJ23543



Etude de  
Maître Thibault SUDRE,  
Notaire  
12 Place des Quinconces  
33000 BORDEAUX

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu le 24 mai 2023 par Maître Thibault SUDRE, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI BORNHABITAT FL33**

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : VILLENAVE-D'ORNON (33140), 12 rue des Alizés

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation

Capital social : TROIS CENT SOIXANTE -DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (377 500,00 EUR) constitué d'apports en numéraire.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérance : Monsieur Denis Xavier Bernard LANDON, né à ORLEANS (45000) le 07/01/1957 et Madame Catherine Lydie FONTANNAZ épouse LANDON, née à BORDEAUX (33200) le 11/11/1956, co-gérants demeurant à VILLENAVE-D'ORNON (33140), 12 rue des Alizés

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

Le notaire.

L23EJ23548

**POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com





## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PESSAC du 25/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **GALYTCHYNA**

Siège social : 18 avenue de la Châtaigneraie porte 22, 33600 PESSAC

Objet social : Charpente couverture

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Mykola SAKHANEVYCH, demeurant 18 avenue de la Châtaigneraie porte 22 33600 PESSAC, assuré la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX

L23EJ23617

Aux termes d'un acte reçu par Me ZEFEL, Notaire associé à BORDEAUX, 247 Avenue Thiers, le 12 mai 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **SCIA D-K**

Forme : Société civile immobilière d'attribution

Capital social : 10 000 €

Siège social : BORDEAUX (Gironde), 67 Rue Jean Renaud Dandicolle.

Objet social : L'acquisition, la construction, la division, la gestion et l'entretien, l'obtention de toutes ouvertures de crédit et prêts, la constitution de garanties hypothécaires sur les biens dont elle sera propriétaire et, plus généralement, toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptible d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil.

Objet social : L'acquisition d'un terrain à bâtir, sis à MONTUSSAN (33450) Lieudit La Raffette, figurant au cadastre sous le n° 1522, 1523, 1524, et 1525, de la section D, pour une contenance de 12a 90ca, ainsi que de tous terrains contigus ou annexes et de tous droits susceptibles de constituer des accessoires du terrain.

La construction, et l'aménagement sur ce terrain d'un immeuble collectif qui ne sera pas à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation au sens des articles L.212-10 et L.242-1 du Code de la construction et de l'habitation et de toutes annexes et dépendances.

Ledit immeuble devant comprendre deux bâtiments :

- Le bâtiment A élevé d'un simple rez-de-chaussée comprenant des locaux d'activité médicale et paramédicale.

- Le bâtiment B élevé d'un simple rez-de-chaussée comprenant des locaux d'activité médicale et paramédicale.

La division de l'immeuble en fractions destinées à être attribuées aux associés en propriété ou en jouissance.

La gestion et l'entretien dudit immeuble ainsi divisé.

L'obtention de toutes ouvertures de crédit et prêts.

La constitution de garantie hypothécaire sur les biens dont elle sera propriétaire pour garantir les prêts qui seront accordés à ses associés pour financer l'acquisition du terrain et les constructions qui seront édifiées et ce, dans la limite des fractions divisées et indivises de l'immeuble qui auront vocation à être attribuées en propriété aux bénéficiaires du crédit.

Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptible d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil et qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions des articles L.212-1 et R.212-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Durée : 30 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.

Apports : apports en numéraire uniquement, intégralement libérés.

Gérante : Madame Claire DUIZABO, demeurant à BORDEAUX (33000), 67 Rue Jean Renaud Dandicolle, nommée dans les statuts et sans limitation de durée.

Immatriculation : au R.C.S de BORDEAUX.

L23EJ23618



**Maitre Antonio GARNIER**  
AVOCAT  
9, rue Boudet  
33000 BORDEAUX  
Tél. 05.56.01.69.82

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 16 mai 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : SAS

Nom de la société : **CONTROLE TECHNIQUE BAZADAI**

Siège social : 39, cours du Général de Gaulle à BAZAS (33430)

Capital social : 1.000 € en numéraire

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS

Objet : Le contrôle technique des véhicules terrestres à moteur

Président :

Monsieur Sébastien DUCLOS, demeurant 48 avenue Henriette Mercier à BAZAS (33430)

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Pour avis, le Président

L23EJ23629



**Maitre Antonio GARNIER**  
AVOCAT  
9, rue Boudet  
33000 BORDEAUX  
Tél. 05.56.01.69.82

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 16 mai 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : SAS

Nom de la société : **CONTROLE TECHNIQUE GIRONDIN**

Siège social : 149, chemin de Ladils à BAZAS (33430).

Capital social : 1.000 € en numéraire

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS

Objet : Le contrôle technique des véhicules terrestres à moteur

Président :

Monsieur Damien JOURNAUX, demeurant 25 route de Grignols à AUROS (33124)

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Pour avis, le Président

L23EJ23631



**Maitre Antonio GARNIER**  
AVOCAT  
9, rue Boudet  
33000 BORDEAUX  
Tél. 05.56.01.69.82

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 16 mai 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : SAS

Nom de la société : **CONTROLE TECHNIQUE BEISSAT**

Siège social : 7, rue Louis Panhard - ZI Frimont à LA REOLE (33190),

Capital social : 1.000 € en numéraire

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS

Objet : Le contrôle technique des véhicules terrestres à moteur

Président :

Monsieur Vincent BEISSAT, demeurant 4, rue de la Tuilerie à CAUDROT (33490),

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Pour avis, le Président

L23EJ23634



Rue du Cardinal Richaud  
33000 Bordeaux

**PM IMMO** Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 25 Allée Van Gogh 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC **AVIS DE CONSTITUTION** Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT AUBIN DE MEDOC du 25/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : **PM IMMO** Siège social : 25 Allée Van Gogh, 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC **Objet social** : l'acquisition d'un terrain sis ZA l'Aygue Nègre, Lot 9, 33290 LUDON MEDOC, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit terrain ou de tout immeuble à bâtir sur ledit terrain, et de tous immeubles bâtis ou terrains dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire **Clauses relatives aux cessions de parts** : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales requis dans tous les cas. **Gérance** : Monsieur Pierre MAIXENT, demeurant 25 Allée Van Gogh, 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC **Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de BORDEAUX** Pour avis, la Gérance

L23EJ23635

Suivant acte reçu par Me Nicolas CABARROUY, notaire à BRANNE, le 22 mars 2022, il a été procédé à la réduction du capital social de la société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination « **SCI LORMEAU** »,

Immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 801 367 863

Siège social à CREON (33670), 26 boulevard de Verdun

Capital social initial de DEUX MILLE EUROS (2.000,00 €), divisé en 200 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune.

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location de tous les immeubles dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange.

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Réduction de capital réalisée par attribution à un associé de biens immobiliers appartenant à la société entraînant la suppression de 13 parts sociales de 10,00 euros.

Le capital social est alors porté à la somme de MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX EUROS (1.870,00 €).

L23EJ23676

**EMF INVEST**  
Société civile immobilière au capital de 100 euros  
Siège social : 16 Rue de Piget  
33290 LUDON MEDOC

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LUDON MEDOC du 26 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière,

Dénomination sociale : **EMF INVEST**,  
Siège social : 16 Rue de Piget, 33290 LUDON MEDOC

Objet social : L'achat, l'administration et la gestion par voie de location nue ou autrement de tout bien immeuble bâti ou non bâti dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre exceptionnel la vente, la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation de tous établissements se rapportant à l'activité ci-dessus spécifiée,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 100 euros,

Gérance : Monsieur Manaf ELLOUCHI, demeurant 16 Rue de Piget, 33290 LUDON MEDOC,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis  
La Gérance

L23EJ23760

## 24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE  
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA  
NOTRE PLATEFORME INTERNET

## HOLDING MALARDIER

Société par actions simplifiée  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 1 Parc de la Confrérie,  
33160 SALAUNES

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature  
privée à SALAUNES en date du 24 Mai  
2023, il a été constitué une société pré-  
sentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : HOLDING MALARDIER

Siège : 1 Parc de la Confrérie, 33160  
SALAUNES

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à  
compter de son immatriculation au Re-  
gistre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : Prise de participation, détention  
et gestion de titres, d'actions ou de parts  
sociales, dans toutes sociétés consti-  
tuées ou à constituer sous quelque forme  
que ce soit, ainsi que toutes prestations  
de conseil et assistance de nature admini-  
strative, commerciale, comptable, hu-  
maine, technique, ou autre fournies à ces  
mêmes sociétés; location de bateaux et  
prestations liées;

Exercice du droit de vote : Tout associé  
peut participer aux décisions collectives  
sur justification de son identité et de l'ins-  
cription en compte de ses actions au jour  
de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales,  
chaque associé dispose d'autant de voix  
qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession  
des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à  
l'exception des cessions aux associés,  
sont soumises à l'agrément de la collectivité  
des associés.

Président :

Anthony MALARDIER, demeurant 14  
Rue des Acacias, 33160 SALAUNES

La Société sera immatriculée au Re-  
gistre du commerce et des sociétés de  
BORDEAUX.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ23770



Aux termes d'un acte sous signature  
privée en date du 30/05/2023, il a été  
constitué une société présentant les  
caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SCI ELID**

Objet social : L'acquisition, l'admini-  
stration, la gestion bail, location ou  
autrement de tous immeubles de biens  
immobiliers dont elle pourrait devenir  
propriétaire par voie d'acquisition, échange,  
apport ou autrement. La vente de tous  
immeubles et biens immobiliers. L'obten-  
tion de toutes ouvertures de crédits, prêts  
ou facilités de caisse, avec ou sans ga-  
ranties hypothécaires destinés au finan-  
cement des acquisitions ou au paiement  
des coûts d'aménagement, de réfections  
ou autres à faire dans les immeubles de  
la Société.

Siège social : 6 Lotissement Les Jar-  
dins de l'Hermitage - Route de l'Hermi-  
tage, 33370 POMPIGNAC

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son im-  
matriculation au RCS de BORDEAUX

Gérance : M. DUVAL Stéphane, de-  
meurant 6 Lotissement Les Jardins de  
l'Hermitage - Route de l'Hermitage,  
33370 POMPIGNAC

Clause d'agrément : Les parts sociales  
cédées à des tiers sont soumises à l'agrè-  
ment des associés donné sous forme de  
décision collective extraordinaire.

Pour avis

La Gérance

L23EJ23935

**Dr Virginie KNAEBEL**  
Société d'Exercice Libéral à responsabilité  
limitée de médecin  
à associé unique  
Au capital de 60 000 euros  
Siège social : 8 rue Bert  
33110 LE BOUSCAT

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signa-  
ture privée électronique en date du  
29/05/2023, il a été constitué une société  
présentant les caractéristiques sui-  
vantes :

Forme sociale : Société d'exercice libé-  
ral à responsabilité limitée de médecin à  
associé unique

Dénomination sociale : Dr Virginie  
KNAEBEL

Siège social : 8 rue Bert 33110 LE  
BOUSCAT

Objet social : exercice de la profession  
de médecin

Durée de la Société : 99 ans à com-  
pter de la date de l'immatriculation de la  
Société au Registre du commerce et des  
sociétés

Capital social : 60 000 euros

Gérante : Virginie KNAEBEL, 7 rue  
Cassignard 33200 BORDEAUX

Immatriculation de la Société au Re-  
gistre du commerce et des sociétés de  
BORDEAUX sous condition d'inscription  
au Tableau de l'Ordre des Médecins.

Pour avis,

La Gérante

L23EJ23956



Groupe CF  
Société d'Expertise Comptable  
et Commissariat aux Comptes  
www.compagnie-fiduciaire.com  
contact@groupecf.com

Aux termes d'un acte sous signature  
privée en date à Arcachon du 30/05/2023,  
il a été constitué une société présentant  
les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée  
Dénomination : PYM MY WINE  
Siège : 167 boulevard de la Côte  
d'Argent, 33120 ARCACHON

Durée : 99 ans à compter de son im-  
matriculation au Registre du commerce et  
des sociétés

Capital : 3 000 euros

Objet : Accompagnement et conseil  
dans l'exécution de prestations dans le  
domaine du négoce/ courtage en vins ;  
L'exécution de prestations, de tous ser-  
vices, de conseil, d'animation à caractère  
financier, commercial, technique et stra-  
tégique.

Exercice du droit de vote : Tout associé  
peut participer aux décisions collectives  
sur justification de son identité et de l'ins-  
cription en compte de ses actions au jour  
de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales,  
chaque associé dispose d'autant de voix  
qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession  
des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au  
profit d'associés ou de tiers sont sou-  
mises à l'agrément de la collectivité des  
associés.

Président : Monsieur Matthew PYM  
demeurant à ARCACHON (33120), 167  
boulevard de la Côte d'Argent,

La Société sera immatriculée au Re-  
gistre du commerce et des sociétés de  
BORDEAUX.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ23996

Suivant acte reçu par Me Edouard  
FIGEROU, notaire à BORDEAUX, le 21  
mars 2023, a été constituée la société  
civile dénommée «**MADRE MIA**», siège  
social : BORDEAUX (33200), 2 rue de la  
Tour d'Auvergne.

Capital social : CENT QUATRE-VINGT  
-DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS  
(192.500,00 €), divisé en 1000 parts so-  
ciales de CENT QUATRE-VINGT-DOUZE  
EUROS ET CINQUANTE CENTIMES  
(192,50 €) chacune, numérotées de 1 à  
1000,

Objet social : - la propriété et la ges-  
tion, à titre civil, de tous les biens ou droits  
mobiliers et immobiliers et plus particu-  
lièrement de toute prise de participation  
dans toutes sociétés immobilières et de  
tous autres biens meubles et immeubles,  
à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Durée : 99 ans à compter de son im-  
matriculation au R.C.S.de BORDEAUX.

Cessions de parts soumises à l'agrè-  
ment des associés.

Nommé(e) premier gérant de ladite so-  
ciété : - Madame Fanny Andrée Françoise  
GRUEL, directrice grand compte, demeu-  
rant à BORDEAUX (33200), 2 rue de la tour  
d'Auvergne.

- Madame Fanny Andrée Françoise  
GRUEL, directrice grand compte, demeu-  
rant à BORDEAUX (33200), 2 rue de la tour  
d'Auvergne.

- Monsieur Tristan Patrick François DE  
KEPPER, étudiant, demeurant à BOR-  
DEAUX (33200), 2 rue de la Tour d'Au-  
vergne.

- Mademoiselle Viviane Françoise Syl-  
vie DE KEPPER, étudiante, demeurant  
à BORDEAUX (33200), 2 rue de la Tour  
d'Auvergne.

- Mademoiselle Joséphine Fanny Vi-  
viane DE KEPPER, étudiante, demeurant  
à BORDEAUX (33200), 2 rue de la Tour  
d'Auvergne.

L23EJ24002



SELARL HORAE Société d'Avocats  
45, rue des Ayres  
33000 BORDEAUX

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date  
du 23 mai 2023, à BORDEAUX, il a été  
constitué une société par actions simpli-  
fiée présentant les caractéristiques sui-  
vantes :

Dénomination sociale : **5LAMBROT**

Siège social : 309, Avenue du Médoc  
33320 EYSINES

Objet social : -Exploitation d'un bar  
à vin, débit de boissons sur place et à  
emporter, exploitation d'une licence IV ;  
activité des cavistes et cave à vin, achat  
et vente de vins, alcools divers, boissons  
en général, épicerie fine, accessoires vi-  
ticoles et arts de la table ; restauration  
traditionnelle et petite restauration rap-  
pide, planches gourmandes et apéritives,  
tapas ; organisation de dégustations,  
événements festifs, musicaux ou cultu-  
rels.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : (DIX MILLE EUROS) 10  
000 €

Modalités d'admission aux assem-  
blées d'associés et d'exercice du droit de  
vote : : Les décisions collectives extraor-  
dinaires seront prises à la majorité des  
3/4, les décisions collectives ordinaires  
seront prises à la majorité des voix des  
associés.

Agrément : A la majorité des voix des  
associés.

Président : Monsieur Eric LAMBROT,  
né le 30 septembre 1964 à CASTELJA-  
LOUX (47), demeurant 90, Avenue de la  
Forêt 33700 MERIGNAC nommé pour une  
durée indéterminée.

Directeur général : Madame Nathalie  
Lucette Rolande DUBENT épouse LAM-  
BROT, née le 21 juin 1968 à BORDEAUX  
(33) demeurant 90, Avenue de la Forêt  
33700 MERIGNAC, nommée pour une du-  
rée indéterminée

Immatriculation de la Société au Re-  
gistre du commerce et des Sociétés de  
BORDEAUX.

Pour avis

L23EJ24004

### LE KIOSQUE À LINGE MONTREUIL

Société par actions simplifiée au capital de  
1 000 euros  
Siège social : 54 Cours Tartas  
33120 ARCACHON

Aux termes d'un acte sous signature  
privée en date à Arcachon du 29 mai  
2023, il a été constitué une société pré-  
sentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : Le Kiosque à Linge  
Montreuil

Siège : **KAL Montreuil**

Siège : 54 Cours Tartas, 33120 ARCA-  
CHON

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à  
compter de son immatriculation au Re-  
gistre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : La création, l'acquisition, l'ex-  
ploitation de fonds de commerce de lave-  
rie automatique;

Toutes prestations de services, fourni-  
tures et ventes automatisées.

Et plus généralement toutes opé-  
rations commerciales, financières ou im-  
mobilières civiles, mobilières ou im-  
mobilières, pouvant se rattacher directe-  
ment ou indirectement à l'un des objets  
spécifiés ou tout autre objet similaire ou  
connexe.

Exercice du droit de vote : Tout associé  
peut participer aux décisions collectives  
sur justification de son identité et de l'ins-  
cription en compte de ses actions au jour  
de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales,  
chaque associé dispose d'autant de voix  
qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession  
des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au  
profit d'associés ou de tiers sont sou-  
mises à l'agrément de la collectivité des  
associés.

Président : Loïc COMBE, demeurant  
34 Avenue Sainte-Marie, 33470 GUJAN-  
MESTRAS

La Société sera immatriculée au Re-  
gistre du commerce et des sociétés de  
BORDEAUX.

POUR AVIS, Le Président

L23EJ24008

**POUR VOTRE  
COMMUNICATION PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13  
publicite@echos-judiciaires.com





## IFEMENDO FRANCE

Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 €  
Siège social : 5 rue Longchamps,  
33200 BORDEAUX

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORDEAUX du 26 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : IFEMENDO FRANCE

Siège : 5 rue Longchamps, 33200 BORDEAUX

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 €

Objet : assistances, aides, conseils dans la gestion et l'administration de toutes actions et opérations immobilières, financières ou autres propres aux intérêts des associés ; la formation médicale et paramédicale ; l'accompagnement, l'expertise et le conseil dans le milieu médical et paramédical ; la recherche médicale, clinique et scientifiques sous toutes ses formes et sur tous supports.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Benjamin MERLOT, demeurant 5 rue Longchamps - 33000 BORDEAUX

Directeur général : M. Horace ROMAN, demeurant 4 rue Raymond Ducourneau - 33110 LE BOUSCAT,

La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ24050



ONIHIA HRUVEL  
AVOCAT

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 30 mai 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : AP INVEST

Forme : Société civile immobilière

Capital social : 500 € suivant apports en numéraire

Siège social : 225 rue Georges Bonnac 33000 BORDEAUX

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, la cession, directement ou par mandat, la mise en valeur, la transmission ainsi que la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux au profit des associés et/ou gérants, le cas échéant, de tout immeuble ou terrain ainsi que, plus largement, tous biens et droits immobiliers ainsi que leur accessoire, annexe ou complément ; La gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières, acquis ou non en remploi de biens mobiliers ou immobiliers ; L'obtention de toute ouverture de crédit

et/ou prêt nécessaire à la réalisation de cet objet ainsi que la remise en garantie des actifs sociaux en contrepartie desdits concours financiers ; Eventuellement et exceptionnellement, sans que cela ne puisse remettre en cause le caractère civil de la Société, l'aliénation du ou des actifs devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en société ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre

Gérant : Monsieur Arnaud PAILLES demeurant 22 rue du Temps Passé 33000 Bordeaux

Transmission des parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés, ainsi qu'au profit d'ascendants ou de descendants du Cédant. Pour tous autres hypothèses, elles sont cessibles sur agrément de la collectivité des associés. La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux. Pour avis,

L23EJ24074



### AG

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 €  
Siège social : 34 Rue Jean Jaurès,  
33230 COUSTRAS

### AVIS DE CONSTITUTION

Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : AG

Siège social : 34 Rue Jean Jaurès, 33230 COUSTRAS.

Objet social : La prise de participations dans toutes Sociétés et de quelques manières que ce soit ; La gestion des titres dont elle est ou pourrait devenir propriétaire ; Toutes prestations de conseils, accompagnements, coaching, stratégie en développement et aide à la réalisation de business plan auprès des entreprises, collectivité et autres organismes publics ou privés, Apporteur d'affaires, Toutes prestations de formation liées à l'objet social.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Anthony GASPARD, demeurant 83 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, Hall A, appt 32, 16100 ANGOULEME, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE.

Pour avis

La Gérance

L23EJ24097



EXTENCIA  
2, rue Claude Boucher  
CS 70021  
33070 BORDEAUX CEDEX

« PEPITE 33 »

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1 000,00 Euros  
Siège social : 7 Avenue de Guitayne  
33610 CANEJAN

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous-seing privé en date du 10/05/2023 à CANEJAN (33), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DENOMINATION SOCIALE : PEPITE 33  
SIEGE SOCIAL : CANEJAN (33610) - 7 Avenue de Guitayne

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

OBJET SOCIAL : La société a pour objet, en France et à l'étranger : fabrication et vente de cookies, glaces, café sur place et à emporter ; fabrication et vente de prêt-à-porter ; et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou tous objets similaires, complémentaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

CAPITAL SOCIAL : 1 000,00 Euros, le montant des apports en numéraire, divisé en 1 000 actions de 1,00 Euro chacune

PRESIDENTE : La société « PEPITE », au capital de 12 500,00 Euros, dont le siège social est sis à LEGE-CAP-FERRET (33970) - 14 Rue des Roitelets, immatriculée au R.C.S de BORDEAUX sous le numéro 889 378 196, nommée pour une durée illimitée

IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX

Pour avis,

L23EJ24102

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société par actions simplifiée unipersonnelle REPAIR-CAR

SIEGE SOCIAL : 38 chemin du Merle 33700 MERIGNAC

OBJET : entretien et réparation de véhicules, pose pare-brise, lavage, négoce de véhicules auto-moto, neufs et occasions, pièces auto-moto, import-export..

DUREE : 99 années

CAPITAL : 500 euros

Président : Monsieur Arnaud RAFLE-GEAU demeurant 10 rue Peybouquey 33400 TALENCE

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre

IMMATRICULATION : au RCS DE BORDEAUX

L23EJ24177

### MODIFICATIONS

### SCI DES 27-29 RUE DE LA BALISE SAINT-SÉVERIN

SCI au capital de 307.172,30 €  
Siège social : 06, rue de Cabannes,  
33360 Carignan de Bordeaux  
R.C.S. de Bordeaux n° 479 486 896

Par décision collective des Associés en date du 26 mai 2023,

• les articles 2, paragraphe 1, et 5 des Statuts de la société ont été modifiés :

- Nouvel article 2, paragraphe 1 :

«La dénomination de la société est : «SCI DES 107-109 RUE DE LA BALISE SAINT SEVERIN», en résumé «SCI de La Balise Saint Séverin».

- Nouvel article 5 :

«La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.»

• il est ajouté un article 6 bis aux Statuts de la société :

«ARTICLE 6 bis - APPORTS EN ESPECES

- Apport du 15 octobre 2021

A raison de l'opération de fusion-absorption de l'actif net de la SCI L'Oustaoutou, dont les associés étaient les seuls porteurs de parts sociales, il est apporté le 15 octobre 2021 la somme de cent quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-six euros et trente centimes (191.766,30 €).

- Apports du 26 mai 2023

1°/ Monsieur WISSE Bruno Daniel Jean, Directeur juridique, demeurant à

Dammartin-sur-Tigeaux (77163), Manoir de Sainte Avoye, 05 Hameau de Sainte-Avoye,

2°/ Madame WISSE Florence Danièle, Attachée de Direction, demeurant à CARIGNAN DE BORDEAUX (33360), 6 rue de Cabannes,

3°/ Madame WISSE Anne-Sophie Martine Dominique, Conseillère patrimoniale, demeurant à BIARRITZ (64200), 25, avenue de Londres,

apportent à la société, chacune en ce qui le concerne, en suite de la décision collective des associés en date du 26 mai 2023, la somme de mille quatre cent quatorze euros et vingt-trois centimes (1.414,23 €).

• l'article 7, paragraphe 1, des Statuts de la société a été modifié :

«Le capital social de trois cent sept mille cent soixante-douze euros et trente centimes (307.172,30), divisé en quatre mille sept cent quatre-vingt-onze (4.791) parts sociales de soixante-quatre euros et onze centimes (64,11) chacune, a été modifié pour être fixé au 23 mai 2023 à la somme de trois cent onze mille quatre cent quinze euros (311.415,00), divisé en quatre mille sept cent quatre-vingt-onze (4.791) parts sociales de soixante-cinq euros (65,00) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

POUR AVIS

LA GERANCE

L23EJ19039



### LES JARDINS D'IROISE DE BLAYE

Société à responsabilité limitée  
au capital de 83 656 euros  
Siège social : 1 rue du Docteur Boutin  
33390 BLAYE  
348 900 085 RCS LIBOURNE

### TRANSFORMATION EN SAS

Aux termes du PV du 13/04/2023, l'associé unique a décidé :

- de transformer la société en Société à actions simplifiée à compter du même jour,

- de nommer en qualité de président : la société IROISE BELLEVIE FRANCE, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 18 rue du Pont de l'Arche - 37550 ST AVER-TIN, 917 878 050 RCS TOURS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de LIBOURNE.

L23EJ20559

ECHOS  
JUDICIAIRES - GIRONDINS

SERVICE  
ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

**EMETH CONSEIL**  
Société par actions simplifiée  
en cours de transformation en société à  
responsabilité limitée  
au capital de 100 euros  
Siège social : 62A rue de Beausoleil  
33170 GRADIGNAN  
900 205 907 RCS BORDEAUX

## AVIS DE TRANSFORMATION

Par décision du 01/04/2023, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 100 euros, divisé en 10 parts sociales de 10 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Président : Madame Valérie LE MARQUAND, demeurant 62A rue de Beausoleil, 33170 GRADIGNAN

Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Madame Valérie LE MARQUAND, associée unique.

POUR AVIS

L23EJ22803

Groupe CF  
Société d'Expertise Comptable  
et Commissariat aux Comptes  
www.compagnie-fiduciaire.com  
contact@groupect.com

**CECILE LAPIERRE**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 535 Rue Pasteur  
Résidence Côte Village  
33290 LE PIAN MEDOC  
537 543 951 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 12 mai 2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis  
La Gérance

L23EJ22823

Groupe CF  
Société d'Expertise Comptable  
et Commissariat aux Comptes  
www.compagnie-fiduciaire.com  
contact@groupect.com

**ARCM**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 euros  
porté à 100 000 euros  
Siège social : 2 Bis Route de la Mairie,  
33750 BEYCHAC ET CAILLAU  
850 227 117 RCS BORDEAUX

## AVIS DE MODIFICATION

Par décision du 09/05/2023, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 99 000 euros par incor-

poration de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :  
Capital social : 1 000 euros  
Nouvelle mention :  
Capital social : 100 000 euros  
Pour avis  
La Gérance

L23EJ22835

Rue du Cardinal Richaud  
33000 Bordeaux

## CREATE-YOUR WORLD

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 9 rue de Condé, bureau 3  
33000 BORDEAUX  
922 547 773 RCS BORDEAUX

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/03/2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Justine RENAUD de ses fonctions de co-gérante à compter de ce jour, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance

L23EJ23025

## AC POSE 33

SAS  
CAPITAL 1000 EUROS  
Siège social : 38 B ROUTE DE CASTEL-  
NAU 33480 LISTRAC MEDOC  
RCS DE BORDEAUX 894 800 580.

## DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2022, Monsieur COTTEBRUNE BENOIT, demeurant 2 C CHEMIN DE LA GARE 33 480 AVENSAN, a démissionné de ses fonctions de directeur général à compter du 31/12/2022.

Il en sera fait mention au RCS de BORDEAUX

Pour avis,

L23EJ23232

**INTER-INTERIM**  
Société par Actions Simplifiée  
Capital social : 80 000 euros  
Siège social : 61/69 Rue Camille Pelletan - Cenon (33150)  
RCS BORDEAUX : 499 246 544

Aux termes d'une délibération en date du 20 avril 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SAS INTER-INTERIM, a décidé :

- De nommer en qualité de Directeur Général Monsieur DENGLER Mathieu demeurant et domicilié au 35 rue du Grand Parc à VOISINS LE BRETONNEUX (78960) à compter du 20 avril 2023 et ce pour une durée de 3 années en remplacement de Madame PREVEREAU Vanessa, démissionnaire.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Pour avis et mention.

L23EJ23249

## PHARMACIE GALIEN

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmaciens d'officine  
au capital de 10 000 € porté à 140 000 €  
Siège social : 6 rue du Palais Gallien  
33000 BORDEAUX  
841 746 621 RCS BORDEAUX

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

Lors des décisions de l'associée unique en date du 01/12/2022 a décidé d'augmenter le capital social de 130 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à dix mille € (10 000 €)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cent quarante mille € (140 000 €)

Pour avis

La Gérance

L23EJ23255

**TAX TEAM ET CONSEILS**

Société d'Avocats  
61 rue du Pr.Lannelongue  
BP 10062  
33028 Bordeaux Cedex

## SOCIÉTÉ FURUNO FRANCE

Société par actions simplifiée  
au capital de 3.048.980 euros  
Siège social : 12 Avenue de la Grande  
Semaine 33700 MERIGNAC  
379 414 162 RCS BORDEAUX

Il résulte des décisions de l'Associé unique en date du 2 mai 2023 que, Monsieur Gen TOMOSHIGE, né le 5 décembre 1966 à OSAKA (Japon), demeurant 7-11 Ochayasyo-cho, Nishinomiya City, Hyogo Prefecture, JAPON, a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Shigenori AMETANI, démissionnaire, à compter du 2 mai 2023,

Mention en sera faite au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis,

Le Président

L23EJ23259

## SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE POLOC

SCI, société civile immobilière  
au capital social de 1 000 €  
Siège social : CLAMART (92140)  
91 Rue des Closiaux  
884 598 202 R.C.S. Bordeaux

Personne habilitée à engager la Société :

Monsieur CATZARAS Daniel, Gérant de la SCI IMMOBILIERE POLOC, demeurant à CLAMART (92140), 91 Rue des Closiaux.

Information sur la Société :

• SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE POLOC

• Société civile immobilière

• au capital de 1 000 euros

• dont le siège social est situé : CLAMART (92140), 91 Rue des Closiaux

• ayant pour objet « La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles.»

• constituée pour une durée de 99 ans

• au moyen d'un apport en numéraire de 1 000 euros.

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/05/2023 :

Le siège social, initialement à CESTAS (33610), 3 allée des Faissonnats a été transféré à CLAMART (92140), 91 Rue des Closiaux, à compter du 23/05/2023.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 884 598 202 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre.

L'article « 3 - Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

L23EJ23326

2, rue Claude Boucher  
CS 70021  
33070 BORDEAUX CEDEX

« MCP AQUITAINE (MOUSSE CAOUTCHOU ET PLASTIQUE D'AQUITAINE) »

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 15 000,00 Euros  
Siège social : 13 Rue Thierry Sabine  
33700 MERIGNAC

RCS BORDEAUX : 838 583 490

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 mai 2023, il a été confirmé la réduction de capital de 6 750,00 Euros suite à l'acquisition par la société des actions détenues par Monsieur Yannick ROQUES, initialement votée par Assemblée Générale Extraordinaire en date 13 mars 2023. Le nouveau capital est donc porté à 8 250,00 Euros divisé en 825 actions de 10,00 Euros chacune.

Par cette même Assemblée, il a été confirmé la démission de Monsieur Yannick ROQUES de son mandat de Directeur Général à compter du 4 mai 2023.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis, le président.

L23EJ23370

## DE L'ATTRACTION

Sci au capital de 1.000 €  
Siège à SAINT-SEVE (33190)  
3 lieu-dit La Croizille  
RCS BORDEAUX N° 843302126

## MODIFICATION

Suite à la donation de parts dans la société ci-dessus dénommée reçue par Maître Cécile YAIGRE-BOYÉ notaire associé de la société «YAIGRE NOTAIRES ASSOCIES» sarl à BORDEAUX 14 rue de Grassi le 25 avril 2023, enregistrée le 27 avril 2023 au SDE DE BORDEAUX

Monsieur Jérôme FOUCAUD demeurant à SAINT-SEVE (33190) 3 Lacroizille, a démissionné de sa fonction de co-gérant,

Monsieur Mathieu COLDEFY demeurant à SAINT-SEVE (33190) 3 Lacroizille, devient gérant unique de la société.

Mention sera faite au RCS DE BORDEAUX.

Pour avis

L23EJ23386

**ABONNEZ-VOUS !**



**SCI LES DEMEURES  
DU BORDELAIS**

Sci au capital de 1.000 €  
Siège à SAINT-SEVE (33190)  
3 lieu-dit Lacroisille  
RCS BORDEAUX N° 452337447

**MODIFICATON**

Suite à la donation de parts dans la société ci-dessus dénommée reçue par Maître Cécile YAIGRE-BOYE notaire associée de la société «YAIGRE NOTAIRES ASSOCIES» sarl à BORDEAUX 14 rue de Grassi le 25 avril 2023, enregistrée le 27 avril 2023 au SDE DE BORDEAUX

Monsieur Jérôme FOUCAUD demeurant à SAINT-SEVE (33190) 3 Lacroisille, a démissionné de sa fonction de co-gérant,

Monsieur Mathieu COLDEFY demeurant à SAINT-SEVE (33190) 3 Lacroisille, devient gérant unique de la société.

Mention sera faite au RCS DE BORDEAUX.

Pour avis

L23EJ23387



**SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE  
MOYART BARALE ET ASSOCIÉS**  
Société d'Avocats  
27 Cours Evrard de Fayolle  
33000 BORDEAUX  
Tél. 05 56 01 95 77

**EBBS - BUSINESS  
SCHOOL**

Société par actions simplifiée  
au capital de 30 000 euros  
Ancien siège social :  
124, rue Abbé de l'Épée  
33000 BORDEAUX  
Nouveau siège social :  
65, boulevard Pierre 1<sup>er</sup>  
33110 LE BOUSCAT  
531 994 226 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération du 10.05.2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SAS EBBS - BUSINESS SCHOOL a décidé de transférer le siège social du 124, rue Abbé de l'Épée, 33000 BORDEAUX au 65, Boulevard Pierre 1<sup>er</sup>-33110 LE BOUSCAT à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS - Le Président

L23EJ23404



**Groupe CF**  
Société d'Expertise Comptable  
et Commissariat aux Comptes  
[www.compagnie-fiduciaire.com](http://www.compagnie-fiduciaire.com)  
[contact@groupecf.com](mailto:contact@groupecf.com)

**CARROBASSIN**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 6 000 euros  
Siège social : 1378 Avenue du Parc des Expositions  
33260 LA TESTE-DE-BUCH  
538 284 514 RCS BORDEAUX

Suivant décision du 17/05/2023, l'associé unique décide de transférer le siège social du 1378 Avenue du Parc des Expositions, 33260 LA TESTE-DE-BUCH au 1233 avenue du Parc des Expositions 33260 LA TESTE-DE-BUCH à compter du 17/05/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

L23EJ23511

**«PRINCE NOIR»**

SARL AU CAPITAL DE 4 400 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 150 AV. THIERS  
33100 BORDEAUX  
832 052 526 R.C.S. BORDEAUX

Par AGE du 25/11/2022 et des décisions de la gérance du 29/12/2022 et en suivant du 11/01/2023, le capital social a

été réduit d'une somme de 2 200 €, pour être ramené de 6 600 € à 4 400 € par voie de rachat et annulation de 220 parts sociales appartenant à certains associés. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Selon AGEx du 12/01/2023, il a été décidé dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du C.Com., la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 4 400 €.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS** : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :

Président : Pierre CARA, demeurant 3 Cour de l'Economat, 33100 BORDEAUX

Directeur Général : Bruno JAMMET, demeurant 3 Cour de l'Economat, 33100 BORDEAUX

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX. Pour avis,

L23EJ23518



**JURI-LAWYERS  
CONSULTANTS**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Marmande - Bordeaux  
Tél. 05 53 76 06 06  
[contact@cabinet-jlc.com](mailto:contact@cabinet-jlc.com)  
[www.cabinet-jlc.com](http://www.cabinet-jlc.com)

Aux termes d'une délibération en date du 16/06/2023, l'AGE de la SAS R.E.G., au capital de 7 622,45 € ayant son siège social Quartier Joue, 33830 BELIN BELLET, 387 549 363 RCS BORDEAUX, a décidé de modifier l'objet social pour le remplacer par l'activité de recherche de défauts de câbles, basse et haute tension, diagnostics et essais normalisés de câbles haute tension et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

L23EJ23614

**TRANSFERT DU SIÈGE  
SOCIAL**

SOCIÉTÉ GABINIENNE D'INVESTISSEMENTS  
SARL au capital de 7 622,45 Euros  
Siège social :  
28 TER AVENUE DE VERSAILLES  
93220 GAGNY  
331 431 916 RCS BOBIGNY

Le 2 mai 2023, l'AGE de la Société ayant pour Gérant M. ORFILA Gérard, demeurant 63 bis avenue de l'Europe 33700 MERIGNAC, a décidé de transférer le siège social au 63 bis avenue de l'Europe, 33700 MERIGNAC. En conséquence, la société sera radiée au RCS de BOBIGNY et immatriculée au RCS de BORDEAUX.

L23EJ23648

**FOULQUES 3**

SAS au capital de 13 664,00 Euros  
Siège social :  
28 TER AVENUE DE VERSAILLES  
93220 GAGNY  
317 273 290 RCS BOBIGNY

**TRANSFERT DU SIÈGE  
SOCIAL**

Le 2 mai 2023, l'AGE de la Société ayant pour Président M. ORFILA Gérard, 63 bis avenue de l'Europe 33700 MERIGNAC, a décidé de transférer le siège social au 63 bis avenue de l'Europe, 33700 MERIGNAC. En conséquence, la société sera radiée au RCS de BOBIGNY et immatriculée au RCS de BORDEAUX.

L23EJ23666

**AROGA**

SCI au capital de 1 524,49 Euros  
Siège social :  
28 TER AVENUE DE VERSAILLES  
93220 GAGNY  
399 342 880 RCS BOBIGNY

**TRANSFERT DU SIÈGE  
SOCIAL**

Le 2 mai 2023, l'AGE de la Société ayant pour objet «acquisition, aménagement, transformation, gestion, exploitation par bail, division et reconstruction en lots d'ensemble immobilier. La société pourra mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social pourvu que ces opérations soient compatibles avec la forme civile de la société» et une durée de 99 ans jusqu'au 23/12/2093, a décidé de transférer le siège social au 63 bis avenue de l'Europe, 33700 MERIGNAC. En conséquence, la société sera radiée au RCS de BOBIGNY et immatriculée au RCS de BORDEAUX.

L23EJ23668

**SCI CID**

Société civile immobilière  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 69 ter avenue du Stade  
33320 LE TAILLAN-MEDOC  
497574871 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 69 ter avenue du Stade, 33320 LE TAILLAN-MEDOC au 39 Allée des Cigales 83270 ST-CYR-SUR MER à compter du 30/09/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société sera immatriculée au R.C.S. de TOULON. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX. Pour avis, La Gérance.

L23EJ23694

**SCI LIBERTE CID**

Société civile immobilière  
au capital de 589 880 euros  
Siège social : 69 ter avenue du Stade  
33320 LE TAILLAN-MEDOC  
808538870 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 69 ter avenue du Stade, 33320 LE TAILLAN-MEDOC au 39 Allée des Cigales 83270 ST-CYR-SUR MER à compter du 01/01/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société sera immatriculée au R.C.S. de TOULON. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX. Pour avis, La Gérance.

L23EJ23696

**CID MONTAIGNE**

Société civile immobilière  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 69 ter avenue du Stade  
33320 LE TAILLAN-MEDOC  
900 612 938 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 69 ter avenue du Stade, 33320 LE TAILLAN-MEDOC au 39 Allée des Cigales 83270 ST-CYR-SUR MER à compter du 01/01/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société sera immatriculée au R.C.S. de TOULON. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX. Pour avis, La Gérance.

L23EJ23697

**SCI DE MARCHES**

Société civile immobilière  
au capital de 161 595,96 euros  
Siège social : 69 ter avenue du Stade  
33320 LE TAILLAN-MEDOC  
343 210 985 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 69 ter avenue du Stade, 33320 LE TAILLAN-MEDOC au 39 Allée des Cigales 83270 ST-CYR-SUR MER à compter du 01/01/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société sera immatriculée au R.C.S. de TOULON. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX. Pour avis, La Gérance.

L23EJ23698

**HOBO ARCHITECTURE**

SAS au capital de 380 000 euros  
Siège social : 150 Av. THIERS,  
33100 BORDEAUX  
514 818 913 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération de l'AGM du 12/05/2023, le cabinet TGS FRANCE AUDIT (RCS ANGERS 333 087 039), Siège : Parc d'activités Angers-Beaucouze, 1 rue du tertre CS 60119, 49072 BEAUCOUZE CEDEX, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Mme B. PREVOTEAU-OTMANI, pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028. Le mandat de M. PENNE, commissaire aux Comptes suppléant n'a pas été renouvelé.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ23761

**« SCI VAL D'ARAN  
PYRENEES »**

SCI au capital de 331 500 €  
24 Chemin de la Barigoude  
31100 TOULOUSE  
RCS Toulouse 448 860 155

Aux termes de l'AGE en date du 02/11/2022, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social à LA TESTE-DE-BUCH (33260), 3 rue du Maréchal Joffre. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

Objet: Acquisition par voie d'apport ou achat, propriété, mise en valeur, transformation, aménagement, administration, et gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens immobiliers en question, l'organisation du patrimoine familial en vue d'en faciliter la gestion, la valorisation, la conservation et la transmission en évitant notamment qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision consécutive au décès d'un des associés, la constitution et la gestion de tout portefeuille mobilier.

Durée: 99 ans.

Gérante: Mme Marie-José DELHOM, demeurant 30 rue de la Digue à TOURNE- FEUILLE (31170),

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Radiation du RCS Toulouse et Immatriculation RCS Bordeaux.

L23EJ23948

Il résulte du procès-verbal de l'AGE du 01.03.2023 que le capital social de la société **TBK INVEST, SAS** au capital de 1 000 € dont le siège est situé au 81, Rue Hoche - 33200 BORDEAUX, 910 896 307 RCS BORDEAUX, a été augmenté de 3 599 990 euros par voie d'apport en nature.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1 000 €).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trois millions six cent mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (3 600 990 €).

POUR AVIS

Le Président

L23EJ23998



## SGM SERVICES

Société à responsabilité limitée au capital de 216.700 euros  
Siège social : 4 rue Alain Peronnau  
Zone Artisanale Sylva 21  
(33830) BELIN BELIET  
794 107 698 RCS BORDEAUX

## REDUCTION DE CAPITAL

Aux termes du procès-verbal de décisions unanimes des associés en date du 31 mars 2023 et du procès-verbal de la gérance en date du 30 mai 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 16.700 euros, pour être ramené de 216.700 euros à 200.000 euros par rachat et annulation de 167 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à deux cent seize mille sept cents euros (216.700 euros).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000 €).»

Pour avis

La Gérance

L23EJ24003



## MADLAC

Société civile immobilière au capital de 1 500 euros  
Siège social : 19 Rue de la République  
33250 PAULLAC  
811 169 564 RCS BORDEAUX

## EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 18 mars 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de viabilisation de ter-

rains et la revente desdits terrains et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis

La Gérance

L23EJ24006

## SCI LT33 IMMO

SCI au capital de 1 000 €  
Siège social : 6 Allée Paul ELUARD  
33320 EYSINES  
RCS de BORDEAUX n°948 314 956

L'AGE du 01/06/2023 a décidé le transfert du siège social au 19 avenue Léon Blum, 33700 MERIGNAC à compter du 01/06/2023.

Pour avis

Le gérant

L23EJ24113

## LT 33 IMMOBILIER

SAS au capital de 1 000 €  
Siège social : 67 Bis rue du Liveau  
33700 MERIGNAC  
RCS de BORDEAUX n°819 014 200

L'AGE du 01/06/2023 a décidé le transfert du siège social au 19 avenue Léon Blum, 33700 MERIGNAC à compter du 01/06/2023.

Pour avis

Le Président

L23EJ24114

## SOCAMA AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

Société coopérative de Caution Mutuelle à capital variable régie par les dispositions du titre 1<sup>er</sup> du livre V du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux sociétés de financement et au cautionnement mutuel, la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 modifiée portant statut de la coopération et les dispositions des articles L.225-38 à L. 225-43, et L.232-1 du code de commerce. Siège social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux cedex - RCS Bordeaux n° 348 539 750.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCAMA Aquitaine Centre Atlantique, réunie en date du 30 mai 2023, a pris acte de la fin du mandat d'Administrateur, arrivé à expiration, de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Charente-Maritime, dont le représentant permanent est Monsieur Michel BEL, et a nommé en remplacement la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de Charente-Maritime (CAPEB 17), sise Maison des Métiers - 107 avenue Michel Crépeau - BP 40065 - 17003 La Rochelle Cedex 1, en qualité d'administrateur pour une durée de six ans.

Le Conseil d'Administration de la SO-CAMA Aquitaine Centre Atlantique, réuni en date du 30 mai 2023, a pris acte de la désignation de Madame Sylvie MARTIN en tant que représentante permanente de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de Charente-Maritime (CAPEB 17).

Conformément aux termes du courrier de désignation de la CAPEB 17 du 25 mai 2023, Madame Sylvie MARTIN, née le 28 mars 1966 à La Rochelle et domiciliée 33 rue de la Rochelle à Saint-Rogatien (17220), est munie de tous les pouvoirs nécessaires pour agir au nom de la CAPEB 17, conformément à l'article 20 des statuts de la SOCAMA Aquitaine Centre Atlantique, et ce à compter du 30 mai 2023.

Madame Sylvie MARTIN est donc le représentant permanent de la CAPEB de Charente-Maritime, administrateur de la SOCAMA AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE.

Pour avis,

Le Conseil d'Administration.

L23EJ24126

Aux termes des décisions unanimes en date du 23/01/2023, les associés de la **SCI DES INDUSTRIES**, Capital : 1.000€, Siège social : Avenue des Industries - 33440 AMBARES-ET-LAGRAVE, RCS BORDEAUX n° 482 404 548, ont pris acte de la démission de Monsieur Bernard AMON-CLEMENT, demeurant 515 impasse du Blazy - 47130 PORT-SAINT-MARIE, de ses fonctions de cogérant à compter du 21 janvier 2023.

Monsieur Franck LACOSTE reste seul gérant de la Société.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX,

Pour avis,

L23EJ24137

## LCM - LE CONTACT MACONNERIE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 euros  
9 Allée René Cassagne  
33310 LORMONT  
RCS Bordeaux 834 962 136

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie au siège social le 19 janvier 2023 a décidé :

de transférer le siège social de la société de 9 Allée René Cassagne - 33310 LORMONT à Zone Industrielle des Guerlandes - 33530 BASSENS, à compter du 19 janvier 2023.

de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

L23EJ24152

## SERVANT MOTOCULTURE

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 257 725 euros  
Siège social : 10 RUE DES FORGERONS  
33340 LESPARRÉ-MEDOC  
419 229 844 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 01/04/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 10 Rue des Forgerons, 33340 LESPARRÉ-MEDOC au 2 rue des Tonneliers 33340 LESPARRÉ MEDOC à compter rétroactivement du 01/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance

L23EJ24156

## EJT

SARL au capital de 5 000 €  
Siège social : 10 RUE DES FORGERONS  
33340 LESPARRÉ-MEDOC  
850 817 487 RCS BORDEAUX

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01/04/2023 le siège social a été transféré 2 rue des Tonneliers 33340 LESPARRÉ MEDOC, à compter, rétroactivement du 01/01/2023. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de BORDEAUX. Pour avis,

L23EJ24158

## GAEC DE CROUTE

Au capital de 15 244,90 €  
Siège social : Bourg sur Gironde (Gironde),  
CROUTE  
RCS : Libourne 414 007 898

## AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une AGO du 31 décembre 2022 et d'une AGE du 1<sup>er</sup> avril 2023 enregistrée au SDE de Bordeaux le 12 avril 2023 Dossier 2023 00016673 référence 3304P61 2023A 03992, les associés ont décidé :

- de prendre acte de la démission de M. Laurent CHASSIN de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2022,

- de transformer le GAEC DE CROUTE en EARL DE CROUTE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

En conséquence, les article 1, 2 et 15 des statuts ont été modifiés.

Dénomination : **EARL DE CROUTE**

Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du Code Rural.

Gérance : Mme Zuzana BRUHOVA demeurant à Bourg sur Gironde (Gironde), 3 Route de CROUTE.

Pour avis,

La Gérance.

L23EJ24170

## DISSOLUTIONS

LES PARRAINS ASSOCIES. Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €. Siège social : BORDEAUX (Gironde) 58, Rue André Bac Les diversités APT 70. R.C.S : BORDEAUX 803 856 590. Suivant AGE du 18 Avril 2016, il a été décidé la dissolution anticipée de la société avec effet à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Le liquidateur est Monsieur Benoît PARGADE demeurant à BORDEAUX (Gironde) 56, Rue Franz Schrader, auquel il a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation. La correspondance doit être adressée au siège de la liquidation : chez Monsieur Benoît PARGADE demeurant à BORDEAUX (Gironde) 56, Rue Franz Schrader. Inscription modificative sera requise au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX. La Gérance

L23EJ23530



34, Rue Victor Hugo  
33500 Libourne  
Tél : 09 72 30 20 40

## SCI LES JARDINS DE THALYA

Société civile au capital de 10 000,00 €  
Siège social : L'Atelier 14 - 33230 COU-TRAS  
N° SIREN : 818 383 168

## AVIS DE DISSOLUTION

Suivant décisions en date du 24/04/2023, les associés de la SCI LES JARDINS DE THALYA, immatriculée au RCS de LIBOURNE, il a été décidé de la dissolution anticipée à compter de ce même jour, et la nomination d'un liquidateur amiable commun, la SELARL FHB, prise en la personne de Maître Sylvain HUSTAIX, sise 34 rue Victor Hugo, 33500 LIBOURNE.

Pour avis.

L23EJ23719

## SCI BELBESSE

SCI au capital de 205 806,17 €  
Siège social : 19 rue Carruade, Résidence VERON ESE,  
33200 BORDEAUX  
RCS de BORDEAUX n°387 456 197

L'assemblée générale extraordinaire du 11/05/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 11/05/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. BELLY Patrice, demeurant 19 rue Carruade, 33200 BORDEAUX et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis

Le liquidateur

L23EJ23950





**NOTMOS**  
Maître Jean-Michel LABORIE  
1 avenue du Maréchal Foch  
33500 LIBOURNE

### SCI MONTBAZON

Société civile immobilière au capital de  
152,45 €  
Siège  
social : 25 RUE MONTBAZON 33000  
BORDEAUX  
393 646 682 RCS BORDEAUX

Par décision de l'Assemblée générale du 30/03/2023, il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidateur Monsieur Bernard BOISSIERES demeurant 25 RUE MONTBAZON 33000 BORDEAUX, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Modification au RCS de BORDEAUX  
L23EJ24072



**AMUNINNI SAS** en liquidation au capital de 1 000 € Siège social et de liquidation : Musée des Arts Décoratif et du Design 39, rue Bouffard, 33000 BORDEAUX 887 719 342 RCS BORDEAUX Par décision du 26/05/2023 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Mme Julie FAURAN, demeurant 85, Crs Alsace Lorraine 33000 BORDEAUX pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de BORDEAUX.  
L23EJ24076

## GIRONDE AUTOMOBILES

Société A Responsabilité Limitée  
au capital de 20 000 euros  
Siège social : 32 Rue Mercier  
ZA de Taillefer 33450 MONTUSSAN  
527 629 364 RCS BORDEAUX

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Mai 2023, il résulte que :

L'associé a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Mai 2023 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur DOU-DEAU Laurent, demeurant 40 Avenue de la Source, 33370 SALLEBOEUF, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 40 Avenue de la Source, 33370 SALLEBOEUF, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX

Mention sera faite au RCS : BORDEAUX  
L23EJ24122

## SCI MUSE

Société civile immobilière  
au capital de 1000 euros  
Siège social : 51 Rue Principale  
33820 ETAULIERS  
534 637 269 RCS LIBOURNE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Mai 2023, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Mai 2023 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur DA-LOUCHE Karim, demeurant 15 route de Marcellac, 33820 ETAULIERS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 15 route de Marcellac, 33820 ETAULIERS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de LIBOURNE

Mention sera faite au RCS : LIBOURNE  
Pour avis,  
L23EJ24123

## CLÔTURES

## SCI «WILSON»

En liquidation  
Siège social : 119 Boulevard du Président  
Wilson 33000 BORDEAUX  
Capital : 1 000 €  
R.C.S Bordeaux : 900 537 762

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2022 les associés ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur M. Samuel NOTEBAERT demeurant 7 Chemin Henri Aubert 13520 PARADOU et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Mention sera faite au RCS : Bordeaux.  
Pour avis  
L23EJ06084

## LP LACANAU

SCI au capital de 900 €  
Siège social : 66 Avenue d'Arès  
33740 ARES  
RCS de BORDEAUX n°528 764 186

L'assemblée générale ordinaire du 04/04/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. PILLON Hervé de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 04/05/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis  
Le liquidateur  
L23EJ21556

## RENOVATION MENUISERIE AGENCEMENTS

SARL au capital de 11 000 €  
Siège social : 25 rue Jules GUESDE  
33110 LE BOUSCAT  
RCS de BORDEAUX n°453 674 814

En date du 31/12/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. MATEOS Serge de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2022.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis  
Le liquidateur  
L23EJ21561

## CAYCHAC BLANQUEFORT SERVICES

SARL au capital de 2 000 €  
Siège social : 9 chemin du Bonita  
33460 MARGAUX CANTENAC  
RCS de BORDEAUX n°797 461 324

En date du 31/10/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. URRRA Cédric de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2022.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis  
Le liquidateur  
L23EJ21564



Rue du Cardinal Richaud  
33000 Bordeaux

**LE BOURG-MIGNON** Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 5 000 euros Siège social : Lieudit Bois Majou Sud-Est, 33124 AILLAS Siège de liquidation : 2 La Choque, 33124 AILLAS 888 671 716 RCS BORDEAUX Aux termes d'une décision en date du 13/03/2023 au siège de liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Yanis AHMEDI, demeurant 2 La Choque, 33124 AILLAS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis, Le Liquidateur  
L23EJ23014



Rue du Cardinal Richaud  
33000 Bordeaux

## SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA PLACE

Société civile immobilière en liquidation  
Au capital de 3 048,98 euros  
Siège social et siège de liquidation :  
2 La Choque, 33124 AILLAS  
384 719 506 RCS BORDEAUX

L'Assemblée Générale réunie le 13/03/2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Kathia AHMEDI, demeurant 2 La Choque, 33124 AILLAS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur  
L23EJ23017



Groupe CF  
Société d'Expertise Comptable  
et Commissariat aux Comptes  
www.compagnie-fiduciaire.com  
contact@groupect.com

**SCI LES JONQUILLES**  
Société civile immobilière en liquidation  
Au capital de 7 000 euros  
Siège social : 26 Avenue Gustave Eiffel -  
CS 70101  
33701 MERIGNAC  
Siège de liquidation : 357 bis avenue  
d'Eysines  
33110 LE BOUSCAT  
830 143 392 RCS BORDEAUX

## AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AGO réunie le 23/05/23 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Thomas ROSIER, demeurant 357 bis avenue d'Eysines 33110 LE BOUSCAT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de BORDEAUX, en annexe au RCS.

L23EJ23353



Rue du Cardinal Richaud  
33000 Bordeaux

**SCI SF** Société civile immobilière en liquidation Au capital de 1 000 euros Siège social et siège de liquidation : 9 AV SUD DU PHARE 33970 LE GE-CAP-FERRET 843 522 111 RCS BORDEAUX L'Assemblée Générale réunie le 17/03/2023 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur François LAFITTE, demeurant 9 avenue Sud du Phare 33970 LE GE-CAP-FERRET, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur  
L23EJ23478

## SCI BELBESSE

SCI au capital de 205 806,17 €  
Siège social : 19 rue Carruade, Résidence  
VERON EST,  
33200 BORDEAUX  
RCS de BORDEAUX n°387 456 197

L'assemblée générale extraordinaire du 20/05/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. BELY Patrice de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/05/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis  
Le liquidateur  
L23EJ23974

**ECHOS**  
JUDICIAIRES - GIRONDINS

SERVICE PUBLICITÉ

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

**SCI PRIMO**

32 avenue des Prés de Touthoucau  
33600 PESSAC  
Capital social : 160 071.47 €  
RCS : 407 936 624  
Siège de la liquidation amiable :  
123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX  
En l'étude de la SELARL PHILAE,  
liquidateur amiable

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 22.05.2023, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du liquidateur amiable, et après avoir approuvé par Assemblée Générale Ordinaire en date du 22.05.2023, les comptes définitifs de la liquidation, constate que les opérations de clôture de la SCI PRIMO sont terminées, donne quitus au liquidateur de sa gestion et constate la clôture de la liquidation amiable.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux

POUR AVIS

L23EJ24011



**NOTMOS**  
Maître Jean-Michel LABORIE  
1 avenue du Maréchal Foch  
33500 LIBOURNE

**SCI MONTBAZON**

SCI au capital de 152,45 €  
Siège social : 25 rue Montbazon  
33000 BORDEAUX  
RCS de BORDEAUX n°393 646 682

L'assemblée générale extraordinaire du 31/03/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. BOISSIERES Bernard de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

L23EJ24073

**LOCATIONS GERANCES****LOCATION-GÉRANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/05/2023 à LEGE CAP FERRET, M. Patrick VILLEGENTE demeurant 20 rue des Lauriers 33950 LEGE CAP FERRET, entrepreneur individuel immatriculé au RCS de BORDEAUX sous le numéro 391 442 373 a confié à la société «SARL CHEZ NOUNOURS», société à responsabilité limitée au capital de 5 000 € en cours d'immatriculation au RCS de BORDEAUX, dont le siège social est situé 22 rue des Goélands Cap Ferret 33950 LEGE CAP FERRET, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de «sandwicherie, restauration rapide, vente de boissons alcoolisées, vente de prêt à porter et d'articles de surf» connu sous l'enseigne BEACH BREAK SURF SHOP situé 22 rue des Goélands 33950 LEGE CAP FERRET; pour une durée de 1 an à compter du 01/06/2023 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

L23EJ23336



**JURI-LAWYERS  
CONSULTANTS**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Marmande - Bordeaux  
Tél. 05 53 76 06 06  
contact@cabinet-jlc.com  
www.cabinet-jlc.com

**LOCATION GERANCE**

La location-gérance consentie par Monsieur Jacques REAUT, demeurant Quartier Joué, 33830 BELIN-BELIET, à

la SAS « R.E.G. », au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est sis Quartier Joué, 33830 BELIN-BELIET, 387 549 363 RCS BORDEAUX, suivant acte sous seing privé en date du 06/01/1992 à AR-CACHON (33), enregistré à la recette des Impôts d'ARCACHON (33), le 09/04/1992 sous la mention 133/3, du fonds artisanal de fabrication, installation, réparation et entretien d'équipements de distribution et de commande à basse tension, de matériel électrique de grande puissance, d'équipements d'automatisation de processus industriel, exploité Lieudit « Quartier Joué » - 33830 BELIN-BELIET, a pris fin le 31/05/2023 par résiliation amiable.

L23EJ23558

**CONVOICATIONS**

## ASSOCIATION POUR FAVORISER LE CRÉDIT ET L'ÉPARGNE DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DES SERVICES PUBLICS

Association Loi 1901  
Siège social : 10 quai des Queyries  
33072 BORDEAUX

**AVIS DE CONVOICATION**

Mesdames, Messieurs les adhérents de l'ACEF Aquitaine Centre Atlantique sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le **samedi 17 juin 2023 à 11h00** à l'Hôtel le Collonges - 3-5 Place Winston Churchill à Brive-la-Gaillarde (19100), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation du rapport moral
- Approbation du rapport financier
- Approbation des comptes de l'exercice 2022 et affectation du résultat
- Approbation et quitus aux administrateurs
- Approbation du projet de budget 2023
- Renouvellement des administrateurs sortants
- Approbation de nouveaux administrateurs

relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Modification des articles 1 à 4 des statuts, 6 à 32 et 34 à 36,
- Adjonction des articles 10, 22, 24, 25, 30, 33, 36, 37,
- Renumérotation des articles 10 à 43
- Adoption des statuts modifiés
- Pouvoirs en vue des formalités

L'Association adressera à chaque adhérent qui en fera la demande écrite, une formule de procuration.

Le Conseil d'administration.  
L23EJ24041

**LES VIGNERONS D'UNI-MEDOC**

14 route de Soulac, 33340 Gaillan Médoc  
Siret 781 923 537 00026

Les adhérents de la cave sont informés de la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire le **jeudi 22 juin 2023, à 17 heures** au siège à GAILLAN

Ordre du jour :

- Examen des comptes annuels au 31/12/2022
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration aux associés
- Lecture du rapport annuel du commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

- Proposition d'affectation du résultat 2022

- Approbation des conventions réglementées figurant au rapport spécial du commissaire aux comptes

- Renouvellement des administrateurs (tiers sortant)

- Indemnités compensatrices du temps passé des membres du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

- Constatation de la variation de capital au cours de l'exercice

- Budget formation administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

- Questions diverses

Les adhérents ont la possibilité de se faire représenter par toute personne porteuse d'un pouvoir.

Les associés coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative, des documents ci-dessous :

- Comptes annuels ;
- Rapport du conseil d'administration aux associés coopérateurs ;
- Règlement Intérieur, statuts, document récapitulatif des prix
- Texte des résolutions proposées ;
- Rapport annuel du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions soumises à autorisation préalable.

Sébastien COUTHURES

Président.

L23EJ24141

**ALLIANCE FORÊTS BOIS**

Société Coopérative Agricole à capital variable  
Agrément N° 11192  
Siège social : 80-82 Route d'Arcachon - Pierrotan - 33610 CESTAS  
- Pierrotan - 33610 CESTAS  
RCS BORDEAUX 534 770 268

**Assemblée Générale Ordinaire****AVIS DE CONVOICATION**

Les délégués de sections d'ALLIANCE Forêts Bois, dont le siège social est situé 80-82 Route d'Arcachon - Pierrotan - 33610 CESTAS, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

**Vendredi 30 juin 2023 à 9 heures 30**  
**à l'Amphithéâtre de Bordeaux Sciences Agro**  
**1 cours du Général de Gaulle**  
**33170 GRADIGNAN**

Ordre du jour :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes
- Examen et Approbation des Comptes sociaux et Consolidés de l'exercice 2022
- Quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions réglementées

- Constatation de la variation du capital social au cours de l'exercice

- Renouvellement des Administrateurs sortants

- Nomination des nouveaux Administrateurs

- Indemnisation du Conseil d'Administration

- Budget pour la formation des Administrateurs

- Questions diverses

- Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil d'Administration

L23EJ24173

**FONDS DE COMMERCE****CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Julie GARRAU, Notaire à LIBOURNE (33500), le 15 mai 2023, enregistré au SDE de BORDEAUX Le 23 Mai 2023 Dossier 2023 00016626 Réf.2023 N 02290- droits perçus 210€, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **LE PRINCE SARMENT**, Société à responsabilité limitée au capital de 8000,00 €, dont le siège est à PETIT-PALAIS-ET-CORNEMPS (33570), 23 route de Plaisance, immatriculée au RCS de LIBOURNE sous le n° SIREN 380671990.

A : La Société dénommée **PRINCE SARMENT**, dont le siège est à PETIT-PALAIS-ET-CORNEMPS (33570) 23 route de Plaisance identifiée au SIREN sous le numéro 951485853 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIBOURNE.

D'un fonds de commerce de BAR-RESTAURANT exploité à PETIT-PALAIS-ET-CORNEMPS (33570) 23 Route de Plaisance, connu sous le nom commercial LE PRINCE SARMENT, et pour l'exploitation duquel le cédant est immatriculé au RCS de LIBOURNE sous le n°380671990. Comprenant ; L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés. Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation, dont la liste certifiée sincère et vérifiable par les parties est annexée aux présentes. Le droit à la ligne téléphonique. A l'exclusion de toutes marchandises.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 EUR), payé comptant s'appliquant aux éléments incorporels pour VINGT-HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (28 350,00 EUR) et au matériel pour MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (1 650,00 EUR).

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 15 Mai 2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Maître Julie GARRAU Notaire associée, SELARL LE TREFLE, 119, avenue du Général de Gaulle 33500 LIBOURNE, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis. Le notaire.

L23EJ23287

**POUR RECEVOIR LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL**

**ABONNEZ-VOUS !**

**SERVICE ABONNEMENT**

**TÉL. 05 57 14 07 55**

**ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM**





**Carine SOUQUET-ROOS**  
Avocat  
148, rue Sainte Catherine  
33000 BORDEAUX  
Tél : 05.47.50.06.07

Suivant acte sous seing privé à BORDEAUX en date du 24 mai 2023 enregistré le 24 mai 2023 au service départemental de l'enregistrement de Bordeaux dossier 2023 00016688, référence 3304P61 2023 A 04031 :

#### La société HALLE DE LA CHAPELLE

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros

Siège social : 49, rue Pasteur 33200 BORDEAUX

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 851 147 462

A cédé à :

#### La société GABINEL

Société à responsabilité limitée au capital de 3.000 euros

Siège social : 49, rue Pasteur 33200 BORDEAUX

Immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 952 146 108

Son fonds de commerce de magasin d'alimentation, épicerie fine, fruits et légumes, produits de traiteur et vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, connu sous l'enseigne «HALLE DE LA CHAPELLE» sis et exploité 49, rue Pasteur 33200 BORDEAUX, pour lequel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 851 147 462 et sous le numéro SIREN 851 147 462 000 10 comprenant :

- la clientèle, le fichier client et l'achalandage y attachés,

- l'enseigne «HALLE DE LA CHAPELLE», le nom commercial,

- le droit au bail des locaux dans lequel le fonds de commerce est exploité pour le temps restant à courir,

- tous les biens corporels expressément vendus avec le fonds

- le bénéfice de tous marchés, traités et conventions afférents à l'exploitation du fonds de commerce, pour lesquels l'acceptation des cocontractants a été obtenue,

- et plus généralement tous actifs professionnels servant à l'exploitation du fonds de commerce.

La cession a été réalisée moyennant le prix principal de 32.500 euros se décomposant comme suit pour les éléments corporels : 10.020 euros et pour les éléments incorporels : 22.480 euros

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 24 mai 2023 et en a la jouissance à compter de cette date.

Pour la réception des oppositions et de la correspondance, domicile est élu au Cabinet de Maître Carine SOUQUET-ROOS, avocat, domiciliée 148, rue Sainte Catherine 33000 BORDEAUX.

Pour avis, RCS BORDEAUX,  
L23EJ23338

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique enregistré le 15 mai 2023 au SIE - BORDEAUX - dossier 2023 00015802 référence 3304P61 2023 N 02157

**L'UCUYER TRANCHANT SARL**, sise 292 rue Judaïque, 33000 Bordeaux, immatriculée au greffe de Bordeaux sous le numéro 832351159.

A cédé à : **BOUCHERIE SAINTE AUGUSTINE SARL** au capital de 3000 euros, sise 32 rue Jenny Lépreux, 33000 Bordeaux, immatriculée au greffe de Bordeaux sous le numéro 951614262.

Moyennant le prix de 200000 euros son fonds de commerce de boucherie, charcuterie et épicerie fine exploité 32 rue Jenny Lépreux, 33000 Bordeaux.

Entrée en jouissance au 5 mai 2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et pour la correspondance chez la SCP AVOGAGIR sis 22 rue Elisée Reclus 33000 BORDEAUX.

L23EJ23473



**JURI-LAWYERS CONSULTANTS**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Marmande - Bordeaux  
Tél. 05 53 76 06 06  
contact@cabinet-jlc.com  
www.cabinet-jlc.com

## CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

Par acte ssp en date du 16/05/2023, enregistré au SIE BORDEAUX le 17/05/2023, sous la mention 2023 00016818 réf 3304P61 2023 A 04095, Monsieur Jacques REAUT, demeurant Quartier Joué, 33830 BELIN-BELIET, 328 784 376 RCS BORDEAUX, a vendu à la SAS REG MT-BT, 3 Route de la Huillade, 33830 BELIN BELIET, 951 456 615 RCS BORDEAUX, un fonds artisanal de fabrication, réparation de matériels électriques, installations électriques, sis à BELIN-BELIET (33830), Quartier Joué, au prix de 330 000 €. Les oppositions seront reçues en la forme légale au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au Cabinet Compagnie Juridique, 12 Quai des Queyries, 33000 BORDEAUX, où domicile est élu.

L23EJ23554

Suivant A.S.S.P. en date du 19/05/2023, enregistré à SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT BORDEAUX le 22/05/2023 dossier 2023 00016546, référence 3304P61 2023 A 03989 la SAS «TROUBLEMAKERS (LE CANCAN)» au capital de 1001€ ayant siège social à BORDEAUX (33000) rue du Cerf-Volant n°7 et 9, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro B 812 651 958, a cédé à la société «SAS FANTOMES» au capital de 1000 € ayant siège social à BORDEAUX (33000) rue du Cerf-Volant n°7, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro B 951 847 466 le fonds de commerce de BAR A COCKTAILS exploité à BORDEAUX (33000) rue du Cerf-Volant n°7 et 9 connu sous le nom de «Le Cancan» (SIRET 812 651 95800025) moyennant le prix principal de 340 000 €, entrée en jouissance le 19/05/2023. Les oppositions seront reçues à la SELARL PLURI CONSEILS ASSOCIÉS rue de Cursol n° 48 - 33000 BORDEAUX où domicile a été élu à cet effet dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la Loi.

L23EJ23756



**JURISTES ASSOCIÉS**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS  
29 - 31 rue Ferrère - 33000 BORDEAUX  
Parking - 32 rue Ferrère  
Tél. 05 56 81 31 18 - Fax 05 56 44 97 59  
www.ja33.fr

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 31 mai 2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de BORDEAUX, le 31 mai 2023 Dossier n°2023 00017608, référence 3304P61 2023 A 04276, la société **BIS-CABOIS**, société par actions simplifiée au capital de 157.500 €, dont le siège social est situé 3337 route de Bordeaux (40600) BISCARROSSE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONT-DE-MARSAN sous le numéro 440 939 635, a vendu le fonds de commerce de laverie, situé 46 avenue de l'Europe (33930) VENDAYS-MONTALIVET, au profit de la société **LA LAVERIE DU CHM**, société par actions simplifiée au capital de 5.000 €, dont le siège social est à 3337 route de Bordeaux (40600) BISCARROSSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONT-DE-MARSAN, sous le numéro 951 373 307, moyennant le prix de 40.652 € s'appliquant, savoir :

- aux éléments incorporels du fonds 34.500 €

- aux éléments corporels du fonds 6.152 €

La société LA LAVERIE DU CHM est propriétaire du fonds et en a la jouissance depuis le 31 mai 2023.

Les parties font élection de domicile :

- Le CESSIONNAIRE à son siège social.

- Le CEDANT au lieu d'exploitation du fonds de commerce, objet des présentes.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications au Cabinet LES JURISTES ASSOCIÉS DU SUD-OUEST, 29-31 rue Ferrère (33000) BORDEAUX.

L23EJ24194

## REGIMES MATRIMONIAUX

### AMENAGEMENT REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Julien LA-TOUR, Notaire à ST-ANDRE-DE-CUBZAC, CRPCEN 33139, le 25/05/2023, a été effectué un apport à communauté aménagéant le régime matrimonial.

ENTRE :

Mr Jean Pierre **GRANGETAS**, né à CHAMPAGNE-ET-FONTAINE (24320) le 30/12/1953, et Mme Corinne Florence **BERGEON**, née à LIBOURNE (33500) le 07/07/1955, demeurant ensemble à VAL DE VIRVEE (33240) 87 avenue de la république.

Mariés à la mairie de SALIGNAC (33240) le 04/09/1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Biens apportés :

Apport de bien propre : Mme Corinne Florence BERGEON déclare apporter, la NP sous l'usufruit de Mme Veuve BERGEON née FAVREAUD Francette : 1°) A VAL DE VIRVEE (GIRONDE) 33240, 77 Avenue de la République, SALIGNAC, Préfixe : 495, Section : AM n° 368, 373, 375, 380 et 383. 2°) A VAL DE VIRVEE (GIRONDE) 33240, 70 Avenue de la République, SALIGNAC, Préfixe : 495, Section : AM n° 59 et 349. 3°) Apport de bien propre : Mme Corinne Florence BERGEON déclare apporter la PP : A VAL DE VIRVEE (GIRONDE) 33240, 87 Avenue de la République, SALIGNAC, Préfixe : 495, Section : AM n° 57.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Le notaire.

L23EJ23881

Monsieur Patrick **EYMA**, né à LUGON ET L'ILE DU CARNAY (33240), le 24 février 1958 et Madame Valérie **PREVOT**, née à LIBOURNE (33500), le 01 août 1965, demeurant ensemble à SAINT GERMAIN DE LA RIVIERE (33240), 1 chemin Pille Bourse, mariés à la Mairie de BAYAS (33230), le 21 août 1993, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté de biens, meubles et acquêts avec clause de préciput.

L'acte a été reçu par Me Mathieu BARON, notaire à GALGON, le 30 mai 2023.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Mathieu BARON, notaire à GALGON, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Mathieu BARON

L23EJ24159

## AUTRES ANNONCES

### DEPOT DE TESTAMENT - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 octobre 2022,

**Madame Josette Jacqueline BURLLOT-NOAILLES**, en son vivant retraitée, demeurant à LE TEICH (33470) 45 Chemin de Chicoye.

Née à BISCARROSSE (40600), le 9 octobre 1951.

Veuve de Monsieur Jean Louis René FABRE et non remariée.

Décédée à BORDEAUX (33800), le 5 mai 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume MOGA, Notaire membre de la Société à Responsabilité Limitée «Office Notarial B'A» à ARCACHON (Gironde), 14, Boulevard Général Leclerc, le 24 mai 2023.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Guillaume MOGA, notaire à ARCACHON 14 Boulevard du Général Leclerc, référence CRPCEN : 33059, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23EJ23454

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

#### DELAIS D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil, Article 1378-1 du Code de procédure civile, Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016.

Suivant testament olographe en date du 4 avril 2023, **Monsieur Patrick GIRY** en son vivant retraité, veuf de Madame Viviane YON, demeurant à BORDEAUX (33000) 1 rue Edouard Branly. Né à DAIGNAC (33420) le 4 août 1951. Décédée à BRUGES (33520) le 9 avril 2023, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Michelle ZEFEL, notaire associée de la Société Civile Professionnelle «Michelle ZEFEL», titulaire d'un Office notarial à BORDEAUX 247 avenue Thiers le 24 mai 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Michelle ZEFEL, notaire à BORDEAUX 247 avenue Thiers - n°CRPCEN : 33150, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23EJ23483

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 février 2009, **Monsieur Christian PEGORIER**, demeurant à CENON (33150) 7 rue Marie-Louise Né à BORDEAUX (33000), le 10 mars 1951, Ayant conclu avec Monsieur Lucien GAY un pacte civil de solidarité enregistré à la mairie de BORDEAUX le 12 février 2009, Décédé à BORDEAUX (33000) (FRANCE), le 27 février 2023.

A consenti un legs universel au profit de Monsieur Lucien GAY

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphanie PETIT, Notaire Associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée «N3B NOTAIRES», titulaire :

1) D'un Office notarial dont le siège est à BORDEAUX (33000) 266 rue Judaïque, avec un bureau permanent à PUGNAC (33710), 324 rue de l'Hôtel de Ville,

2) Et d'un Office notarial sis à LEGE CAP FERRET (33950), 23 route du Moulin, le 10 mai 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphanie PETIT notaire à BORDEAUX 2666 rue Judaïque, référence CRPCEN : 33137, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23EJ23951

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 mai 2021, **Monsieur Jean-Marc BEGAUD**, demeurant à VERAC (33240) 5 lieudit Virles Né à GAURIAGUET (33240), le 5 février 1934

Célibataire Non lié par un pacte civil de solidarité, Décédé à LIBOURNE (33500) le 1<sup>er</sup> février 2023.

A consenti un legs universel au profit de Monsieur Julien HOUBLOUP.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphanie PETIT, Notaire Associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée «N3B NOTAIRES», titulaire :

1) D'un Office notarial dont le siège est à BORDEAUX (33000) 266 rue Judaïque, avec un bureau permanent à PUGNAC (33710), 324 rue de l'Hôtel de Ville,

2) Et d'un Office notarial sis à LEGE CAP FERRET (33950), 23 route du Mou-

lin, le 12 mai 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphanie PETIT notaire à BORDEAUX (33000) 266 rue Judaïque, référence CRPCEN : 33137, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23EJ23954

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

### DELAJ D'OPPOSITION

Par testament olographe en date du 18 juillet 2018, **Madame Liliane Simone GIRET**, née à LAPOUYADE, le 03 juillet 1938, demeurant à LAPOUYADE (33620), 2 lieudit Lamet, célibataire, décédée à LIBOURNE, le 01 mars 2023, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Gaétane GUILHOT, notaire à COUSTRAS (Gironde) suivant procès-verbal en date du 3 mai 2023 et duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Gaétane GUILHOT, notaire à COUSTRAS (33230) 20 rue Jules Ferry, référence CRPCEN 33115 dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de LIBOURNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Maître Gaétane GUILHOT

L23EJ23990

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament en date du 7 décembre 2008, **Madame Lucienne Louise GUIMBERTEAU**, née à CREON (33670), le 7 novembre 1919, Veuve de Monsieur Guy Georges RUESCHE et non remariée, demeurant à GUJAN-MESTRAS (33470) allée de l'Arousiney, décédée à GUJAN-MESTRAS (33470) (FRANCE), le 9 mars 2023, a institué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Romain SAINT-SAËNS Notaire associé à BORDEAUX, suivant procès-verbal en date 23 mai 2023, dont une copie authentique a été reçue par le TJ de BORDEAUX le 26 mai 2023.

Les oppositions sont à former auprès de Maître Romain SAINT-SAËNS, Notaire à BORDEAUX, 20 Cours du Maréchal Foch, chargé du règlement de la succession.

Pour avis, le notaire.

L23EJ24191

### RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'annonce n°L23EJ21666 du 19 mai 2023, concernant la société **SCI EGALÉ**, il convient de lire : Ces modifications seront portées au registre du commerce et des sociétés de Libourne et non Bordeaux

L23EJ23322

Rectificatif à l'annonce L23EJ22043 du 19-05-2023, concernant **OTM**, s'agissant de l'adresse du dirigeant nommé, il fallait lire : Samba TRAORE, demeurant 13 ter Chemin de Jeandey, 33360 LATRESNE

L23EJ23661

Rectificatif à l'annonce N°L23EJ17396 du 21/04/23, concernant G.I.E FIRST TAXI, il fallait lire : Présidence : Jounoudi Amal demeurant 46 Avenue du Docteur NANCAL PENARD , BAT A5 , 33600 Pessac .

L23EJ23720

Rectificatif à l'annonce L23EJ18472 parue le 28/04/2023 concernant la société **MATHIEU FOURTEAU PEINTURE** il fallait lire nouvelle immatriculation auprès du RCS de LIBOURNE en lieu et place de BORDEAUX.

L23EJ24149

### ADDITIFS

Additif à l'annonce légale parue le 09/06/2017 de vente du fonds de commerce de restaurant, vente de marchandises, de la **SARL PACAUD ALIVE** à la **SARL KRAM** en date du 30/05/2017 : La location gérance dudit fonds de commerce consentie par la SARL PACAUD ALIVE, immatriculée sous le n° 794.698.803 RCS BORDEAUX, au profit de la SARK KRAM, immatriculée sous le n° 811.338.011 RCS BORDEAUX, a été résiliée à effet du 30/05/2017. Pour avis, la gérance

L23EJ23627

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

EXTENSION DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 30 mai 2023)

**SARL DT LOGISTIQUE - SAS DJIHANE TRANSPORTS & LOGISTIQUE**, 6 Rue Galilee, 33185 le Haillan, RCS BORDEAUX 844 809 152. Transport public routier de marchandises et /ou loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules de tout tonnage. le déménagement et commissionnaire de transport. transport public routier de personnes au moyen de tout véhicule excédant 4 places conducteur compris, au moyen de véhicules de toute capacité en nombre de places. Jugement d'extension d'une procédure de liquidation judiciaire ouverte initialement à l'égard de la société DT LOGISTIQUE SARL à la société DJIHANE TRANSPORT ET LOGISTIQUE SAS ; 895 147 460 RCS BORDEAUX ; 16 rue Diamant 33185 LE HAILLAN , et confirmant la désignation du liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302542121121

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 24 mai 2023)

**SAS TRANS-GIRONDINE**, 178 Avenue de la Somme, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 800 983 827. Transport public routier de marchandises, déménagement ou loueur de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules de tous tonnages. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 avril 2023 , désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541936855



# ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

JOURNAL D'INFORMATIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

SE CHARGENT DE VOS  
**APPELS D'OFFRES &  
 AVIS D'ENQUÊTE**

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM



**SARL A.I.S.**, 31 Rue Gabriel Massias, 33360 Quinsac, RCS BORDEAUX 817 875 636. Activité d'isolation (en construction ou en isolation) auprès des professionnels ou des particuliers, menuiserie, ébénisterie, vente, pose, fourniture de parquet, lames de terrasses, bardage, revêtement de sols, habillage et agencement de murs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 23 novembre 2022, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541936864

**SARL CdT**, 2287 Avenue de Bordeaux, 33127 Saint-Jean-D'Ilac, RCS BORDEAUX 819 037 193. Bar, brasserie, restauration, licence 4. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 août 2022, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541936867

**LE ROUZIC Laura**, 82 Av du Mal de Lattre, de Tassigny, 33470 Gujan Mestras, Soins De Beauté En Salon. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2021, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541936891

**SAS PROCONSULT**, 1 Rue Marcel Issartier, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 828 956 839. Non communiquée. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 29 septembre 2021, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541936876

**SAS 2CDF**, 32 Allée de Boutaut, Immeuble Lumine & Sens, 33070 Bordeaux Cedex, RCS BORDEAUX 853 637 239. Le conseil et l'assistance opérationnelle apportés aux entreprises et autres organisations en matière de management, stratégie et organisation, ainsi que l'audit et la formation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2022, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541936885

**SARL SUD OUEST EQUIPEMENT**, 4 Avenue de Saint-Exupéry, 33320 Eysines, RCS BORDEAUX 823 953 997. Distribution, la location et la réparation de machines et équipements et notamment le matériel de travaux publics, manutention et équipement industriel. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 2 mars 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541936873

#### OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 24 mai 2023)

**SAS DRONE PROTECT SYSTEM (D.P.S.)**, 1010 Avenue de l'Europe, 33260 La Teste-De-Buch, RCS BORDEAUX 814 386 520. Activités d'ingénierie. Aérosurveillance et surveillance à distance de systèmes de sécurité et alarme électronique y compris leur installation et maintenance photographie aérienne.formation. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2023 désignant mandataire judiciaire SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541936861

**SAS MAKE IT**, 17 Avenue de Broustic, 33510 Andernos-Les-Bains, RCS BORDEAUX 821 564 317. Réalisation de lotissements achat et vente de tous ensembles immobiliers construits ou à construire, d'opérations de marchand de biens, gestion d'opérations foncières ou immobilières, création, acquisition construction prise à bail de tous locaux toutes industries, fonds de commerce. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 12 janvier 2023 désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541936870

**SARL BFOX**, Rue des Fondries, Centre Commercial Auchan, 33380 Biganos, RCS BORDEAUX 844 124 891. Restauration rapide sur place ou à emporter, vente de boissons, vin, bière, cidre, épicerie et produits dérivés. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 24 avril 2023 désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541936879

**SAS INTELLIGENT MOBILITY TECHNOLOGIES**, 39 Avenue de l'Hippodrome, Res les Cottages Bât Fapt 312, 33320 Eysines, RCS BORDEAUX 848 259 149. Professionnels mettant à disposition de sa clientèle une ou plusieurs voitures de transport avec chauffeur y compris la formation des agents ou des entreprises du même secteur d'activité et du Vtc. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 2 février 2023 désignant mandataire judiciaire SELARL Firma 54 Allée Georges Clemenceau 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541936882

#### OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 24 mai 2023)

**SARL A.C.S.**, 32 Avenue Léon Jouhaux, 33210 Langon, RCS BORDEAUX 801 211 616. Installation de chauffage d'eau gaz électricité du bâtiment énergies Renouvelables vente de matériaux et pièces détachées. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541936858

#### MODIFICATION DU PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 24 mai 2023)

**SARL LE FER GIRONDIN**, 78 Avenue de Magudas, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 489 716 274. Pressing. Jugement modifiant le plan de redressement.

13302541846980

#### JUGEMENT PRONONÇANT LA RESOLUTION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 12 avril 2023)

**SARL CA2B**, 121 Avenue du Périgord, 33370 Yvrac, RCS BORDEAUX 491 012 134. Activité tous corps d'état dans le bâtiment gros oeuvre et second oeuvre. Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 13 janvier 2022 et désignant liquidateur la SELARL FIRMA, 54 cours Georges Clémenceau, 33000 BORDEAUX. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302542115057

#### CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 24 mai 2023)

**BRUM Alin, Alexandru**, 13 Bis Avenue Pierre Wiehn, 33600 Pessac, RCS BORDEAUX 807 413 398. Vente De Véhicules D'Occasion Fabrication Et Ramassage De Brande De Bruyère Montage De Clôtures Et De Grilles Entretien D'Espaces Verts Vente De Brande. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302541846991

**SARL COFFEE & WORK**, 90 Avenue des 40 Journaux, Centre Commerçant Ginko, 33300 Bordeaux, RCS BORDEAUX 884 375 189. Restauration rapide, cafés, salons de thé; épicerie fine et toutes sortes de denrées alimentaires; vente en directe ou à distance de produits dérivés liés à notre activité principale; fourniture de prestations diverses dans les domaines multimédia et informatique; organisation de manifestations et d'événements, comprenant notamment des concerts, des séminaires, des expo-

sitions; toutes activités liées directement ou indirectement à L'activité principale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux.

13302541936888

#### AUTRE JUGEMENT PRONONÇANT

(Jugement du 12 avril 2023)

**SAS NODALYS**, Lotissement l'Escapade Bâtiment, Hameau de Palette, 13100 le Tholonet, RCS AIX 483 180 808. Portage Salarial et conseil pour la gestion des affaires. Jugement du tribunal de commerce de BORDEAUX, prononce en date du 12/04/2023, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01/03/2023 désigne Administrateur la SELARL AJILINK VIGREUX, 30 cours de l'Intendance, 33000 BORDEAUX & la SCP AJILINK AVAZERI BONETTO, 23/29 rue Haxo, 13001 MARSEILLE avec pour mission; assister, Mandataire judiciaire la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines, 33000 BORDEAUX & la SELARL PHILAE, 123 avenue Thiers, 33100 BORDEAUX, Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

13302542107657

**SAS SUD CONVERGENCES CONSEIL**, Hameau de Palette, Lotissement l'Escapade Bâtiment E D7, 13100 le Tholonet, RCS AIX 535 042 709. Portage Salarial, formation, conseil, accompagnement professionnel, recrutement et audit externe. Jugement du tribunal de commerce de BORDEAUX, prononce en date du 12/04/2023, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01/03/2023 désigne Administrateur la SELARL AJILINK VIGREUX, 30 cours de l'Intendance, 33000 BORDEAUX & la SCP AJILINK AVAZERI BONETTO, 23/29 rue Haxo, 13001 MARSEILLE avec pour mission; assister, Mandataire judiciaire la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines, 33000 BORDEAUX & la SELARL PHILAE, 123 avenue Thiers, 33100 BORDEAUX, Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

13302542107937

POUR RECEVOIR  
LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE  
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA  
NOTRE PLATEFORME INTERNET

**SASU SUD CONVERGENCES PROVENCE**, Lotissement l'Escapade Bât.E D7, Hameau de Palette, 13100 Le Tholonet, RCS AIX 530 665 587. Portage Salarial, formation, conseil, accompagnement professionnel, recrutement, audit externe. Jugement du tribunal de commerce de BORDEAUX, prononce en date du 12/04/2023, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01/03/2023 désigne Administrateur la SELARL AJILINK VIGREUX, 30 cours de l'Intendance, 33000 BORDEAUX & la SCP AJILINK AVAZERI BONETTO, 23/29 rue Haxo, 13001 MARSEILLE avec pour mission : assister, Mandataire judiciaire la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines, 33000 BORDEAUX & la SELARL PHILAE, 123 avenue Thiers, 33100 BORDEAUX. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

13302542108176

## TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX

Par jugement en date du 26 Mai 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de sauvegarde à l'égard de :

**S.C.I. TERMOUL-KLUCSAR** Activité : Location de terrains et d'autres biens immobiliers 185 boulevard George V 33400 TALENCE RCS de BORDEAUX : 534 784 509 SIRET: 534 784 509 00018

Nomme la SELARL FIRMA, 54 cours Georges Clemenceau - 33000 BORDEAUX, en qualité de mandataire judiciaire et désigne Maître MAYON pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel Me MAYON devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me MAYON dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com>

L23EJ23729

Par jugement en date du 26 Mai 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

**SCP DE KINESITHERAPIE DE CESTAS** Activité : kinésithérapeute Centre Commercial 5 chemin des Boutiques 33610 CESTAS RCS de BORDEAUX: 313 106 213

Fixe provisoirement au 1<sup>er</sup> mars 2023 la date de cessation de paiements.

Nomme la SELARL EKIP', demeurant BP 20709 - 2 rue de Caudéran - 33007 BORDEAUX CEDEX, en qualité de liquidateur et désigne Me MANDON pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à six mois le délai dans lequel Me MANDON devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me MANDON dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com>

L23EJ23733

Par jugement en date du 26 Mai 2023 Le Tribunal, Prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de :

**Association WHITE EAGLE DANCE CONCEPT** Activité : Arts du spectacle vivant 17 Rue Georges Mandel 33000 BORDEAUX SIRET : 832 053 763 00039.

Liquidateur : Me MANDON SELARL EKIP' BP 20709 2 rue de Caudéran 33007 BORDEAUX CEDEX

L23EJ23736

Par jugement en date du 26 Mai 2023 Le Tribunal, arrête le plan de redressement judiciaire par apurement du passif et continuation d'activité de :

**Monsieur Cyril FOURNIER** Activité : Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules «Le Jardin de Cyril» Vieille Ville - BP 10081 33166 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES CEDEX SIRET : 524 552 999 00012

Selon les modalités suivantes :

- paiement de l'intégralité du passif échü sur une durée de neuf ans à raison de 2 % la première année, 5 % les deuxième et troisième années, 12 % les quatrième et cinquième années, 15 % de la sixième à la huitième année, et 19 % la neuvième et dernière année,

- paiement des créances inférieures ou égales à 500 € dès l'adoption du plan.

Dit que le paiement du premier pacte interviendra au plus tard au 26 mai 2024 et chaque pacte suivant à la date anniversaire de l'adoption du plan.

Commissaire à l'exécution du plan : Maître BAUJET SCP SILVESTRI-BAUJET 23 rue du Chai des Farines 33000 BORDEAUX

L23EJ23737

Par jugement en date du 26 Mai 2023 Le Tribunal, Prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de :

**Association AFUL 1 RUE RABELAIS** Activité : Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires 3-5 rue Vauban 33000 BORDEAUX SIRET : 892 497 017 00012.

Liquidateur : Me MANDON SELARL EKIP' BP 20709 2 rue de Caudéran 33007 BORDEAUX CEDEX

L23EJ23738

Par jugement en date du 26 Mai 2023 Le Tribunal, Prononce la résolution du plan adopté le 31 janvier 2020 et l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

**Monsieur Pierre PAPELARD** Profession : Avocat 46, Rue Lisleferme 4<sup>ème</sup> étage droite 33000 BORDEAUX SIRET : 51191364200035

Fixe provisoirement au 29 mars 2023 la date de cessation de paiements.

Nomme la SELARL FIRMA, 54 cours Georges Clemenceau - 33000 BORDEAUX, en qualité de liquidateur et désigne Maître MAYON pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à six mois le délai dans lequel Maître MAYON devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me MAYON dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com>

L23EJ23741

Par jugement en date du 26 Mai 2023 Le Tribunal, modifie le plan de redressement judiciaire par apurement du passif et continuation d'activité de :

**Monsieur Patrick COUSIN** Activité : viticulteur 1 Champ de Coubit 33540 SAINT SULPICE DE POMMIERS SIRET : 41104882000012

adopté le 14 octobre 2011 et modifié par les jugements du 13 novembre 2020 et 26 mars 2021

selon les modalités suivantes :

- le paiement de chaque échéance annuelle restant due est reportée du 14 janvier au 14 novembre, dont l'échéance au titre de l'année 2023, payable au plus tard le 14 novembre 2023,

- les échéances annuelles au titre des années 2023 à 2028 sont fixées à 7,57 % chacune du passif restant à régler, et à 7,58 % la dernière échéance payable au plus tard le 14 novembre 2029. Maintient les autres modalités du plan de redressement.

Commissaire à l'exécution du plan : Maître MAYON SELARL FIRMA 54 cours Georges Clemenceau 33000 BORDEAUX

L23EJ23742

  
CONSEIL NATIONAL  
DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES  
ET DES MANDATAIRES JUDICIAIRES  
BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

## REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS

  
MANDATAIRES  
PHILAE  
JUDICIAIRES

**SELARL PHILAE**  
**MANDATAIRES JUDICIAIRES**  
123 AVENUE THIERS 33100 BORDEAUX

## À VENDRE

FONDS DE COMMERCE  
3B Allée de Nay à GUJAN MESTRAS (33)  
Bar Afterwork  
Préparation de plats cuisinés, tariteur, vente sur place, à emporter de produits alimentaires et non alimentaires  
Local de 10 m<sup>2</sup> sans extraction  
Location de licence IV : 540 € TTC par mois  
Loyer mensuel 2.180 € TTC

Offres à adresser à la SELARL PHILAE,  
123 avenue Thiers à Bordeaux (33100) Fax : 05 56 79 09 65  
Email : [contact@philaemj.fr](mailto:contact@philaemj.fr) - Réf : 8017

DESCRIPTIF ET PIÈCES SUR LE SITE [WWW.MJ-SO.COM](http://WWW.MJ-SO.COM)

**ECHOS**  
JUDICIAIRES - GIRONDINS

SE CHARGENT LA PARUTION  
DE VOTRE DANS NOTRE JOURNAL  
PUBLICITÉ TOUS LES VENDREDIS



**1 Publicité**  
vous donne une Maxi visibilité  
**1 Diffusion**  
chez tous les acteurs  
économiques de la région  
**1 Tarif**  
très attractif

**POUR VOTRE  
COMMUNICATION PUBLICITAIRE**

Tél. 05 56 52 32 13  
[publicite@echos-judiciaires.com](mailto:publicite@echos-judiciaires.com)



# AGENDA

## DE JUIN 2023

### JEUDI 1<sup>ER</sup> JUIN

- Date limite de la déclaration des revenus de 2022 sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) pour les contribuables des départements 20 à 54.
- Début de la période de référence pour le calcul des droits à **congés payés** (fin de la période : 31 mai 2024). Cette période de référence n'est cependant plus d'ordre public et peut être déterminée par un accord d'entreprise ou de branche. Dans les entreprises affiliées à une caisse de congés, la période de référence commence le 1<sup>er</sup> avril.

### JEUDI 8 JUIN

- Date limite de la **déclaration des revenus** de 2022 sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) pour les contribuables des **départements 55 à 97**.

### MERCREDI 14 JUIN

- **Taxe sur les surfaces commerciales** (Tascom) : date limite de la déclaration n° 3350-SD et paiement de la taxe due par les entreprises exploitant des établissements de vente au détail d'une surface supérieure à 400 m<sup>2</sup> et ayant réalisé en 2022 un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 460 000 euros.

### JEUDI 15 JUIN

- **Impôt sur les sociétés** : télépaiement d'un acompte trimestriel. Les entreprises dont l'impôt a été inférieur à 3 000 euros au titre de l'exercice précédent sont dispensées du versement de l'acompte.
- **Employeurs de moins de 50 salariés** : déclaration sociale nominative (DSN) et paiement des cotisations sur les salaires d'avril versés en mai ou juin.
- **Cotisation foncière des entreprises** : télépaiement d'un acompte de 50 % pour les entreprises dont la contribution était au moins égale à 3 000 euros en 2022. Le

retard est sanctionné par une majoration de 5 %. L'avis d'acompte n'est disponible que sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Le solde de la cotisation est à payer le 15 décembre.

- **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** : télépaiement d'un acompte de 50 % si la cotisation de 2022 était supérieure à 1 500 euros. Le retard est sanctionné par une majoration de 5 %. Le second acompte de 50 % est à payer le 15 septembre.

- **Sociétés** : les sociétés doivent réunir leur **assemblée générale** annuelle dans les six mois de la clôture de l'exercice. La convocation doit être faite au moins 15 jours avant l'assemblée. Si l'exercice a pris fin le 31 décembre 2022, le 15 juin 2023 constitue la date limite pour convoquer l'assemblée générale annuelle du 30 juin.

### VENDREDI 30 JUIN

- Propriétaires de locaux d'habitation : date limite de la déclaration des conditions d'occupation des locaux sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Gérer mes biens immobiliers ».
- **Sociétés** : si l'exercice a pris fin le 31 décembre 2022, date limite pour la réunion de l'assemblée générale annuelle.

### DÉLAIS VARIABLES

- Entreprises au régime réel normal : télépaiement de la **TVA** afférente aux opérations de mai.

**JOURS OUVRABLES**  
26 JOURS

**JOURS OUVRÉS**  
FERMETURE SAMEDI ET DIMANCHE  
22 JOURS  
FERMETURE DIMANCHE ET LUNDI  
22 JOURS

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :  
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;  
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

### SÉCURITÉ SOCIALE

PLAFOND MENSUEL

2023 : 3 666 €

Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES			
PUISSANCE FISCALE	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR			
DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL			
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm <sup>3</sup>	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS			
DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL			
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE NAFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	MARS 2022	MARS 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	110,49	116,79	+ 5,7 %
INDICE HORS TABAC	104,89	115,92	+ 5,7 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS		VARIATION ANNUELLE EN %
2 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2022	135,84		+ 3,6 %
3 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2022	136,27		+ 3,49 %
4 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2022	137,26		+ 3,5 %
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,52 €		1 747,20 €	

# TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN  
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée  
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 209,75	-3,8%	11,4%	9,9%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 496,01	-3,7%	10,5%	7,8%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 291,58	-1,6%	13,1%	11,7%	4 408,59	3 856,09	Europe
S&P 500	4 210,35	1,0%	9,7%	1,3%	4 210,35	3 808,10	USA
NASDAQ 100	14 419,31	8,9%	31,8%	13,7%	14 419,31	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 522,07	-4,4%	0,9%	-1,0%	8 014,31	7 335,40	Royaume-Uni
DAX 30	15 908,91	-0,1%	14,3%	9,1%	16 275,38	14 069,26	Allemagne
SMI	11 282,45	-1,4%	5,2%	-3,9%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	31 328,16	8,6%	20,1%	14,5%	31 328,16	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 224,21	-3,0%	4,4%	2,4%	3 395,00	3 089,26	Chine
VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AEIS FARMA	14,00	-0,4%	3,4%	14,0%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	55,1%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,46	0,0%	-23,8%	44,2%	4,58	3,40	0,9%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,57	-3,4%	125,8%	121,6%	3,00	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,00	0,0%	11,1%	105,7%	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	530,00	9,5%	11,8%	8,2%	530,00	458,00	6,0%
EAUX DE ROYAN	92,00	12,2%	11,5%	-4,2%	94,00	76,50	6,7%
EUROPLASMA	0,37	-10,2%	-47,3%	-99,6%	2,38	0,32	-
FERMENTALG	0,79	-15,9%	-48,3%	-68,2%	1,66	0,77	-
GASCOGNE	4,11	0,0%	-8,1%	17,8%	4,48	4,02	-
GPE BERKEM	4,80	-6,3%	-0,8%	-46,9%	7,12	4,12	1,2%
GPE PAROT (AUTO)	1,77	-6,8%	-17,3%	-18,8%	2,21	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	13,66	-7,2%	-34,6%	-53,0%	22,70	13,66	-
HUNYVERS	13,40	2,7%	13,1%	11,9%	14,85	11,90	-
I.CERAM	7,65	-15,0%	-25,0%	-46,7%	13,95	7,65	-
I2S	6,40	4,1%	4,9%	4,9%	6,45	5,85	1,1%
IMMERSION	3,18	-0,6%	24,2%	-39,3%	4,60	2,75	-
IMPLANET	0,17	-4,1%	3,5%	-30,7%	0,26	0,17	-
KLARSEN DATA	3,13	24,2%	103,2%	29,6%	3,13	1,47	-
LECTRA	27,50	-6,8%	-21,9%	-25,7%	40,70	27,15	1,7%
LEGRAND	89,02	3,9%	19,0%	8,9%	89,52	75,22	2,1%
MULTIMICROCLOUD	0,19	0,0%	-52,5%	-56,8%	0,44	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	14,0%	2,46	1,20	-
OENEO	14,00	-2,8%	0,0%	-0,4%	15,50	12,85	2,1%
POUJOLAT	25,70	9,8%	-7,6%	13,0%	32,60	22,80	0,9%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	3,4%
UV GERMI	4,40	-3,5%	33,3%	5,0%	5,02	3,40	-
VALBIOTIS	4,66	55,3%	29,4%	-28,3%	4,70	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS  
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**  
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »



A close-up portrait of a middle-aged man with short, graying hair and a slight smile. He is wearing a light blue sweater over a dark t-shirt. The background is a soft-focus green, suggesting an outdoor setting.

**Charles**

**ASSISTER À  
UNE FINALE DE  
ROLAND-GARROS  
PARTICIPER À  
UNE EXPÉDITION  
EN ANTARCTIQUE  
ME REMETTRE  
À LA BASS**

*Soigné pour un mélanome*

**Il n'y a pas  
de petits rêves,  
il n'y a pas  
de petits dons**

**C'est le cancer qui doit renoncer,  
pas les malades.**

**Votre entreprise est prête à s'engager ?**  
Quelle que soit sa taille et ses capacités  
financières, votre entreprise peut  
contribuer à la lutte contre le cancer

  
**FONDATION  
Bergonié**  
Fondation d'Entreprises

Plus d'informations sur

[www.fondationbergonie.fr](http://www.fondationbergonie.fr)

